

Plan Paysage et Biodiversité



2. Objectifs de qualités paysagères et environnementales

**Forêt de Rambouillet,
franges de la Beauce et du Drouais**

EDITO

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse vient de réaliser son quatrième Plan Paysage et Biodiversité, après celui des vallées de l'Yvette, du Plateau de Limours et de la plaine de Jouars à Montfort.

Ce travail est innovant à plusieurs titres : il n'est pas anodin de s'emparer de l'évolution et de l'aménagement des paysages à une échelle intercommunale, et à ce titre, la notion de Plan Paysage est nouvelle. Il est encore moins anodin d'y mêler une dimension environnementale afin de proposer de façon concertée des évolutions bénéfiques pour tous, habitants, faune et flore de la forêt de Rambouillet et de ses abords.

Au delà de l'image reconnue de la forêt de Rambouillet, ce territoire recèle un patrimoine naturel et culturel plus secret, qui a conservé, à quelques dizaines de kilomètres de l'agglomération métropolitaine, une grande authenticité : zones humides et tourbières, landes sèches, bâtis ruraux exceptionnels, clairières forestières pâturées, édifices prestigieux...

Pour autant le paysage reflète de nombreuses dimensions : la pression urbaine, l'intensification agricole ou sylvicole, le développement des infrastructures, la surfréquentation des espaces de nature qui peuvent malmener le caractère forestier et rural du territoire et nuire à la biodiversité par les simplifications des écosystèmes, la banalisation qu'ils induisent.

Le paysage est aussi le reflet d'un compromis social entre les aspirations esthétiques et environnementalistes qui inclinent à la préservation d'un cadre exceptionnel et les modes de vie contemporains propices à la péri-urbanité et au développement d'équipements urbains à la campagne.

Le Plan Paysage et Biodiversité qui vous est proposé ne se contente pas d'un diagnostic, partagé par tous, comme les commissions Paysage et Environnement du Parc ont pu le vérifier lors de la concertation associée. Il a pris le risque de s'affronter aux points durs, aux zones délicates où les conflits d'usage sont légions. De ces plans-guides, qui sont autant de zooms portés sur les aménagements et restaurations souhaitables, ont surgi des principes d'actions, des expériences intéressantes à examiner de près sur quatre secteurs à enjeux afin d'en apprécier le caractère reproductible.

Nous espérons que ce document devienne bientôt votre guide au quotidien et qu'il inspire tant l'urbanisme réglementaire, que les projets d'aménagement et d'équipements urbains afin de conserver à la forêt de Rambouillet et ses abords ses caractéristiques et son identité.



Maîtrise d'ouvrage :

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78472 Chevreuse

Comité de pilotage :

M. CHIVOT, président de la commission Architecture, Urbanisme et Paysage
M. CHAUVIN, adjoint au maire de Clairefontaine en Yvelines
M. PIQUET, adjoint au maire de Rambouillet
Mme Anne LE LAGADEC, directrice du Parc
Mme Marion DOUBRE, chargée de mission paysage
M. François HARDY, chargé de mission nature environnement
Mme Sophie DRANSART, chargée d'étude patrimoine/culture
Mme Jennifer BUREAU, chargée de mission urbanisme

Maîtrise d'oeuvre :

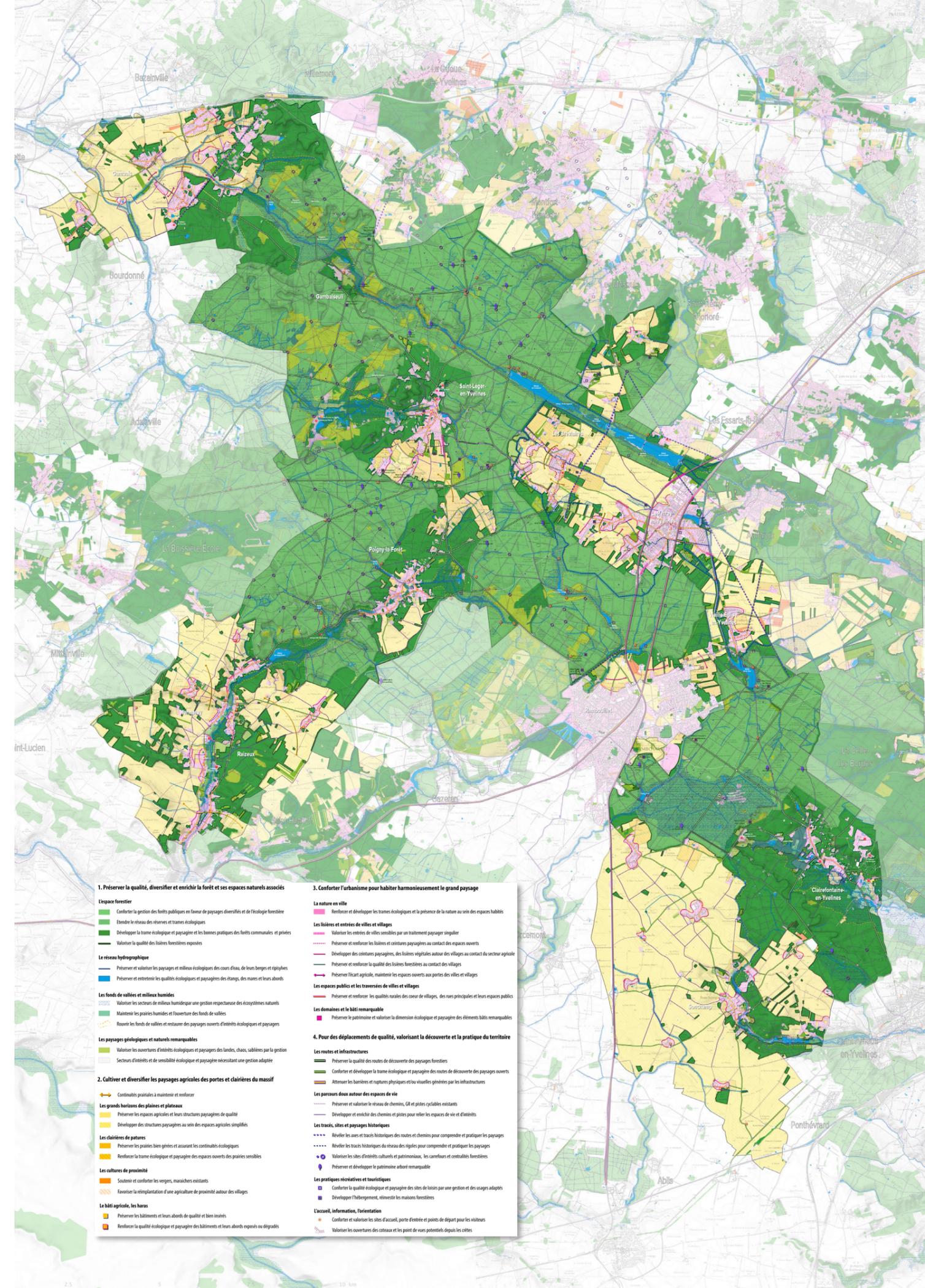
COLOCO // Romain JOUBERT, Nicolas BONNENFANT
213 rue du faubourg saint antoine 75011 PARIS
01 40 02 09 05 contact@coloco.org
INDDIGO // Samuel GUY
4, avenue Millet 44000 NANTES
Tél. 02 40 48 99 99 s.guy@inddigo.com

SOMMAIRE

2. Objectifs de qualités paysagères et environnementales

Pour un projet de territoire en faveur du paysage et de la biodiversité

1. Préserver la qualité, diversifier et enrichir la forêt et ses espaces naturels associés	6
1.1 Les forêts : enrichir et diversifier les paysages boisés, préparer la forêt du futur	8
1.2. Le réseau hydrographique : valoriser la richesse et la diversité des paysages associés au fil de l'eau.....	20
1.3. Les fonds de vallées et milieux humides : maintenir et recréer des espaces ouverts pour révéler la richesse écologique et la qualité de ces paysages	28
1.4. Les paysages géologiques et endémiques : préserver et valoriser les paysages singuliers des landes, chaos, sablières	34
2. Cultiver et diversifier les paysages agricoles des portes et clairières de la forêt	38
2.1. Les grands horizons des plaines et plateaux : enrichir les paysages et restaurer une trame de nature aux portes du massif	40
2.2. Les clairières des pâtures et haras : encourager la qualité des pratiques et renforcer les trames écologiques et paysagères.....	44
2.3. Les cultures de proximité : encourager la reconquête et la diversification des formes d'agriculture locale et vivrière	48
2.4. Le bâti agricole : préserver et améliorer la qualité architecturale et l'insertion des bâtiments dans le paysage	54
3. Conforter un urbanisme rural pour habiter harmonieusement le massif et ses bords	58
3.1. La nature en ville : développer les trames écologiques et la présence de la nature au sein des espaces bâtis	60
3.2. Les lisières et entrées de villes : affirmer les limites des villes et villages en valorisant les espaces de transitions avec la forêt et les cultures	70
3.3. Les espaces publics autour des traversées de villes et villages : renforcer le caractère rural et affirmer la qualité des espaces de la vie collective	78
3.4. Le bâti nouveau et rénové : conforter et densifier les villages par un urbanisme de qualité en relation avec leurs paysages d'inscription.....	84
4. Valoriser la qualité des déplacements, des pratiques et de la découverte du territoire	88
4.1. Les routes et infrastructures : affirmer les ouvrages comme supports de continuités écologiques et de découverte des paysages	90
4.2. Les parcours doux autour des espaces de vie : valoriser les boucles et itinéraires quotidiens pour relier les villages à la forêt et aux sites stratégiques.....	96
4.3. Les tracés, sites et paysages historiques : donner à voir et cultiver l'héritage culturel et paysager	100
4.4. Les pratiques récréatives et touristiques : valoriser la destination touristique du massif en conciliant les enjeux de préservation du milieu.....	106
4.5. L'accueil, information, l'orientation : améliorer l'expérience physique et la découverte du territoire tout en préservant la tranquillité des sites	110
Annexes outils réglementaires	116



<p>1. Préserver la qualité, diversifier et enrichir la forêt et ses espaces naturels associés</p> <p>L'espace forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> Conforter la gestion des forêts publiques en faveur de paysages diversifiés et de l'écologie forestière Étendre le réseau des réserves et trames écologiques Développer la trame écologique et paysagère et les bonnes pratiques des forêts communales et privées Valoriser la qualité des lisières forestières exposées <p>Le réseau hydrographique</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver et valoriser les paysages et milieux écologiques des cours d'eau, de leurs berges et ripisylves Préserver et entretenir les qualités écologiques et paysagères des étangs, des mares et leurs abords <p>Fonds de vallées et milieux humides</p> <ul style="list-style-type: none"> Valoriser les secteurs de milieux humides par une gestion respectueuse des écosystèmes naturels Maintenir les prairies humides et l'ouverture des fonds de vallées Ressourcir les fonds de vallées et restaurer des paysages ouverts d'intérêt écologique et paysager <p>Les paysages géologiques et naturels remarquables</p> <ul style="list-style-type: none"> Valoriser les ouvertures d'intérêt écologique et paysager des landes, chaos, sablières par la gestion Secteurs d'intérêt et de sensibilité écologique et paysagère nécessitant une gestion adaptée 	<p>2. Cultiver et diversifier les paysages agricoles des portes et clairières du massif</p> <ul style="list-style-type: none"> Continuités paysannes à maintenir et renforcer Les grands horizons des plaines et plateaux <ul style="list-style-type: none"> Préserver les espaces agricoles et leurs structures paysagères de qualité Développer des structures paysagères au sein des espaces agricoles simplifiés Les clairières de pâtures <ul style="list-style-type: none"> Préserver les prairies bien gérées et assurer les continuités écologiques Renforcer la trame écologique et paysagère des espaces ouverts des prairies sensibles Les cultures de proximité <ul style="list-style-type: none"> Soutenir et conforter les vergers, maraichers existants Favoriser la réimplantation d'une agriculture de proximité autour des villages Le bâti agricole, les haras <ul style="list-style-type: none"> Préserver les bâtiments et leurs abords de qualité et bien insérés Renforcer la qualité écologique et paysagère des bâtiments et leurs abords exposés ou dégradés 	<p>3. Conforter l'urbanisme rural pour habiter harmonieusement le grand paysage</p> <p>La nature en ville</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer et développer les trames écologiques et la présence de la nature au sein des espaces habités <p>Les lisières et entrées de villes et villages</p> <ul style="list-style-type: none"> Valoriser les entrées de villes sensibles par un traitement paysager singulier Préserver et restaurer les haies et ceintures paysagères au contact des espaces ouverts Développer des ceintures paysagères, des lisières végétales autour des villages au contact du secteur agricole Préserver et restaurer la qualité des lisières forestières au contact des villages Préserver l'écart agricole, maintenir les espaces ouverts aux portes des villes et villages <p>Les espaces publics et les traversées de villes et villages</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver et restaurer les qualités rurales des coeurs de villages, des rues principales et leurs espaces publics <p>Les domaines et le bâti remarquable</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver le patrimoine et valoriser la dimension écologique et paysagère des éléments bâtis remarquables 	<p>4. Pour des déplacements de qualité, valorisant la découverte et la pratique du territoire</p> <p>Les routes et infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver la qualité des routes de découverte des paysages forestiers Conforter et développer la trame écologique et paysagère des routes de découverte des paysages ouverts Atténuer les barrières et ruptures physiques et/ou visuelles générées par les infrastructures <p>Les parcours doux autour des espaces de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver et valoriser le réseau de chemins, GR et pistes cyclables existants Développer et enrichir des chemins et pistes pour relier les espaces de vie et d'intérêt <p>Les tracés, sites et paysages historiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Révéler les axes et tracés historiques des routes et chemins pour comprendre et pratiquer les paysages Révéler les tracés historiques du réseau des rigoles pour comprendre et pratiquer les paysages Valoriser les sites d'intérêt culturels et patrimoniaux, les carrefours et centralités forestières Préserver et développer le patrimoine arboré remarquable <p>Les pratiques récréatives et touristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Conforter la qualité écologique et paysagère des sites de loisir par une gestion et des usages adaptés Développer l'hébergement, réhabiliter les maisons forestières <p>L'accueil, information, l'orientation</p> <ul style="list-style-type: none"> Conforter et valoriser les sites d'accueil, porte d'entrée et points de départ pour les visiteurs Valoriser les ouvertures des cabanons et les points de vues potentiels depuis les cités
--	--	---	---

1. Préserver la qualité, diversifier et enrichir la forêt et ses espaces naturels associés

Le territoire de la forêt de Rambouillet et des franges de la Beauce et du Drouais se caractérise par la richesse exceptionnelle de son patrimoine naturel et semi-naturel. Cette diversité de paysages et de milieux naturels est héritée de l'interaction de nombreux facteurs : la variété du socle géologique, l'omniprésence sous toutes ses formes d'un réseau hydrographique complexe, le relief et les micros climats induits, etc, autant d'éléments qui ont façonné, avec l'action directe ou indirecte de l'homme, un territoire extrêmement riche et diversifié.

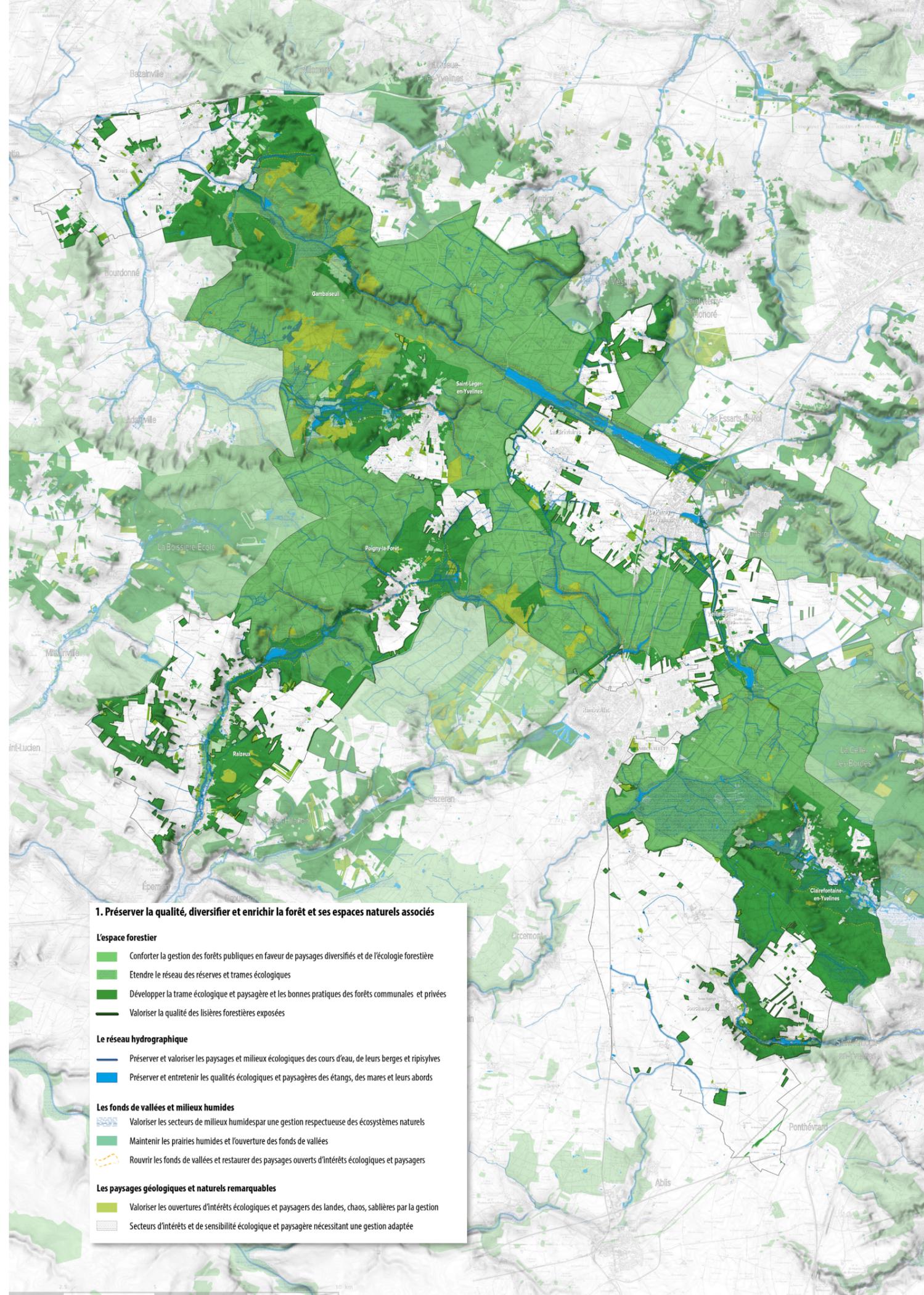
Les forêts forment un vaste ensemble d'une richesse et d'une diversité inestimables. Occupant un vaste plateau entaillé de douces vallées, le massif est marqué par une grande diversité de sols, souvent pauvres (donc peu favorables aux usages agricoles) et humides, créant des stations riches et variés. C'est sur ce fondement remarquable que les peuplements forestiers sont conduits, selon les conditions de sols, de climats, d'exposition, etc, ordonnant in fine les paysages. On retrouve ainsi la forêt régulière, dominée par le chêne, installée essentiellement sur les plateaux tandis que les pentes et les vallées, révélant des sols plus humides et diversifiés, abritent des peuplements plus complexes où dominent les pinèdes et les boisements humides, souvent moins productifs mais abritant une grande richesse naturelle.

Ce caractère naturel et cette diversité de milieux constituent des fondements majeurs de l'identité du territoire et sont également des atouts importants pour son développement et son rayonnement. L'image et les valeurs liées aux forêts, les cours d'eau et leur cortège de vie, le réseau des étangs, les milieux associés forment en effet un cadre de vie attractif et recherché par les habitants. Une attention toute particulière est ainsi apportée par les collectivités pour préserver et valoriser ces milieux et paysages remarquables.

Pour autant, et malgré la multitude de protections et d'acteurs éclairés, ces espaces naturels restent fragiles et leur intérêt écologique et paysager fortement conditionnés par les pratiques et les activités de l'homme. Ainsi le massif forestier, espace naturel par excellence dans l'esprit du plus grand nombre, a vu sa biodiversité régresser au cours des dernières décennies, possiblement sous l'effet de pratiques culturelles, de la fréquentation par le public, de changements plus globaux comme les pollutions diffuses ou encore du changement climatique. Le réseau hydrographique, profondément remanié par l'homme, a également perdu de sa richesse. Certains fonds de vallées, dont l'exploitation agricole d'élevage est progressivement abandonnée, s'enfrichent, se referment et voient leur biodiversité se banaliser localement.

Ainsi, les principaux enjeux de qualités pour les paysages et espaces naturels sont :

- la préservation et la valorisation des cours d'eau comme armature paysagère et de biodiversité
- la restauration, la préservation et la valorisation des cours d'eau comme écosystèmes naturels à l'origine de services rendus, (biodiversité, inondations, dépollution des eaux, cadre de vie, etc)
- la préservation et la création d'espaces ouverts notamment dans les fonds de vallées
- la préservation et l'enrichissement des secteurs naturels remarquables du point de vue écologique, paysager, historique
- l'adaptation des pratiques de conduite de la forêt pour valoriser ses qualités écologiques et paysagères, particulièrement pour les lisières forestières et préparer aujourd'hui la forêt de demain
- la mise en valeur et le renouvellement du patrimoine arboré remarquable



1. Préserver la qualité, diversifier et enrichir la forêt et ses espaces naturels associés

1.1. Les forêts

Gérer et conduire les boisements pour enrichir les paysages et la biodiversité tout en préparant la forêt de demain



Le massif forestier constitue la toile de fond et le cadre dans lequel s'insèrent l'ensemble des communes du secteur. Les forêts offrent une diversité de paysages et d'ambiances conditionnées par la nature des sols, de la lumière, des températures, des précipitations (pluies, neiges et brouillard), ou encore par les vents. On reconnaît ainsi trois grands types de paysages forestiers, présentant des faciès variés en fonction des stations : tout d'abord le paysage dominant de la chênaie, rencontrée en taillis ou en futaie, convertie en futaie régulière sur les plateaux, symbolise l'image même de la forêt domaniale. La pinède ensuite, observée sur les stations plus pauvres, associée aux sables et aux landes, introduite par l'homme pour compenser là où les feuillus prenaient mal. Et enfin la forêt humide des aulnes, frênes, saules et bouleaux, présente sur les sols humides des dépressions des plateaux et surtout dans les fonds de vallées. Cette diversité forestière résulte donc à la fois du socle naturel, mais elle est également cultivée par l'action de l'homme qui sélectionne, entretient et exploite cette forêt.

Le massif, vaste mais morcelé, est aujourd'hui «sanctuarisé» par son classement en forêt de protection. La forêt publique, très fréquentée, est soumise à une gestion constante s'attachant à intégrer les différents enjeux en matière de production, de paysage et d'écologie. Les forêts privées et communales présentent en revanche une diversité de traitements liées à l'hétérogénéité des acteurs et de leurs objectifs. Si cette variété présente de nombreux aspects positifs (diversité des pratiques, des ambiances, créations spontanées de réserves naturelles, etc), le manque de régénération ou encore la qualité des pratiques peuvent parfois altérer la qualité des paysages et du fonctionnement écologique. Des perspectives d'évolution et de gestion sont donc explorées dans le cadre du PPB pour valoriser ces paysages forestiers et améliorer les qualités de ces milieux semi-naturels.

Objectifs de qualité

- **Préserver et valoriser la diversité et la qualité des paysages et ambiances forestières**
- **Etendre à la forêt privée les bonnes pratiques écologiques de gestion de la forêt publique : augmenter les qualités écologiques et paysagères des boisements tout en assurant leur gestion et leur exploitation : accueil des populations emblématiques (grands cervidés, mustélinés, sciuridés, rapaces,...) et espèces protégées, maintien des populations d'espèces «banales» mais jouant un rôle dans le fonctionnement écologique, maintien de la présence d'habitats particuliers (arbres à cavité, bois mort, landes, bandes prairiales, mares, zones humides, clairières, etc....)**
- **Ménager des lisières diversifiées et fonctionnelles, offrant des transitions douces entre les différents milieux et permettant une bonne fonctionnalité écologique**
- **Adapter les pratiques et aménagements de la forêt aux évolutions des usages et représentations sociales**
- **Accompagner les dynamiques naturelles et préparer l'évolution des peuplements pour maintenir une forêt résiliente et adaptée aux aléas (climat, stress hydrique, pathogènes,...)**

Secteurs concernés

- Ensemble du couvert boisé : forêts publiques, forêts départementales, communales et particulièrement les forêts privées constituant les abords des villages

Plan guide de référence

- Vallée de la Guesle, Hermeray/Raizeux
- Plaine du Perray, Les Bréviaires
- Vallée de la Rabette, Clairefontaine

Acteurs concernés

- Communes, Région, Département
- ONF et CRPF
- Fédération de Chasse (FICIF)
- PNRHVC
- DDT des Yvelines
- Propriétaires privés, exploitants ou non
- Habitants et associations
- Visiteurs et usagers ponctuels du massif
- Fédération nationale des Communes forestières

Sources et outils de financements

- Aides PNR pour « l'Ouverture de points de vue paysagers (abattage, élagage, défrichage) » pour les collectivités, les entreprises, les particuliers et les agriculteurs
- Aides PNR à « l'exploitation forestière différenciée » : surcoût de l'exploitation forestière permettant de ménager et de préserver les sols par rapport à une exploitation classique (tirage au câble, traction animale, itinéraires ou enjeux adaptés) collectivité, particuliers, agriculteurs
- Aides du PNR pour la réalisation de plans simples de gestion forestière durable à destination des collectivités, agriculteurs et particuliers
- Fonds Etat et Europe pour les sites Natura 2000

Outils réglementaires et contractuels

- **Plan de Parc** «sous-trame arborée» identifiée ainsi que les principaux corridors écologiques à maintenir et à aménager pour les rendre fonctionnels.
- **Notice de gestion de la forêt de protection**
- **PLU** zone N, EBC, article L151-23, les OAP (orientations d'aménagement et de programmation), le règlement
- **Code forestier**
- **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**

Outils de communication et pédagogie

Existant

- Schéma Régional de Gestion et les Orientations Régionales de Gestion élaborés par le CRPF
- Plan de gestion de la forêt domaniale produit par l'ONF (période 2006-2025, révisé en 2016)
- Plans Simples et Règlements Type de Gestion
- Charte du Parc, Objectif opérationnel n°8, «vers une conduite de sylviculture respectueuse de l'environnement et du patrimoine, filière bois et bois énergie»
- Schémas régionaux de gestion sylvicole, Code des bonnes pratiques sylvicoles édités par le CRPF
- Guide des bonnes pratiques pour la protection et la gestion des lisières en milieu urbanisé édité par l'AEV
- Charte Natura 2000, expliquant les enjeux, objectifs et actions, et documents d'objectifs « Massif de Rambouille et zones humides proches » (FR 11 12011, Directive «Oiseaux») et «Forêt de Rambouillet» et «Tourbières» et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline», (FR 1100796 et FR 1100803, au titre de la Directive Habitats).

A créer

- Guide ou recommandations, sous la forme des «fiches-outils» du PNR, à destination des propriétaires privés sur les typologies de clôtures et sur leur perméabilité au passage de la faune sauvage, à adapter surtout aux grandes propriétés boisées

1. Préserver la qualité, diversifier et enrichir la forêt et ses espaces naturels associés

1.1. Les forêts

Gérer et conduire les boisements pour enrichir les paysages et la biodiversité tout en préparant la forêt de demain

> Réaliser une charte forestière à l'échelle du massif

- **Mettre en oeuvre une charte forestière afin de consolider un projet territorial commun aux multiples acteurs et usagers de la forêt**, source de richesse patrimoniale, paysagère, sociale, et économique prenant en compte l'ensemble des usages et enjeux, en rapport avec le territoire du PNR dans lequel il s'inscrit.

> Travailler sous l'égide du PNR et en partenariat avec les acteurs forestiers -CRPF et ONF- à un réseau écologique idéal sur l'ensemble du massif

- **Faire connaître la trame écologique, améliorer et enrichir le réseau écologique de l'ensemble du massif par des actions concertées et complémentaires** de l'ONF, du Département des Yvelines, du CRPF et du PNR, notamment auprès des propriétaires de parcelles voisines pour en assurer une continuité physique et fonctionnelle.

- **Créer de nouveaux îlots de vieux bois ou de vieillissement** pour enrichir la trame écologique intraforestière

- **Ménager des corridors intraforestiers** permettant le déplacement des espèces, notamment la sous trame herbacée des bords de chemins et autres stratégies vertueuses en faveur de la flore, de la faune sauvage et du bon fonctionnement des écosystèmes.

- **Conduire une réflexion sur les boisements inexploités**, leurs rôles et impacts au sein de la trame écologique, sur la base d'une étude scientifique à l'échelle du massif. Accompagner les propriétaires dans une gestion compatible avec les enjeux ainsi déterminés ménageant intérêt général et intérêt privé.

- **Identifier, préserver, renforcer un réseau de lieux et de corridors de quiétude pour la faune sauvage**, et le prendre en compte dans l'activité sylvicole et les voies de circulation offertes au public.

- **Elargir la prise en compte de la préservation de la vie sauvage aux secteurs forestiers non spécifiquement dédiés aux forts enjeux patrimoniaux**, notamment la faune cavernicole qui utilise indifféremment tout arbre qui lui est propice (ex. Pics, Chiroptères).

> Diffuser les bonnes pratiques de gestion et développer l'écologie forestière en domaine privé, intégrant les différentes dimensions des paysages forestiers (production, biodiversité, paysages)

- **Inciter les propriétaires privés à mettre en oeuvre des Plans Simples de Gestion (PSG) même pour les petites parcelles de moins de 25ha**, pour intégrer les différentes sensibilités dans le projet : type de boisement adapté aux stations, valorisation de paysages remarquables, intégration des enjeux de biodiversité et de trame écologique dans la gestion

- **Favoriser la perméabilité des clôtures pour assurer les déplacements de la petite faune sauvage d'espèces** : inclure des prescriptions réglementaires lors de la révision des documents d'urbanisme (Plu, Plui), rappeler aux porteurs de projets les règles applicables en forêt de protection, adapter les clôtures suivant le contexte : de limites «naturelles» (fossés, haies, buissons, épineux, etc) jusqu'aux plus construites mais toujours surelevées pour permettre le passage de la petite faune.

- **Privilégier les essences locales adaptées aux stations forestières et valoriser la diversité et la fonctionnalité écologique des boisements**, en respectant notamment une diversité d'étages de végétation et de classes d'âge des peuplements.

- **Conserver suffisamment de bois morts de différentes tailles et diamètres** sur les parcelles pour enrichir l'écosystème forestier, assurer son bon fonctionnement et sauvegarder la biodiversité, notamment pour la faune inféodée : insectes, coléoptères, xylophages et cavernicoles, mousses, lichens, champignons, etc

- **Sensibiliser les propriétaires aux enjeux de la gestion forestière, du paysage et de la biodiversité** : proposer des formations et des espaces de sensibilisations, accompagner les propriétaires dans leurs projets de PSG et ou d'optimisation écologique de leurs boisements (PNR et CRPF).

> Préserver les sols et assurer la qualité et le suivi des travaux forestiers

- **Adopter des pratiques d'exploitation respectueuses des sols** : réaliser un cloisonnement adapté aux stations afin de limiter la compaction des sols ; choisir des périodes et des modes d'interventions adaptés pour éviter la dégradation des chemins et des sols, en empêchant le passage d'engins lourds en périodes sensibles et en choisissant des systèmes de débardage adaptés aux conditions du terrain ; conserver des rémanents sur les parcelles pour réduire l'érosion et enrichir les sols ; limiter les tassements et piétinements en gérant les accès aux parcelles et en canalisant les usages ; exiger la remise en état des chemins en cas de dégradations avérées

- **Développer une charte concertée des travaux forestiers**, incluse dans la charte forestière de territoire, afin de partager les enjeux des travaux forestiers entre les différents acteurs et s'assurer de leur qualité.

- **Améliorer l'information préalable aux phases de travaux** en communiquant au niveau des communes (affichage, journal, site, etc) et directement sur site, dans les secteurs exposés et fréquentés

- **Associer le PNR à l'information et à la sensibilisation, en collaboration avec l'ONF** afin de toucher le plus largement possible les publics et exposer les différents enjeux et objectifs de la gestion et de l'exploitation forestière

> Promouvoir les usages locaux du bois, diversifier les filières et les débouchés économiques

- **Promouvoir l'image de marque «Forêt de Rambouillet»**

- **Valoriser le bois de chauffage issu de l'éclaircie des houppiers et des taillis**

Développer les partenariats avec les acteurs locaux, artisans, commerçants pour alimenter l'économie locale et permettre aux propriétaires privés de valoriser leurs biens

> Accompagner l'évolution naturelle et préparer aujourd'hui la forêt de demain

- **Contribuer aux études prospectives sur le devenir des massifs forestiers dans un contexte de changement climatique** : volets «biodiversité et paysage», «économie, tourisme», «énergies renouvelables» et «risques naturels»

- **Privilégier le renouvellement par régénération naturelle** plutôt que par replantation

- **Diversifier les modes de traitement sylvicole, développer la futaie irrégulière** mais aussi la futaie jardinée par pied, la futaie irrégulière par pied, la futaie jardinée par bouquets, la futaie régulière en régénération rapide ou lente ou encore l'absence de sylviculture

- **Favoriser la diversité du patrimoine génétique forestier**

- **Préserver des espaces d'expérimentation pour des modes de gestion alternatifs** : futaie irrégulière, forêt jardinée, etc. Expérimenter les différents types de gestion sur les différents types de sols

- **Expérimenter au travers de programmes de recherche scientifique des plantations ponctuelles d'espèces non forestières, exploitables, pouvant valoriser des situations particulières et participer à la diversification des paysages au fil des saisons**, sans paraître surajoutés ou hors propos et ne dévoilant leur identité qu'en certaines périodes

1. Préserver la qualité, diversifier et enrichir la forêt et ses espaces naturels associés

1.1. Les forêts

Gérer et conduire les boisements pour enrichir les paysages et la biodiversité tout en préparant la forêt de demain

> Valoriser la diversité et les usages des forêts à proximité des villages

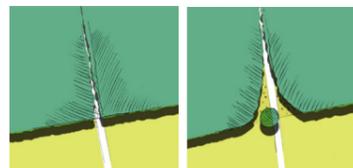
- **Expliquer et développer les usages de la forêt** en créant des dispositifs et activités pédagogiques, en organisant des chantiers d'initiation à la gestion forestière, des ateliers de récoltes, etc

- **Valoriser les essences moins répandues ou oubliées** comme les chataigniers

- **«Jardiner» et développer des modes de gestion alternatifs** en mettant en place des modes de gestion moins productifs et plus axés sur la diversité

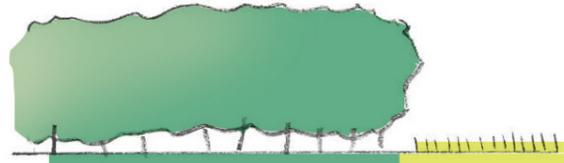
> Préserver et enrichir les abords de chemins à l'orée des bois

- **Eclaircir les zones d'entrées dans la forêt**, pour réintroduire de la diversité dans ces zones d'accueil privilégiées pour des espèces inféodées à ces milieux



principe de gestion des lisières et des abords du chemin à l'orée d'un bois

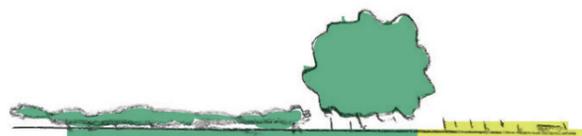
T0, boisement mature à récolter et régénérer



T+1, coupe de la lisière sur une largeur de 20m environ



T+2, une fois l'épaisseur de lisière reconstituée, la parcelle en arrière fond peut être récoltée, la perception du boisement est préservée



> Valoriser les rôles écologiques et paysagers des lisières

- **Adopter des plans de gestion spécifiques et les intégrer dans les plans d'aménagement et les plans simples de gestion**

- **Ménager des lisières épaisses, étagées et irrégulières en bordure des routes et des chemins**, notamment les plus exposées à la fréquentation

- **Favoriser une diversité d'espèces intéressantes aux plans écologiques et paysagers** : favoriser les arbres et arbustes à baies pour rendre les lisières plus accueillantes à la faune, privilégier les essences de lumière, créer un couvert permanent (troène, houx, charme), faucher tardivement la strate herbacée, conserver quelques arbres morts

- **Préserver des transitions paysagères dans les travaux de coupes en maintenant des épaisseurs de lisières** : fractionner les coupes dans le temps ; privilégier des petites zones plutôt que de grands linéaires ; récolter le coeur de la parcelle en préservant une épaisseur de lisière, notamment à proximité des zones de passage et de forte visibilité, qui sera elle même récoltée une fois la repousse du boisement bien engagée, ou inversement

T0, boisement mature à récolter et régénérer



T+1, coupe et récolte de la parcelle avec préservation d'une lisière boisée sur une largeur de 20m environ



T+2, une fois la parcelle reconstituée, l'épaisseur de lisière en premier plan peut être récoltée



Principes de coupes forestières en situation exposée, préservant une zone de transition paysagère dans le temps

> Diversifier les boisements des plateaux forestiers pour rompre la «monotonie» des paysages réguliers

- **Introduire des éléments ponctuant les paysages et marquant les événements rencontrés aux abords des chemins et sentiers** : arbres repères, remarquables, carrefours forestiers, mares des plateaux, signalétique, oeuvres artistiques de type land art éclairant la lecture des paysages,...

- **Diversifier les formes et types de peuplements**, afin d'alterner les paysages «réguliers» des futaies par des paysages plus «naturels»

> Valoriser les ouvertures des forêts de pentes pour donner la lecture et la profondeur des paysages

- **Favoriser ponctuellement la présence des pins sur les coteaux sableux**, dont les ports, plus transparents, ménagent des vues lointaines, en s'appuyant sur les conseils de techniciens du PNR, de l'ONF ou du CRPF.

- **Maintenir des espaces forestiers ouverts à proximité des chemins forestiers des rebords de plateaux** en adoptant sur ces secteurs une gestion spécifique, des rotations plus rapides, permettant de ménager des trouées et créer des points de vues

> Préserver la naturalité des forêts des fonds de vallées

- **Préférer les essences feuillues adaptées et limiter les résineux et les peupleraies** au profit des aulnes, frênes, saules,...

- **Conduire les boisements de manière extensive en milieu naturel**, privilégier la régénération naturelle et les conduites de types taillis ou réserve, conserver les bois morts

- **Créer ou maintenir des ouvertures pour faire entrer la lumière et enrichir la diversité des situations**, à l'instar de trouées naturelles créées par des coups de vent.



paysage caractéristique de la forêt régulière des plateaux



trouée permettant la découverte du grand paysage depuis le coteau



forêt de fond de vallée caractérisée par son caractère hygrophile

1. Préserver la qualité, diversifier et enrichir la forêt et ses espaces naturels associés

1.1. Les forêts

Gérer et conduire les boisements pour enrichir les paysages et la biodiversité tout en préparant la forêt de demain

Références et expériences similaires

La charte forestières du PNR du Gâtinais



Les actions engagées

Volet « Regroupement du foncier forestier »

Le morcellement étant identifié comme un frein à la bonne gestion des forêts, un programme d'augmentation de la taille du parcellaire est lancé sur le territoire: création d'une bourse foncière forestière, opération spécifique sur certaines communes en Essonne et en Seine-et-Marne... L'objectif étant d'atteindre des tailles d'exploitation viables des propriétés et « apporter » du bois à la filière bois. A posteriori, le rapport coût/ bénéfices de ces opérations n'est pas démontré.

Volet « Bois énergie »

Pour promouvoir sa filière locale bois-énergie, le Parc a créé une Société coopérative d'intérêt collectif (Scic), entreprise coopérative qui associe tous les partenaires de la filière bois, en l'occurrence les forestiers, les transformateurs, les collectivités et les clients finaux. Cette SCIC fournira à ses clients un combustible bois énergie (sous forme de plaquettes) de qualité et de bois issu du territoire du Parc.

Volet « Forêt et tourisme vert »

La charte pose les bases de conventions et de partenariats pour l'accueil du public en forêt afin d'intégrer la demande de tourisme vert du grand public en privilégiant l'aménagement des forêts communales, l'autorisation de passage de certains chemins en forêts privées, et à terme, ouvrir certaines forêts privées au public.

Volet « Biodiversité et sensibilisation à l'environnement »

La biodiversité au coeur des massifs et sur les lisières doit faire l'objet d'une attention particulière et d'une communication renforcée auprès des propriétaires forestiers. La promotion et l'encouragement de l'adhésion à des documents de gestion qui comporteront une « annexe verte » ainsi que la formation et l'information des propriétaires constituent un axe fort, à la fois sur la valorisation de la ressource forestière et sur la prise en compte de la biodiversité dans les modalités de gestion forestière.

Contexte et source : PNR du Gâtinais Français

En élaborant une charte forestière de territoire, le Parc naturel régional du Gâtinais français et les acteurs concernés mettent en œuvre des actions en faveur du développement forestier : gestion de la forêt de manière plus durable, promotion des filières bois-énergie et bois-construction, développement de l'accueil touristique et prise en compte de la biodiversité de manière plus systématique.

Les objectifs

- > Favoriser des opérations de regroupement du foncier forestier et/ou de travaux sylvicoles avec des objectifs de valorisation de la ressource et d'amélioration des peuplements forestiers,
- > Promouvoir des pratiques sylvicoles favorables à la biodiversité en incitant les propriétaires à gérer durablement leur forêt (documents de gestion, certification...),
- > Mettre en oeuvre des outils de contractualisation à destination des propriétaires forestiers (chartes, contrats, conventions, notamment au titre de Natura 2000) et sur les secteurs d'intérêt écologique et paysager prioritaires,
- > Favoriser la structuration des acteurs en filières



Références et expériences similaires

Réalisation d'un plan simple de gestion forestière avec volet biodiversité complémentaire sur la ZIEC du domaine de la ferme de Chatillon, St Rémy L'Honoré

Ancienne propriété de l'INA, le domaine de la ferme de Chatillon a été racheté par la SAFER en 2011. Le site a ensuite été confié à l'exploitant présentant les meilleures garanties au regard des différents enjeux, notamment naturalistes, le site faisant partie d'une ZIEC (Zone d'Intérêt Ecologique à Conforter au Plan de Parc). Ces anciennes terres agricoles en voie d'enrichissement et de boisement (classement en forêt de protection) présentaient en effet un fort potentiel pour recouvrer une bonne qualité de mosaïques herbacées enrichies d'éléments arbustifs ponctuels et linéaires garantissant un fort effet «lisière». A noter également la présence de plusieurs mares de plateau creusées dans un double objectif en faveur de la biodiversité et de la chasse. Se présentant comme un passionné de la chasse

raisonnée et un amoureux de la nature, le propriétaire souhaitait restaurer les bâtiments de la ferme, et l'ensemble du domaine dans le respect de la nature. Il souhaitait s'encadrer d'un expert forestier pour réaliser un plan simple de gestion. Après discussions avec la mission Nature.Environnement du PNR, le propriétaire acceptait de compléter son plan simple de gestion par un volet contractuel biodiversité, bénéficiant ainsi d'un accompagnement technique et financier... Des éléments qualitatifs pour la nature sont ainsi insérés dans le plan simple de gestion classique et définissent des objectifs et des engagements concernant les travaux d'amélioration et d'entretien, le débroussaillage lourd et léger, les travaux sylvicoles ou encore l'entretien des mares et des chemins. Plusieurs mares ont ainsi été créées.



images PNRHVC

1. Préserver la qualité, diversifier et enrichir la forêt et ses espaces naturels associés

1.1. Les forêts

Gérer et conduire les boisements pour enrichir les paysages et la biodiversité tout en préparant la forêt de demain

Références et expériences similaires

Gestion forestière du centre de séminaire de Port Royal à Saint-Lambert

Le centre de séminaires du prieuré Saint Benoît à Saint Lambert des Bois poursuit la restauration de ses installations par la valorisation de leur domaine forestier, en particulier via la mise en place d'un plan simple de gestion. En réponse à la demande des propriétaires et des gestionnaires du centre, la mission Nature.Environnement du PNR a proposé de construire ensemble un projet selon une approche pilote expérimentale de gestion forestière alternative aux pratiques courantes. Ces modalités répondent aussi à leur volonté de ne pas attendre de revenus particuliers de l'exploitation de leur forêt, tout au plus, le paiement des frais de gestion. Les propriétaires attendent plusieurs services écosys-

témiques de leur forêt : protection et augmentation de la biodiversité ; effet positif sur la santé, le repos, le bien-être des séminaristes du centre et des religieux du prieuré, recueil ; éducation à la nature ; accueil de stages de scouts. Après la définition des services attendus par les propriétaires, le Parc travaille sur un diagnostic de la forêt dans ces perspectives. Une synthèse des potentiels et des attentes a permis d'orienter le cahier des charges pour recruter un expert forestier qui rédigera le plan simple de gestion. Le projet débouchera sur des travaux d'aménagement, et un plan d'actions visant à atteindre les objectifs des propriétaires. Le Parc les accompagnera tout au long du processus.



photo PNRHVC

Références et expériences similaires

Réglementation des clôtures dans le PLU de Saint Léger en Yvelines

Le PLU de cette clairière forestière, révisé et approuvé en Janvier 2017, permet une prise en charge de la problématique des clôtures au contact des espaces naturels. Extraits :

Pour les zones à urbaniser, les zones artisanales

« En limite séparative avec un espace naturel, les types de traitements suivants sont seuls autorisés :

- Haie arbustive composée d'essences locales listées au titre V, chapitre 2 du présent règlement, doublée ou non d'un grillage de couleur sombre, qui devra alors comprendre suffisamment de perméabilité pour laisser passer la petite faune.
- Clôture en bois ajourée (échalas de châtaignier, barreaudage), d'une hauteur maximale de 2 mètres.
- Clôture « vivante » : végétaux tressés ou palissés.
- Grillage simple de couleur sombre, qui devra comprendre suffisamment de perméabilité pour laisser passer la petite faune d'une hauteur maximale de 2 mètres.
- Aucune clôture.

Pour les équipements d'intérêt public

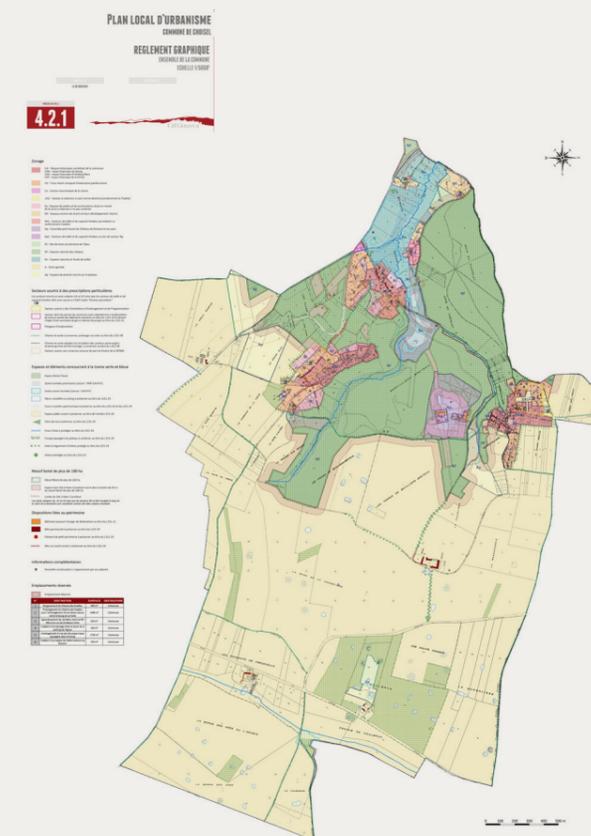
« Aucune clôture n'est autorisée »

Pour les zones agricoles, naturelles et forestières

Les types de traitements suivants sont autorisés, sous réserve d'être nécessaires et justifiés par la nature des constructions ou de l'activité présente sur l'unité foncière et à condition de ne pas compromettre la connectivité écologique des zones naturelles et agricoles :

- Haie arbustive composée d'essences locales listées au titre V, chapitre 2 du présent règlement, doublée ou non d'un grillage de couleur sombre ou d'une clôture laissant passer la petite faune et d'une hauteur maximale de 2 mètres.
- Clôture en échalas de châtaignier, d'une hauteur maximale de 2 mètres.
- Clôture « vivante » : végétaux tressés ou palissés.

- Grillage simple de couleur sombre laissant passer la petite faune, d'une hauteur maximale de 2m
- Aucune clôture.
- En continuité du bâti ancien, les murs pleins en maçonnerie en pierres vues d'aspect et de couleur identiques aux matériaux locaux (meulière) et les murs maçonnés enduits, permettant d'assurer ou de prolonger une continuité bâtie, faisant au moins 1,80 m de hauteur et 2 mètres maximum.»



1. Préserver la qualité, diversifier et enrichir la forêt et ses espaces naturels associés

1.1. Les forêts

Gérer et conduire les boisements pour enrichir les paysages et la biodiversité tout en préparant la forêt de demain

Références et expériences similaires

Ateliers expérimentaux « conduire le vivant ou le droit à l'erreur », ENSP La Sapinière Grigny

Le projet de la Sapinière est un bon exemple de gestion forestière permettant de préserver et valoriser la biodiversité de boisements tout en améliorant l'aménité et les qualités d'usages de ces espaces. Ce type d'expérimentation peut se réaliser sur des propriétés privées, entre forêt et jardins, ou sur des propriétés publiques.

Le boisement travaillé est un espace de nature reliant trois quartiers urbains ANRU. La collectivité a ainsi souhaité en faire un corridor écologique et paysager en engageant une gestion créative, proposée par les enseignants de l'École Nationale Supérieure du Paysage

de Versailles et l'atelier de paysage Coloco dans le cadre de l'atelier «Conduire le vivant, le droit à l'erreur». Sous forme de chantiers, mêlant étudiants, habitants et services techniques, le jardinage intentionné du bois et de la lisière révèle les spécificités et les richesses de la forêt. En accompagnant les réalités du terrain et en orientant les dynamiques du vivant, les actions dessinent progressivement un espace public adapté, intégrant aussi les aspirations sociales. Après ces ateliers, un suivi a pu être mené pendant trois ans par un groupe d'étudiants avant d'en rétrocéder définitivement la gestion à la collectivité



jardinage de la forêt, ateliers «Conduire le Vivant» à la Sapinière de Grigny, images Fabien David

Il est question de «conduire le vivant» dans le sens d'une transformation volontaire et d'une gestion active d'un espace vivant, donc complexe. Comme dans toute action de jardinage, le paysagiste cherche à modifier un espace et ce qu'il contient dans un geste positif. Comprenant les richesses cachées d'un lieu, il intervient pour les révéler, les transformer, les utiliser, pour le plus grand plaisir de tous. Loin de l'idée de l'action brutale de la table rase, il agit sur l'existant pour l'orienter vers ce qu'il souhaite obtenir. Ainsi conduit-il le vivant... Mais ce vivant ne se laisse pas faire si simplement. Pour apprendre à le conduire, si la théorie est absolument nécessaire, l'application directe et son cortège d'échecs est tout aussi efficace et complémentaire. Il ne faut pas voir de laxisme dans cette idée du «droit à l'erreur», mais la possibilité d'apprendre en faisant, c'est à dire en risquant de se tromper...

extrait de «Jardin de remblai» un film de Jacques Kébadian, Lilianna Motta sur les ateliers « Conduire le vivant»



Références et expériences similaires

Labo du Dehors, «La lisière habitée» Domaine de Chamarande

Ce projet s'insère dans le cadre du programme artistique du domaine de Chamarande. Il illustre là aussi une alternative à la gestion traditionnelle d'un boisement et montre comment une intervention artistique et/ou paysagère peut créer de nouveaux

intérêts et usages. Par une réinterprétation des pratiques et du langage forestier, un «salon de verdure» naît ici au coeur du sous-bois, la matière première du bois devenant un outil de projet et de valorisation du site



Agencement de billes de bois rondes ; érables, chênes, noisetiers, frênes, bouleaux.

Lors du curage de la mare en 2009, de nombreux rondins de bois ont été laissés au sol de façon aléatoire pour permettre la ponte des tritons. Mais cet agencement dispersé limitait toute déambulation. Les structures en bois ont alors été assemblées sans aucune fixation, le poids de chaque élément auto-bloque l'ensemble. Nous vous invitons à tester cet espace comme bon vous semble : une table, une assise, un parcours de déambulation, un muret à escalader ou encore un lieu de curiosité de la faune. Cette réalisation tend à démontrer que l'on peut trouver des espaces ludiques loin des standards que nous rencontrons au quotidien.

images et extrait de «Carnets de chantier» Labo du Dehors (<http://www.de-hors.fr>)

1. Préserver la qualité, diversifier et enrichir la forêt et ses espaces naturels associés

1.2. Le réseau hydrographique

Valoriser la richesse et la diversité des paysages associés au fil de l'eau



L'interaction du climat, du relief, de la diversité géologique et de l'hydrologie a façonné un réseau hydrographique complexe, source essentielle de la qualité écologique et paysagère et de la diversité de milieux présents. Les principales richesses naturelles du territoire sont en effet liées à la présence de l'eau et à son interaction avec les éléments et l'activité humaine. Ce réseau naturel a en outre été profondément remanié par l'homme qui, pour pouvoir l'exploiter, l'a depuis longtemps drainé, asséché, ordonné, faisant progressivement disparaître du paysage nombre de marais et zones humides naturelles à l'origine. Cette vaste entreprise d'échelle territoriale se matérialise notamment à travers le réseau des étangs de Hollande, destiné à l'alimentation en eau du Château de Versailles. Ce vaste système de fossés, rigoles et étangs sillonne et ordonne les paysages agricoles et forestiers. Le petit patrimoine bâti associé à l'eau témoigne également de l'importance de cet élément dans l'histoire et le développement du territoire.

On retrouve donc une grande diversité de situations associées au réseau hydrographique : rivières, rus, étangs, canaux et rigoles, fossés, mares ou encore petit bâti qui composent une véritable richesse paysagère et écologique et qu'il convient de préserver et de valoriser. Toutefois, la disparition de nombreux usages et pratiques liés à ces ressources (exploitation des roselières, pisciculture, drainages et pratiques agricoles, etc), l'apparition de nouvelles pratiques et attentes (loisirs, tourisme, cadre de vie, régulation hydraulique, services écologiques, etc), ou encore l'évolution des contraintes liées à la gestion et à l'entretien, posent aujourd'hui la question du devenir de ces paysages.

Le fonctionnement et la qualité du réseau hydrographique sont donc des problématiques qui se retrouvent au cœur des préoccupations et du quotidien des communes. Ce réseau compose pour autant un formidable levier pour la valorisation du territoire, une opportunité de conforter la trame et les continuités naturelles et d'offrir des supports pour les déplacements doux et la découverte des richesses du territoire



Objectifs de qualité

- **Préserver et restaurer la trame bleue du territoire, assurer la bonne fonctionnalité des continuités écologiques**
- **Valoriser la richesse et la diversité des paysages et milieux naturels associés à l'eau**
- **Affirmer le rôle des cours d'eau et étangs comme des lieux essentiels pour la faune et des stations botaniques de première importance**
- **Recréer et entretenir les milieux humides secondaires (fossés et rigoles) favorables aux espèces des zones humides (amphibiens, odonates, et flore des zones humides)**

Secteurs concernés

- Les cours d'eau, étangs et mares
- Tout le petit patrimoine lié à l'eau

Plan guide de référence

- Vallée de la Guesle, Hermeray/Raizeux
- Plaine du Perray, Les Bréviaires
- Vallée de la Rabette, Clairefontaine

Acteurs concernés

- PNRHVC (partenaire privilégié de l'Etat et des collectivités territoriales pour la biodiversité et le paysage)
- Communes
- EPCI-FP (pour leur compétence GEMAPI)
- SMAGER (réseau des étangs et rigoles)
- ONF
- Propriétaires riverains des cours d'eau (droits et devoirs du riverain - code de l'environnement)
- Propriétaires privés d'étangs, zones humides, mares

Sources et outils de financements

- Aides pour des projets de protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques et humides, restauration de la continuité écologique des cours d'eau et autres travaux de restauration de la Trame Verte et Bleue : PNRHVC (subvention de tiers ou maîtrise d'ouvrage du PNR) ; Agence de l'eau Seine Normandie ; Région Île-de-France (via le PNRHVC)
- Aide du PNRHVC pour les aménagements de lutte contre le ruissellement en milieu urbain, agricole, forestier et naturel (rétention à la parcelle, création de noues, fossés, mares, etc.)
- Aide du PNRHVC pour la « Restauration du petit patrimoine public » pour les collectivités (lavoirs, fontaines, puits, pédiluves, petits ponts, murs en pierre de pays, portails, sculptures, cadrans solaires, calvaires, etc)

Outils réglementaires et contractuels

- **Forêt de protection**
- **Charte et Plan de Parc**
- **Sites classés**
- **PLU** : Zone N ou A ; Repérage et inscription d'une protection des zones humides, points d'eau (mares, mouillères), des ripisylves sur le plan de zonage ; Bande inconstructible le long des cours d'eau, pour protéger les berges de toute construction ; Repérage d'un élément de patrimoine (bati ou végétal) ; Bandes d'implantation dans la zone U ; Emplacement réservé pour le passage d'un chemin ; OAP ; Règlement et documents graphiques (section spécifique aux zones humides, pas de drainages, pas d'affouillements ni comblements, etc)
- **Sites Natura 2000** Directives Habitats et Oiseaux
- **Protection réglementaire** : arrêtés préfectoral de protection de biotope, réserves naturelles régionales, réserves biologiques domaniales ou intégrales, réserve nationale, etc.)
- **Espaces naturels sensibles départementaux** (protection par acquisition foncière)
- **ZHIEP** : Zones d'intérêt environnemental particulier, dont le maintien ou la restauration présentent un intérêt majeur pour la gestion intégrée du bassin versant, ou une valeur touristique, écologique, paysagère ou cynégétique particulière.

Schémas directeurs, outils de connaissance et pédagogie

- Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, Seine Normandie et Orge Yvette
- Charte régionale pour la biodiversité
- ZNIEFF (porter à connaissance)
- Formation «Cours d'eau» du PNR dans le cadre du programme «Classe d'eau» de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, destinée aux élus pour transmettre les fondamentaux nécessaires aux réflexions et démarches pour une bonne gestion de l'eau et des milieux naturels aquatiques et humides.

1. Préserver la qualité, diversifier et enrichir la forêt et ses espaces naturels associés

1.2. Le réseau hydrographique

Valoriser la richesse et la diversité des paysages associés au fil de l'eau

> Préserver et renforcer la naturalité et la mobilité des cours d'eau

- **Poursuivre l'amélioration de l'entretien et de la restauration des cours d'eau** en partenariat avec les syndicats de rivières, le PNR, les EPCI-FP, les communes et les riverains, à travers les plans de gestion pluriannuels

- **Préserver la qualité des berges et des ripisylves valorisantes et fonctionnelles** en maintenant l'épaisseur de ces «galeries forestières» aux intérêts multiples et en empêchant l'artificialisation des berges.

- **Limiter les parcours au contact de l'eau** en préservant une distance suffisante entre chemin et cours d'eau pour préserver la tranquillité des milieux. Garder une zone de mobilité du cours d'eau au fil du temps

- **Identifier les secteurs de dégradation liés à l'artificialisation du réseau hydrographique** : canalisation, enterrement du cours d'eau, durcissement des berges, plantations exotiques

- **Effacer les barrages et seuils limitant la mobilité de la faune et des sédiments**, supprimer, contourner ou abaisser les obstacles faisant barrage dans les rivières pour restaurer leurs fonctions naturelles (épuration, transport sédimentaire, milieux de vie et de mobilité de la faune aquatique, etc.)

- **Restaurer la capacité naturelle de débordement des crues dans les zones naturelles sans risque pour l'homme**, en supprimant les bourrelets de curage le long des berges et en préservant le bon fonctionnement des zones d'expansion.

- **Restaurer la morphologie naturelle des cours d'eau travaillés par l'homme**, pour redonner à la rivière sa diversité d'écoulements, de topographie et de supports du fond du lit (plats lents, radiers courants, fosses, etc.).

> Entretien et valoriser le réseau des rigoles

- **Entretien et maintenir le profil et le bon fonctionnement** des ouvrages pour assurer le bon écoulement des eaux

- **Pratiquer un entretien différencié des berges** en fauchant de manière alternée, seulement 1 à 2 fois par an, et tardive afin de maintenir des zones d'habitats et des refuges pour la faune

- **Favoriser la compréhension et l'acceptation** du maintien des bandes enherbées rivulaires en communiquant auprès de la population

- **Mettre en valeur les continuités physiques** offertes en les associant à des parcours de découverte

> Valoriser la découverte de l'eau et de son patrimoine associé

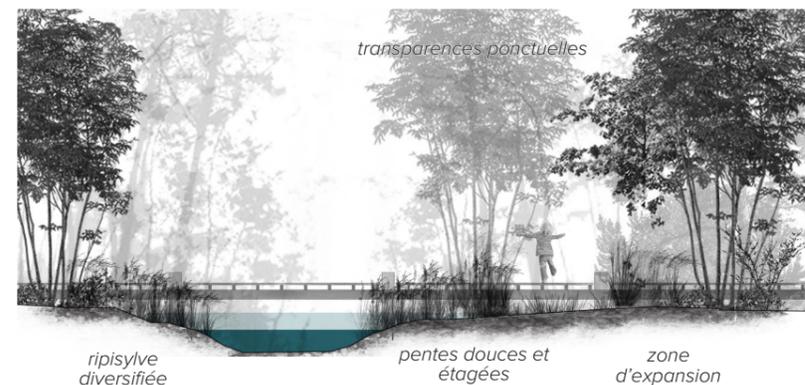
- **Dans les zones naturelles, préserver une distance suffisante** entre le chemin et le cours d'eau pour permettre le développement d'un ourlet végétal et ne pas empêcher ni altérer le bon fonctionnement des écosystèmes associés

- **Dans les villages, valoriser les chemins existants et créer des parcours le long des cours d'eau**, pour permettre des circuits quotidiens et de découverte (voir fiche 4.2) en inscrivant en emplacements réservés dans les PLU les emprises stratégiques au bord des cours d'eau et en préservant des bandes généreuses permettant d'y développer de larges bandes enherbées voir des ourlets rivulaires plus développés et jardinés

- **Valoriser les ponctuations créées par la croisée de l'eau et des chemins** en adoptant une gestion spécifique pour renforcer l'intérêt écologique de ces espaces et y favoriser le développement d'une végétation plus intéressante également au plan paysager

- **Gérer les berges et les ripisylves en accompagnant leurs évolutions naturelles** : retirer les arbres couchés, éclaircir ponctuellement pour gérer la lumière, gérer des embâcles, etc

- **Conseiller et inciter les particuliers pour réaliser des travaux de valorisation et de renaturation de leurs berges**. Accompagner les acteurs sur la qualité des travaux, la gestion, le choix d'espèces et essences favorables ou non au bon fonctionnement écologique et à la composition de paysages harmonieux



exemple de profil type à adopter
extrait plan guide Vallée de la Guesle



exemple de revalorisation d'un cours d'eau en coeur de village, extrait plan guide Clairefontaine



Berges en pentes douces et étagées



Massifs filtrants



Berges jardinées
Génie végétal



Travaux de restauration écologique

1. Préserver la qualité, diversifier et enrichir la forêt et ses espaces naturels associés

1.2. Le réseau hydrographique

Valoriser la richesse et la diversité des paysages associés au fil de l'eau

> Préserver l'ouverture et la richesse écologique des étangs en entretenant régulièrement les berges

- Gérer le développement des ligneux pour contenir l'avancée de la forêt et la fermeture du milieu en dégagant et en éclaircissant régulièrement la végétation ligneuse, pour permettre le développement et le maintien de prairies humides, roselières, etc
- Préserver et restaurer la végétation étagée des berges permettant l'expression d'une diversité de milieux en menant des travaux d'ingénierie écologique pour redécouvrir les berges et recréer la complexité et la diversité naturelle associée à ces milieux
- Restreindre et canaliser les accès à l'eau pour préserver des zones de tranquillité zones de pêches, observatoires, chemins, zones de refuges, etc
- Réguler les niveaux d'eau à travers la gestion hydraulique des étangs pour concilier la dynamique des habitats naturels avec les fonctions de loisirs et les besoins de régulation hydraulique à l'échelle du territoire

> Préserver, restaurer et valoriser le réseau des mares

- Compléter et assurer un suivi de la connaissance du réseau de mares existantes, caractériser leur fonctionnalité dans la trame bleue du territoire et les inscrire dans les documents d'urbanisme (Art. L151-23 code de l'urbanisme).
- Restaurer les mares dégradées et recréer celles disparues lorsque l'activité et le contexte le permettent pour compléter les lacunes de la trame
- Optimiser le fonctionnement des mares et créer de nouvelles mares dans les zones d'intérêts écologiques : pour toute restauration et création de mares, réfléchir en termes de réseau de proximité et chercher à obtenir un panel de mares qui présente des stades d'évolution différents, depuis le stade pionnier de la création jusqu'au stade ultime du comblement.
- Assurer un profil fonctionnel des berges : peu profondes, en pentes douces au moins sur la moitié du pourtour, pour permettre le bon fonctionnement écologique. Ne planter et ne semer aucune végétation non locale, n'introduire aucune faune : la nature le fera vite et très bien toute seule.



Etangs de Hollande, exemple de berges étagées à préserver par une gestion adaptée

- Veiller à maintenir un éclaircissement direct suffisant en entretenant arbres et arbustes sur le pourtour de la mare, voire en pratiquant de franches éclaircies

> Mettre en valeur et restaurer le patrimoine bâti associé à l'eau

- Inscrire au PLU les petits patrimoines liés à l'eau : ponts, ouvrages hydrauliques, moulins, lavoirs et autres patrimoines associés à l'eau (article L151-19)
- Entretenir et restaurer ces ouvrages en y associant des travaux d'amélioration de la fonctionnalité écologique à travers des dispositifs favorables à l'accueil de la faune et de la flore (matériaux, cavités, présence de recoins et de rebords, nature des toitures, absence d'éclairage nocturne, etc) et en faisant appel aux conseils du PNR et de ses partenaires

> Assurer le bon fonctionnement hydraulique à l'échelle du territoire et garantir la qualité des eaux

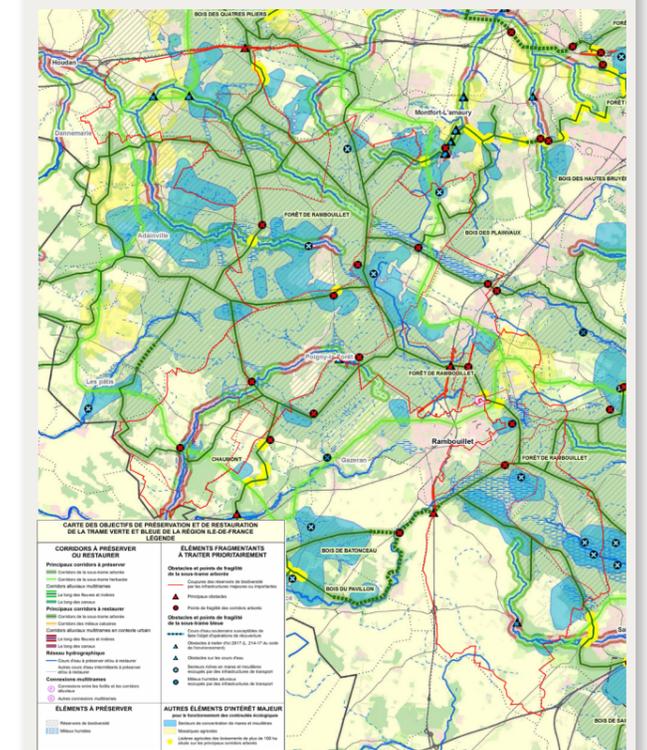
- Résoudre les désordres hydrauliques dès leur genèse le plus à l'amont possible en agissant collectivement, PNR, syndicats, ONF, EPCI-FP, communes, propriétaires fonciers privés, à l'échelle des sous bassins versants. Préférer des solutions fondées sur la nature qui s'intègrent mieux et coûtent moins cher : noues et mares de régulation, fossés à redents, zones d'expansion naturelle et d'infiltration réhabilitées, etc.
- Conforter, renforcer le rôle hydraulique et épurateur des étangs, fossés, rigoles, talus, haies, ripisylves, etc dans une approche fonctionnelle de réseau et interconnectée des sites publics et privés.
- Utiliser, valoriser le pouvoir de dépollution de la végétation de milieux humides en particulier les végétaux entraînent un ensemble de mécanismes chimiques, conduisant à fixer, dégrader et/ou bloquer les polluants. Ils favorisent également le développement des micro-organismes présents dans le sol, qui peuvent stabiliser ou dégrader ces polluants
- Poursuivre les efforts engagés de tous les acteurs dans l'usage de techniques alternatives aux intrants et produits herbicides et pesticides

Références et expériences similaires

Les contrats de bassin pour valoriser la qualité écologique des cours d'eau



Le contrat de bassin est un programme d'actions concertées et cohérentes à l'échelle des bassins versants, établi entre les différents acteurs de l'eau. Les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers s'engagent, via ces contrats, à réaliser et/ou financer des opérations qui tendent à améliorer l'état des masses d'eau, aussi bien superficielles que souterraines



1.2. Le réseau hydrographique

Valoriser la richesse et la diversité des paysages associés au fil de l'eau

Références et expériences similaires

Mise en valeur de l'étang et des continuités au fil de la Rabette, Clairefontaine



A l'occasion des travaux de restauration de la Prairie de l'Essard, la commune a recréé un chemin longeant la Rabette et permettant de nouvelles continuités piétonnes dans la vallée.

L'entretien des abords des étangs communaux évolue également, en adoptant une gestion différenciée des prairies. Des surfaces enherbées non fauchées ou fauchées tardivement sont ainsi préservées sur les abords du cours d'eau et de l'étang.

Le contraste entre des zones très entretenues et, à leur contact, des espaces laissés à leur libre développement permet ainsi d'assurer les fonctions écologiques (zones refuges, accomplissement de la totalité du cycle annuel des plantes, développement de la végétation spontanée, etc) tout en maintenant une forte qualité paysagère et une bonne compréhension pour le public facilitant l'acceptation de ces modes de gestion.



Références et expériences similaires

Restauration de continuités écologiques, Mérantaise au moulin d'Ors à Châteaufort



Source PNRHVC, projet de restauration de la continuité au niveau du seuil du moulin d'Ors

Les élus du territoire du Parc naturel ont inscrit dans la Charte l'objectif n°7 « restaurer et préserver la trame bleue » dans le droit fil du Grenelle de l'Environnement. Ces projets répondent à des enjeux transversaux : amélioration du fonctionnement des écosystèmes rivières et zones humides alluviales (continuité physique des cours d'eau pour rétablir le mouvement des sédiments et de la faune), augmentation de la capacité des rivières à épurer l'eau par les processus naturels, prise en compte du patrimoine culturel lié aux moulins et ouvrages hydrauliques, mise en valeur des aménités environnementales, source d'agrément et d'attraction pour les habitants et les visiteurs dont la spécificité est liée à des ressources naturelles de qualité (paysages, loisirs récréatifs, ambiances, etc.). Dès 2012 le Parc en rapport avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie

(AESN), a lancé une première vague de 3 missions de maîtrise d'œuvre financées par l'AESN (80%) et le contrat de Parc : l'Yvette à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, l'Aulne à Bullion et la Mérantaise à Châteaufort. En 2016, les études d'ingénierie nécessaires, les lourdes procédures réglementaires et les questions connexes de propriétés privées, de génie civil et de réseaux ont fait le quotidien des équipes et des élus du Parc concernés.

Une seconde vague de projets complémentaires sur l'Yvette et l'Aulne, lancée en 2015, a fait l'objet en 2016 de l'élaboration des dossiers de demandes de subvention auprès de l'AESN (80%), des procédures de marchés publics et de préparation avec les élus et propriétaires privés.

1. Préserver la qualité, diversifier et enrichir la forêt et ses espaces naturels associés

1.3. Les fonds de vallées et milieux humides

Maintenir et recréer des espaces ouverts pour révéler la richesse écologique et la qualité de ces paysages



Les espaces ouverts au coeur de la forêt ont été créés par l'activité humaine, essentiellement l'agriculture et l'urbanisme, puis colonisés au fil des siècles par une flore et une faune spécifiques. De nos jours, l'abandon de certaines pratiques, comme le pâturage et le maraîchage, l'industrialisation de l'agriculture, l'urbanisme galopant et les infrastructures en réseau modifient profondément ces paysages et conduisent à morceler, réduire, isoler ces riches écosystèmes abritant une grande part de la biodiversité et du patrimoine naturel remarquable présents sur le territoire du Parc (habitats, flore, avifaune, entomofaune, etc). Inexploitées, les prairies humides ont ainsi tendance à disparaître, laissant place à l'évolution naturelle de ces écosystèmes vers le stade ultime de la forêt.

C'est ainsi que les paysages se ferment et s'uniformisent alors même qu'il s'agirait, au contraire, de préserver à l'échelle du territoire une mosaïque de milieux et de paysages, d'autant plus que ces milieux ouverts et humides sont de plus en plus rares au sein du massif, du Parc et même plus largement à l'échelle régionale et nationale.

Le projet de territoire porté dans la charte et décliné notamment dans ce plan paysage et biodiversité relève ces importants défis posés par l'évolution des usages en mettant en oeuvre des politiques et actions en faveur de la conservation et de la restauration de ces paysages et milieux naturels.



Objectifs de qualité

- Maintenir les clairières des prairies humides et rouvrir des espaces ouverts en fonds de vallées
- Mettre en valeur les usages et la découverte de paysages remarquables
- Adopter des pratiques et modes de gestion durables, valorisant leur potentiel écologique et paysager

Secteurs concernés

- Fonds de vallées de la Guesle, de La Rabette, de la Vesgre, du Grapelin
- Forêts humides des plateaux

Plan guide de référence

- Vallée de la Guesle, Hermeray/Raizeux
- Rochers d'Angennes à Guiperreux, Poigny la Forêt
- Plaine du Perray, Les Bréviaires
- Vallée de la Rabette, Clairefontaine

Acteurs concernés

- PNRHVC (en tant que partenaire privilégié de l'Etat et des collectivités territoriales pour la biodiversité et le paysage - art L333-1 code environnement)
- Communes
- EPCI-FP (pour leur compétence GEMAPI)
- SMAGER (réseau des étangs et rigoles)
- ONF
- Département des Yvelines (ENS)
- Propriétaires privés
- DRIEE + DDT

Sources et outils de financements

- Aide du PNR pour la « Création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique » pour les agriculteurs, les collectivités et les particuliers
- Agence de l'Eau Seine Normandie
- Région Île de France (via le PNRHVC)

Outils réglementaires et contractuels

- **PLU :**
 - zone N ou indicé
 - corridors indicés en zones N ou A,
 - éléments à protéger, mettre en valeur ou requalifier, article L151-23
 - emplacements réservés aux continuités écologiques,
 - localisation des espaces non bâtis nécessaires au maintien de continuités écologiques à protéger et inconstructibles en zone U,
 - Interdiction de remblais des zones Humides
 - Rapport de présentation : inventaire des zones humides et évaluation des incidences
 - OAP Trame Verte et Bleue
- **SCOT :** détermine les espaces et sites naturels, agricoles et forestier ou urbains à protéger, transpose les dispositions pertinentes de la charte du PNR, précise les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques.
- **Notice de gestion de la forêt de protection :** recommandations de gestion pour certains milieux ouverts
- **Charte du PNRHVC**
- **Code forestier R* 412-13** où le pâturage, à des fins paysagères ou écologiques, dans des zones boisées défensables, pourra être pratiqué.
- **Loi du « Bien sans maître »**
- **SRCE Ile de France**
- **Sites classés**
- **Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage** pour les travaux de restauration au PNR
- **« Contrats de prêt à usage »** entre le PNR et un propriétaire de terrain.

Outils de communication et pédagogie

- Plaquette du PNR « Au coeur des vallées »
- Animation conduite par le PNRHVC.
- A créer
- Document et outils de sensibilisation à destination des propriétaires de terrains en fond de vallée

1. Préserver la qualité, diversifier et enrichir la forêt et ses espaces naturels associés

1.3. Les fonds de vallées et milieux humides

Maintenir et recréer des espaces ouverts pour révéler la richesse écologique et la qualité de ces paysages

> Intégrer les continuités et fonctionnalités écologiques et paysagères de la trame des prairies et milieux humides dans les stratégies communales

- Identifier le réseau d'espaces ouverts existant et souhaité dans les PLU pour les classer en zones naturelles non constructibles

- Identifier les parcelles abandonnées ou dont la gestion n'est pas satisfaisante. Assurer une veille foncière pour acquérir le foncier nécessaire à la maîtrise des continuums et permettre la mise en valeur des fonds de vallées. Contractualiser avec les propriétaires privés via un prêt à usages..

> Préserver, entretenir et valoriser le réseau des marais et tourbières

- Sensibiliser les propriétaires et les inciter à mettre en place des plans de gestion adaptés à la spécificité de ces milieux et permettant l'expression de leur richesse écologique

- Favoriser la présence d'une mosaïque de milieux mêlant bois, landes, prairies et réserves de vieux bois afin de diversifier les paysages et valoriser leur potentiel écologique

- Pratiquer une gestion adaptée au maintien et à la valorisation du milieu ouvert par pâturage ou gestion mécanique évitant la progression des ligneux

- Adapter les peuplements aux stations forestières, éviter la présence des peupleraies banalisantes

- Limiter les interventions et préserver les sols lors des travaux forestiers pour minimiser les impacts forts sur ces milieux sensibles en utilisant des techniques mesurées et adaptées (tirage au câble, débardage à cheval, utilisation d'engins à chenilles marais, recours à des plaques ou des fûts de répartition des charges, etc.)

- Proscrire toutes opérations de «durcissement» du sol (terrassements, dépôts, etc). Encadrer ces pratiques dans le cadre des PLU et lors des demandes préalables de travaux. Tenir compte du classement éventuel du site de projet en Forêt de Protection.

- Restreindre l'accès du public à certaines zones pour préserver la tranquillité des sites

> Restaurer des clairières de prairies humides le long des cours d'eau

- Pratiquer les coupes d'ouverture, voire de défrichement en fonction de l'âge du boisement, du zonage au PLU et du statut de protection, en adaptant les techniques et les engins utilisés pour préserver les sols

- Valoriser et respecter les spécificités et ressources des terrains, les sols, en préservant éventuellement des structures végétales existantes lors de la réalisation des travaux de réouverture de prairies

- Favoriser la création de mares pour diversifier les milieux par un nivellement fin du terrain

> Maintenir l'espace ouvert par une gestion adaptée à la sensibilité des milieux par la fauche et le pâturage

- Mettre en place des plans de gestion permettant la préservation et la valorisation de ces écosystèmes

- Choisir les bêtes à pâturer en fonction des objectifs et des spécificités du projet

- Adapter la période et la durée de la gestion à la spécificité et la sensibilité des sites pour préserver la qualité des écosystèmes par exemple limiter le pâturage à certaines périodes de l'année, ou le répartir géographiquement selon les enjeux des stations pour permettre l'accomplissement des cycles de végétation d'espèces.

> Mettre en valeur les milieux naturels par des chemins et des supports de découverte et d'observation légers

- Préserver les sites de la fréquentation en canalisant les promeneurs vers des chemins aménagés

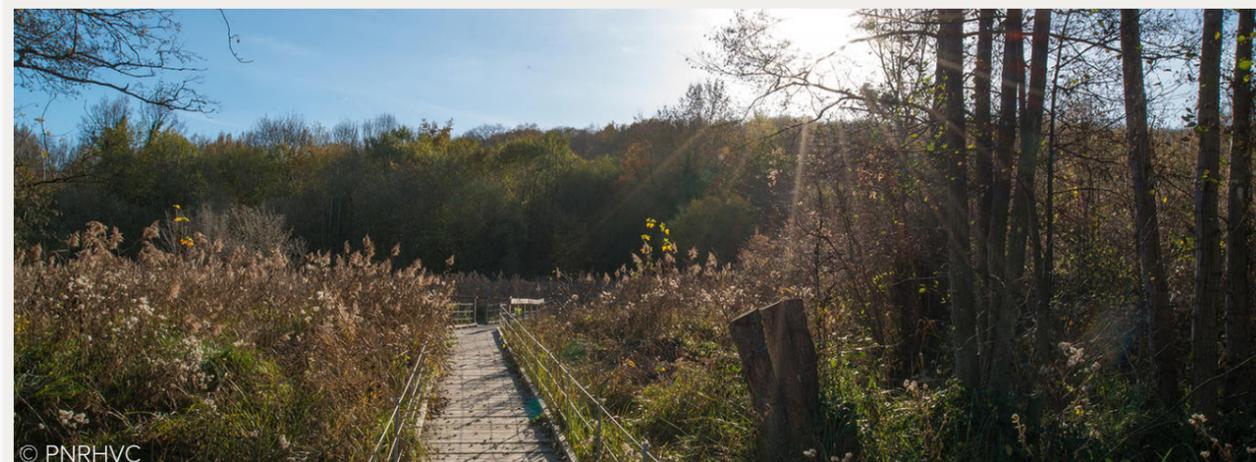
- Privilégier des cheminements périphériques ou hors sols, type platelage, sur les milieux très humides

- Aménager des points de vue surelevés permettant la découverte des paysages

- Mettre en place une signalétique discrète facilitant la lecture et la compréhension des observateurs (voir fiche 4.4)

Références et expériences similaires

Le Marais de Maincourt



© PNRHVC



© PNRHVC

Situé en fond de vallée sur la commune de Dampierre-en-Yvelines, ce site de 9,6 hectares offre aux promeneurs une balade pédagogique agrémentée de points d'observation à travers le marais, la roselière et les anciennes carrières de grès.

Le site a été restauré en 2013. Plutôt qu'une réfection à l'identique, on a choisi de restaurer le fonctionnement hydrologique et de prendre en compte l'ensemble des éléments d'intérêt écologique, paysager et historique, d'élargir le périmètre et de tracer un nouveau chemin, afin d'apprécier les richesses spécifiques et les points de vue de cette remarquable vallée.

Plusieurs points d'observation équipés de tables explicatives jalonnent le sentier. Une petite boucle (1km) accessible aux personnes en situation de handicap (personnes à mobilité réduite, mal et non-voyant accompagnés) est aménagée dans le marais. La grande boucle, longue de 2,5 km, mène à la digue du moulin, au lavoir puis gravit le coteau jusqu'aux carrières de grès.

On peut y voir notamment : Bergeronnette des ruisseaux, Bouscarle de Cetti, Bruant des roseaux, Râle d'eau, Rousserolle effarvate

source PNRHVC

La reconquête des espaces humides fait partie dès l'origine des objectifs du Parc. 80 % des espèces protégées de la flore d'Île-de-France sont présentes sur le territoire du Parc. Or, plus de deux tiers de ces espèces sont liées aux milieux humides ouverts qu'on trouve essentiellement dans les fonds de vallée, alors même qu'ils ne représentent

que 6 % du territoire
source PNRHVC

1. Préserver la qualité, diversifier et enrichir la forêt et ses espaces naturels associés

1.3. Les fonds de vallées et milieux humides

Maintenir et recréer des espaces ouverts pour révéler la richesse écologique et la qualité de ces paysages

Références et expériences similaires

Restauration de la Prairie humide des Essarts, Clairefontaine



avant coupe et abattage de la peupleraie



après coupe de la peupleraie et sa conversion en prairie humide, mares et boisement éparse d'essences locales.



Destination des espaces ouverts en fonction de l'hydromorphie des sols :
sec - reboisement ; humide - pâturage extensif ; très humide à gorgé d'eau - zone humide en exclos.



zones humides

La restauration et l'aménagement de la prairie de l'Essard est un bon exemple de la valorisation des fonds de vallées humides que peuvent mettre en oeuvre les communes et autres propriétaires publics ou privés, en appliquant strictement la notice de gestion du dossier de classement de la forêt de protection.

Sur cette ancienne peupleraie, le milieu est réouvert en préservant certains bouquets d'arbres. Des mares sont préservées ou recrées, des arbres sont replantés pour respecter les obligations de la forêt de protection.

L'entretien sera ensuite réalisé par l'installation de vaches et chevaux dont le pâturage extensif permettra le maintien du milieu ouvert tout en participant d'un paysage vivant.

Propriété : commune de Clairefontaine-en-Yvelines
Maîtrise d'ouvrage : déléguée au PNR.

Financement : AESN : 80%, PNR : 20% (fonds de la Région et du Département des Yvelines)



Références et expériences similaires

Espace protégé communal de la Mérantaise, domaine d'Ors à Chateaufort



crédit C.Perez - Prairie humide du hêtre pourpre



Bergeronnette des ruisseaux

crédit PNR

La Mérantaise, réservoir de biodiversité

Début 2017, la commune de Châteaufort a souhaité réaffirmer sa volonté politique de protéger les espaces naturels du fond de vallée de la Mérantaise, sur sa propriété du domaine d'Ors, par un arrêté municipal qui délimite un espace protégé. L'engagement de la commune pour ce site, propriété communale depuis 1988, n'est pas nouveau puisqu'il fut l'objet d'un classement en réserve naturelle volontaire en 1996. Lors du transfert de compétence « patrimoine naturel » de l'Etat à la Région, cette RNV ne fit pas partie du lot d'ex RNV

transformée en RNR. La commune a donc arrêté ce périmètre d'espace protégé communal, à minima le temps qu'un classement en RNR puisse voir le jour, mais si cela n'était pas le cas, ce statut local communal perdurerait. Cet exemple montre qu'une commune peut classer une de ses propriétés en espace protégé pour préserver et gérer les écosystèmes et la biodiversité associée.

source PNR

1. Préserver la qualité, diversifier et enrichir la forêt et ses espaces naturels associés

1.4. Les paysages géologiques remarquables

Préserver et valoriser les paysages singuliers des landes, chaos, sablières



La spécificité géologique du sous-sol du massif caractérise l'occupation du sol et oriente l'organisation et la conduite de la forêt. Cette diversité et cette hétérogénéité de sols ménage des espaces peu propices à l'exploitation, ils abritent une part essentielle de la diversité animale et végétale et offrent des paysages singuliers. Au sein d'un territoire fortement domestiqué et ordonné par l'activité humaine, ces espaces naturels offrent des milieux complémentaires, favorables à l'accueil d'une biodiversité bannie des milieux cultivés. Ils permettent également l'expression des caractères endémiques du territoire, de la faune et de la flore, offrant un aperçu de la permanence des paysages.

Au titre de milieux remarquables, on retrouve ainsi les landes qui se développent sur les terres pauvres, acides et constituent l'un des paysages emblématiques du massif. On observe également de nombreuses singularités géologiques à travers les bancs de grès, les éboulis et sables des ravins. Enfin, d'anciennes activités humaines, telles que les sablières et les carrières, ont également mis à ciel ouvert et révélé les spécificités géologiques du territoire. Aujourd'hui abandonnés, ces espaces sont

devenus des éléments de grands intérêts écologiques et paysagers permettant l'expression de cortèges faunistiques et floristiques rares.

Ces sites naturels remarquables présentent un grand intérêt pour le massif. Au niveau des paysages, ils rompent avec la régularité de la forêt cultivée et offrent des ponctuations et des ambiances remarquables. Sur le plan du fonctionnement écologique, ils expriment une diversité naturelle liée aux milieux et aux expositions, rare ou absente ailleurs. En tant que refuge et espace d'expression de la biodiversité, il est important de les considérer comme un atout spécifique du paysage, mais également comme un patrimoine génétique porteur du futur.

Mais ces espaces, ponctuels et disséminés sur le grand territoire, présentent également un caractère de grande fragilité et peuvent en l'absence d'une gestion adaptée, être rapidement condamnés à disparaître. Leur pérennité et l'expression de leur potentiels écologiques et paysagers sont ainsi intimement liés à leur reconnaissance par la collectivité et par la mise en oeuvre de pratiques vertueuses



Objectifs de qualité

- **Préserver la biodiversité des milieux les plus remarquables et sources de diversité au sein des massifs boisés, souvent liés aux espaces les moins productifs : sols pauvres, landes, sols inondés des tourbières, terrains escarpés, éboulis, rochers et sables des ravins et vallons....)**
- **Faire connaître et mettre en valeur les richesses et les dynamiques naturelles à l'oeuvre sur le massif**
- **Valoriser les curiosités géologiques en maintenant l'ouverture de ces espaces et en conservant une mosaïque d'habitats favorisant leur diversité botanique (espèces et âges)**

Secteurs concernés

- Les chaos granitiques (secteurs de pentes)
- Les landes
- Les anciennes sablières et sables affleurants

Plan guide de référence

- Vallée de la Guesle, Hermeray/Raizeux
- Rochers d'Angennes à Guiperreux, Poigny la Forêt
- Vallée de la Rabette, Clairefontaine

Acteurs concernés

- Les communes
- L'ONF
- Le PNR
- Propriétaires privés

Sources et outils de financements

- Programme Natura 2000 pour les travaux (fauches avec export)
- Aide du PNRHVC sur la création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique

Outils réglementaires et contractuels

- **PLU** : articles L151-19, L151-23 pour identifier les éléments à protéger
- **Forêt de protection** : Règlement

Outils de communication et pédagogie

- Inventaires Natura 2000
- SBR et ZIEC

1. Préserver la qualité, diversifier et enrichir la forêt et ses espaces naturels associés

1.4. Les paysages géologiques et endémiques

Préserver et valoriser les paysages singuliers des landes, chaos, sablières

> Identifier et préserver les sites remarquables issus des spécificités géologiques

- Repérer et caractériser les sites inexploités ou d'exploitations anciennes, telles que les anciennes sablières, les carrières de grès, les chaos, les landes témoignant des particularités géologiques du territoire, pour les inscrire dans les PLU

> Mettre en scène et préserver la fonctionnalité et la tranquillité des sites

- Aménager et canaliser l'accessibilité et les usages à travers des dispositifs légers d'accueil et de mise à distance permettant la découverte tout en préservant la tranquillité et les fonctionnalités écologiques des sites

- Ménager et valoriser les belvédères naturels lorsque les clairières apparaissent en position élevée.

- Sensibiliser et informer à travers une signalétique discrète sur les spécificités des sites et les enjeux de leur préservation

> Maintenir, reconstituer et valoriser les milieux ouverts par une gestion spécifique de la progression des boisements et des abords

- Mettre en place des plans de gestions adaptés aux spécificités des sites, afin d'assurer leur pérennité

- Restaurer les sites enfouis par éclaircie, broyage et export de la matière. Dans les cas les plus lourds il sera possible de réaliser des étrepages pour mettre à nu la partie minérale des sols et recréer les stades pionniers de la végétation, en décapant les sols par enlèvement des horizons organiques.

- Entretenir l'espace ouvert pour empêcher le reboisement naturel en supprimant les ligneux se développant, ne pas laisser le couvert reprendre le dessus tout en valorisant la perception des clairières: abattage d'arbres, coupes des jeunes arbustes, coupes de rajeunissement des bruyères, etc. Le cycle des passages dépend de l'apparition de certaines espèces. Afin de ne pas risquer une trop grande accumulation d'humus il est souhaitable de ne pas dépasser le stade de friche correspondant aux genêts dans le cas des landes.

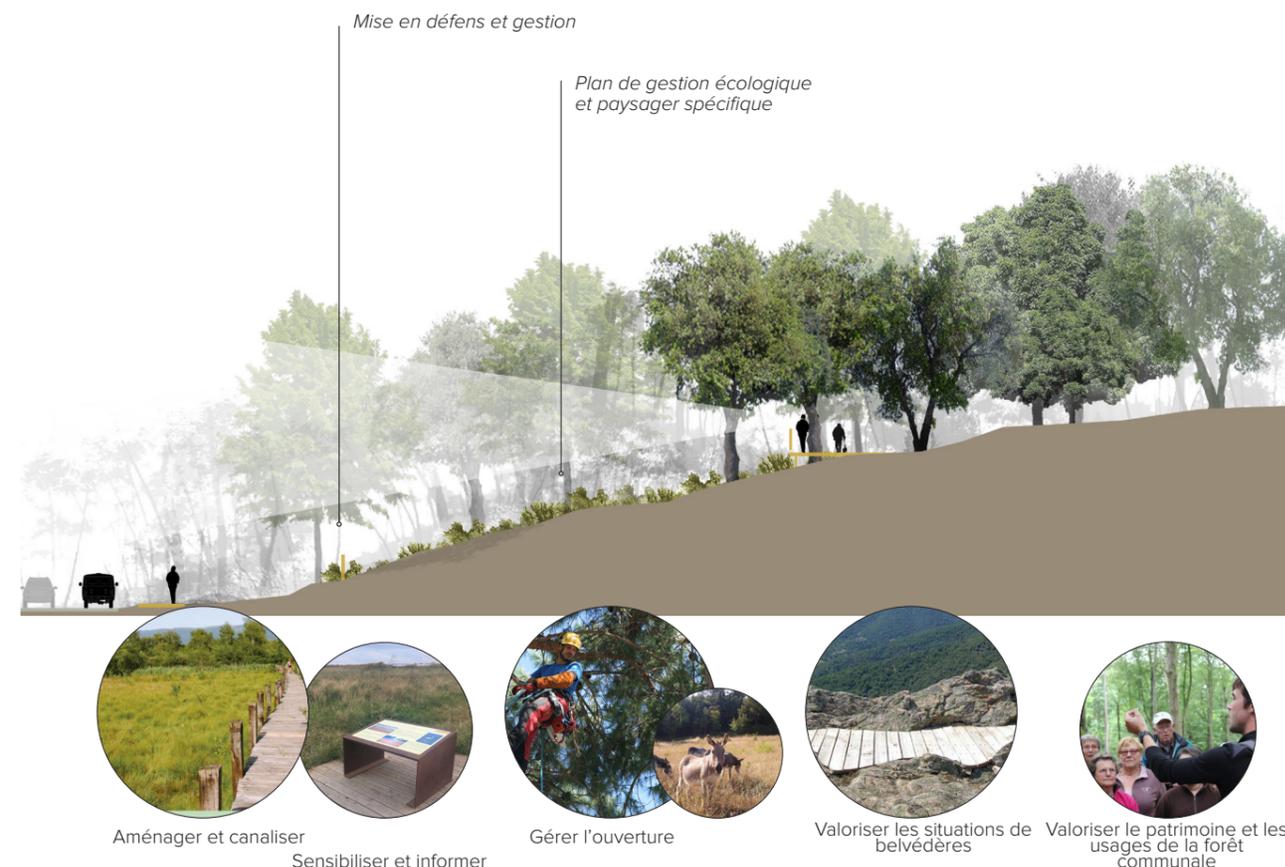
- Conserver une diversité d'âges et privilégier la présence d'un couvert bas dans lequel le cortège des plantes inféodées soit bien représenté

- Expérimenter des techniques alternatives d'entretien type pâturage, méthode qui reste efficace et peu coûteuse. Les émergences ligneuses n'étant généralement pas supprimée totalement par les animaux, il peut être nécessaire d'effectuer un arrachage manuel complémentaire

- Conserver ponctuellement des arbres morts ou sénescents pour enrichir les milieux

- Capitaliser et mutualiser les expériences engagées sur le massif de gestions des prairies intraforestières et des landes (notamment au travers du programme Natura 2000)

Exemple de gestion d'une ancienne sablière entourée d'une Chataigneraie abandonnée, Clairefontaine-en-Yvelines, extrait du Plan-guide



Vue de l'ancienne sablière colonisée par les ligneux et nécessitant une intervention fine pour lui restituer ses qualités écologiques et la donner à voir depuis la route et le cimetière communal



Vue depuis la Chataigneraie abandonnée, rachetée par la commune, pouvant offrir un support pédagogique et pour des chantiers participatifs de sensibilisation aux enjeux de la forêt

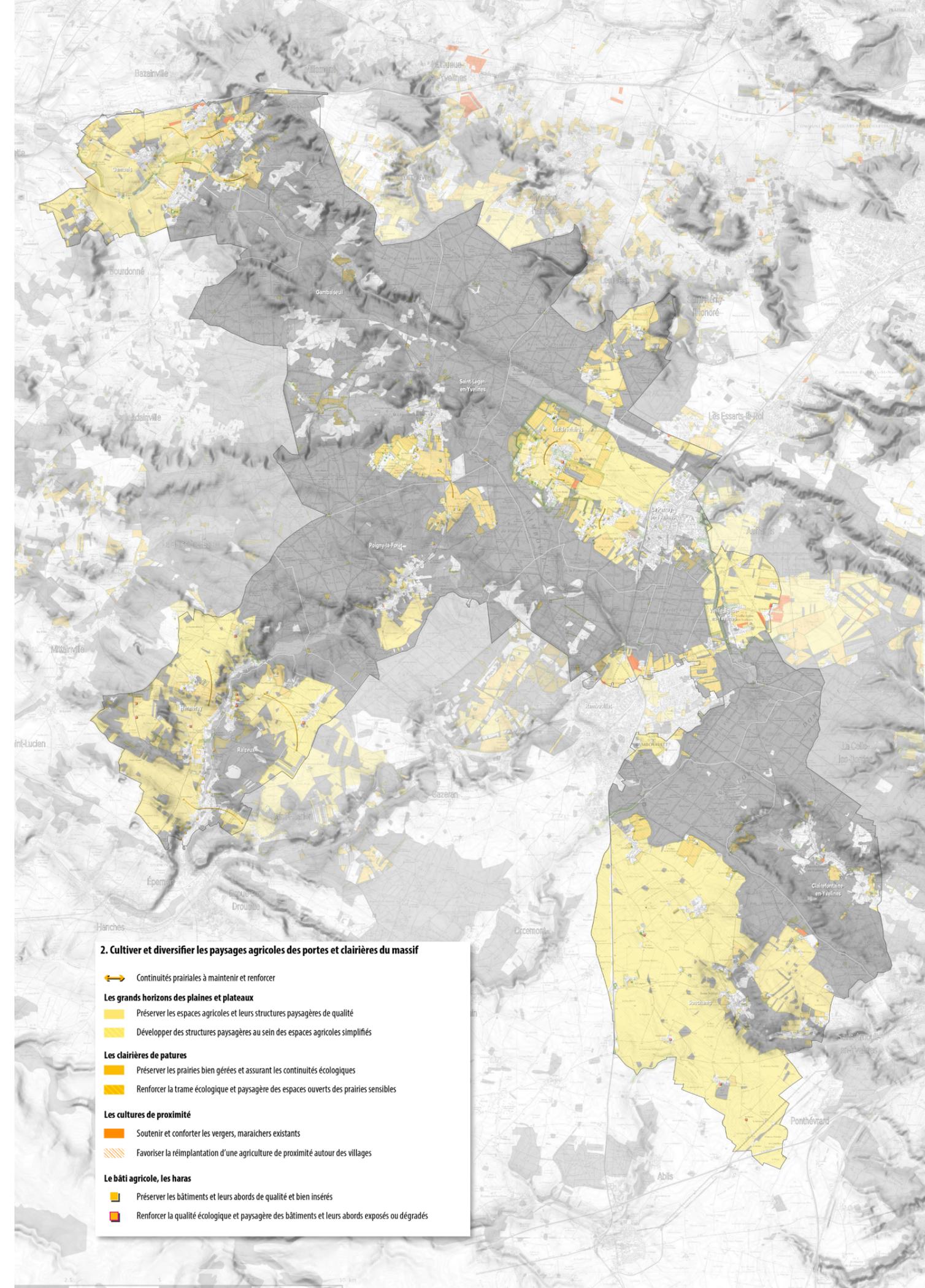
2. Cultiver et diversifier les paysages agricoles des portes et clairières du massif

Dominé par la présence imposante du massif forestier, le territoire est bordé par des grandes plaines et plateaux de grandes cultures formant, à travers leurs vastes horizons ouverts, les portes de la forêt. Représentée sur ces marges par une production essentiellement céréalière, l'agriculture offre également, au coeur des clairières et dans les vallées, des paysages plus intimes marqués par les prairies liées aux élevages et aux activités équestres, très développées dans ce secteur du Parc. Les formes de petite agriculture de proximité ont en revanche presque disparues sur ce territoire.

L'évolution de ces paysages productifs au cours des dernières décennies est marquée par une forme de simplification et de perte de biodiversité qui altèrent la qualité des paysages et des équilibres biologiques. L'espace agricole, lié à l'évolution des pratiques, à la mécanisation a ainsi vu les ponctuations végétales, les mares, les haies ou encore les alignements le long des chemins régresser au fil des ans, appauvrissant ces paysages mais aussi leurs fonctionnalités écologiques. Au sein des élevages et des activités équestres, c'est une activité souvent trop intensive qui pèse sur le milieu.

Ainsi les principaux enjeux de qualité pour les paysages et espaces productifs sont :

- l'adaptation des pratiques agricoles pour respecter les équilibres biologiques et préserver les ressources naturelles du territoire
- le maintien et la restauration de continuités écologiques au sein des espaces ouverts et couverts
- la valorisation des lisières agricoles
- la diversification des pratiques et la reconquête d'une agriculture locale
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine agricole bâti



2.1. Les grands horizons des plaines et plateaux

Enrichir les paysages et restaurer une trame de nature aux portes du massif



L'évolution des pratiques agricoles au cours des dernières décennies, la mécanisation et l'intensification des pratiques agricoles, ont progressivement contribué à la simplification et à une certaine perte de la richesse et de la diversité qui caractérisaient autrefois ces paysages. La disparition de ces précieux motifs qui composaient, ponctuaient et animaient les paysages des grandes plaines agricoles, leur offraient de la profondeur, des repères ou encore des éléments singuliers, constitue un appauvrissement des qualités écologiques et paysagères.

Le projet en faveur du paysage et de la biodiversité propose de réinvestir la problématique agricole en recomposant et réintroduisant de la diversité et de la complexité au sein de ces systèmes. Il ne s'agit évidemment pas de recréer un peu artificiellement un paysage de bocage mais plutôt de réintroduire, au gré des opportunités, des structures paysagères de plus ou moins grande taille participant à l'enrichissement de paysages agricole souvent monotones et à la mise en place d'une trame écologique fonctionnelle. Ces éléments pourront être ponctuels (arbres isolés, bosquets, etc) ou linéaires (haies, bandes enherbées, ripisylves, etc)



Objectifs de qualité

- Redonner une place à l'arbre et réintroduire opportunément des motifs paysagers animant et enrichissant la diversité des paysages agricoles
- Favoriser les continuités et le fonctionnement écologique au sein des espaces de grandes cultures
- Développer des usages et les pratiques au travers d'itinéraires de promenade
- Composer des lisières agricoles qualitatives au contact et en relation avec la forêt
- Intégrer les enjeux de biodiversité dans l'organisation des systèmes agricoles
- Intégrer la notion de services écosystémiques et valoriser le rôle positif de la biodiversité au sein des espaces de production dans les choix d'aménagement

Secteurs concernés

- Les grands paysages agricoles, plaines et plateaux composant les portes du massif : plaine de Houdan, petite Beauce, plateaux au dessus de la vallée de la Guesle, plaine des Bréviaires, plaine de Vieille Eglise

Plan guide de référence

- Vallée de la Guesle, Hermeray/Raizeux
- Plaine du Perray, Les Bréviaires

Acteurs concernés

- Etat : DRIEE, DDT
- Région : AEV, Chambre d'agriculture
- Département : Conseil Général des Yvelines, CAUE
- Communes
- PNRHVC
- Agriculteurs
- SAFER
- CIVAM
- Fédération Internationale des Chasseurs d'Île de France (FICIF)
- Habitants, riverains et associations

Sources et outils de financements

- Subventions par le PNRHVC pour la plantation d'arbres ou de haies «Aide à la plantation de haies champêtres en terres agricoles»
- Subventions par la FICIF pour la plantation d'arbres ou de haies
- Financement MAEC

Outils réglementaires et contractuels

Plan de Parc

PLU : EBC (Espace Boisé Classé) ; Zone N ; Classement « Eléments de paysage à protéger et mettre en valeur » (article L151-23) ; Inscriptions des éléments remarquables (inventaire, repérage et protection) ; OAP spécifique pour traduire les orientations de préservation de la TVB
ZAP, Zones agricoles protégées ont pour but de protéger l'espace agricole et forestier, en milieu péri-urbain.

PAEN Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Loi Grenelle II : impose des bandes enherbées larges d'au moins 5 mètres le long de cours et plans d'eau en cohérence avec ceux identifiés dans le cadre des BCAA («bonnes conditions agricoles et environnementales» de la PAC)

Outils de communication et pédagogie

Existant

- Fiche-outil, du PNR « Créer une mare»
- Cartes communales pour repérage des structures végétales existantes ou disparues
- Inventaire communal des chemins ruraux
- Charte régionale pour la biodiversité

A créer

- Charte et guide de gestion des mares et plans d'eau : désenvasement, curage, aménagement des berges, protection contre le bétail, pratiques agricoles propices au maintien des mares et cours d'eau

2. Cultiver et diversifier les paysages agricoles des portes et clairières de la forêt

2.1. Les grands horizons des plaines et plateaux

Enrichir les paysages et restaurer une trame de nature aux portes du massif

> Préserver le patrimoine des structures végétales existantes : bosquets, arbres isolés, haies

- **Attribuer un statut réglementaire** aux arbres isolés remarquables dans les PLU
- **Développer la ressource en bois de chauffage issu des haies**
- **Imaginer des dispositifs techniques et financiers pour faciliter l'entretien** : matériels subventionnés et mutualisés
- **Mettre en place une gestion raisonnée des arbres et structures végétales** : pratiquer une taille douce/ raisonnée, des coupes progressives sur les alignements et les haies, adapter les travaux de taille aux périodes de floraison et de nidification, maintenir les ports libres, laisser se développer la strate herbacée en pied d'arbres, etc

> Restaurer un réseau d'habitats à travers les espaces cultivés pour enrichir les paysages et favoriser les continuités et le bon fonctionnement de la trame naturelle

- **Porter et développer les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** avec les agriculteurs volontaires pour faire évoluer et améliorer l'impact des pratiques sur l'environnement
- **Restaurer ponctuellement une trame arborée à travers des programmes de plantation** de haies, d'arbres isolés et d'alignements d'arbres communaux.
- **Restaurer des fourrés arbustifs et des parcelles de fruticées** par un système de rotation permettant le maintien de dynamiques naturelles et de zones refuges
- **Choisir des essences et des compositions adaptées et valorisantes** en s'inspirant des listes d'essences végétales préconisées par le PNR et en prenant si besoin conseil auprès des missions du PNR
- **Développer des partenariats de gestion avec les acteurs du territoire** : chasseurs, associations, écoles, chantier participatifs, pédagogiques, insertion

> Révéler et valoriser la présence de l'eau dans les plaines

- **Souligner les cours d'eau par le maintien et le développement d'une ripisylve** dans une épaisseur suffisante pour améliorer les fonctions hydrauliques mais surtout écologiques
- **Maintenir les rigoles et fossés de drainage en pratiquant une gestion écologique et différenciée** par curage et fauche alternée, seulement 1 à 2 fois par an, afin de maintenir une présence végétale et de préserver des zones refuges pour la faune
- **Maintenir des bandes enherbées** aux abords des cours d'eau et rigoles et adopter une gestion extensive par une fauche annuelle en fin d'été
- **Repérer et identifier les mares et les mouillères dans les PLU** pour les protéger
- **Créer des nouvelles mares dans des zones stratégiques** pour compléter les lacunes de la trame
- **Restaurer les mares disparues ou dégradées et créer de nouvelles mares** pour compléter les lacunes de la trame aux emplacements constituant un atout fonctionnel pour la biodiversité mais également d'un point de vue hydraulique. S'inspirer des nombreux exemples d'actions réalisées sur le PNR
- **Sensibiliser les agriculteurs à la gestion et au maintien de ces zones humides fragiles**

Références et expériences similaires Replantation de haies, les Essarts



> Valoriser et retrouver des chemins ruraux à travers les espaces de grandes cultures pour relier les lieux de vie et permettre la découverte du territoire

- **Préserver les chemins existants** même en cas de changement d'exploitant ou de remembrement
- **Retramer l'espace agricole de nouveaux chemins** permettant le désenclavement de certains secteurs et favorisant la découverte et la pratique du territoire
- **Permettre des chemins temporaires saisonniers par l'organisation de la production**
- **Accompagner les chemins par un traitement végétal adapté à la production** permettant d'accompagner les promeneurs et favorisant le développement de la trame écologique : au minimum, une bande enherbée et, lorsque les conditions le permettent, des plantations d'arbres isolés voir de haies vives

Références et expériences similaires

Replantation de haies, sur parcelle privée, Jouars-Ponchartrain



En partenariat avec le PNR et les élèves du CHEP (Centre Horticole d'enseignement et de promotion), des chantiers-école permettent la plantation de haies constituées de végétaux locaux adaptées au sol et au climat donc plus résistantes aux maladies. Cette action pratique et pédagogique, permet de viser plusieurs objectifs : améliorer la qualité du paysage ; améliorer la qualité du milieu en absorbant les nitrates non assimilés par les cultures céréalières car situées à proximité d'un fossé recueillant les eaux de drainage ; jouer un rôle de brise-vent ; offrir le refuge et le couvert pour la faune : mellifère, elle va attirer les abeilles et sera un refuge pour les divers auxiliaires. Elle fournit également des baies destinées à nourrir les oiseaux ; servir de refuge pour la nidification.

d'après Centre Horticole d'enseignement et de promotion

2. Cultiver et diversifier les paysages agricoles des portes et clairières de la forêt

2.2. Les clairières des pâtures et haras

Encourager la qualité des pratiques et renforcer les trames écologiques et paysagères



Les prairies et les pâtures offrent des paysages de qualité, finement insérés sur le territoire, dans les fonds de vallées et en lisière du massif. Elles constituent une part importante de l'espace ouvert sur l'ensemble du territoire et se retrouvent sur les rebords des plateaux, dans les clairières des plateaux forestiers et des fonds de vallées. Ces espaces sont notamment liés à une présence importante d'activités autour du cheval: haras, centres équestres, pensions, pâtures, etc singularisent le territoire et participent de son identité.

En plus des paysages de qualité et généralement bien insérés qu'ils offrent, les espaces ouverts des prairies et pâtures jouent un rôle écologique très important, en favorisant le développement d'un riche cortège végétal

associé et par le maintien des continuités prairiales permettant le déplacement d'espèces liées à ces milieux.

Pour autant les activités « intensives », portées par une forte demande autour du cheval ont des impacts directs sur la qualité du milieu naturel, essentiellement liées aux pratiques des gestionnaires. En effet les logiques d'aménagement des terrains liées à l'exploitation, l'intensité du pâturage ou encore la gestion des matières organiques produites nécessitent le maintien de pratiques vertueuses et une attention particulière pour canaliser l'impact de ces activités et préserver la qualité écologique et paysagère.



Objectifs de qualité

- Préserver et renforcer la continuité des espaces ouverts et la trame écologique associée
- Encourager et valoriser les bonnes pratiques afin de ménager l'impact des pratiques sur le milieu naturel
- Accompagner les activités hippiques dans une transition écologique et paysagère (pâturage, clôtures, gestion des domaines)
- Gérer les produits et effluents de l'exploitation animale

Secteurs concernés

- Les grands paysages agricoles, plaines et plateaux composant les portes du massif : plaine de Houdan, petite Beauce, plateaux au dessus de la vallée de la Guesle, plaine des Bréviaires, plaine de Vieille-Eglise

Plan guide de référence

- Vallée de la Guesle, Hermeray/Raizeux
- Plaine du Perray, Les Bréviaires

Acteurs concernés

- Les communes
- Les agriculteurs et exploitants
- Les haras et centres équestres
- Les pratiquants et touristes

Sources et outils de financements

- Concours des eco-trophées organisé par le PNRHVC
- Subventions par le PNRHVC pour la plantation d'arbres ou de haies «Aide à la plantation de haies champêtres en terre agricole
- Subventions par la FICIF pour la plantation d'arbres ou de haies
- Financement par les nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Outils réglementaires et contractuels

- **Plan de Parc**
- **PLU :**
 - Classement en EBC (Espace Boisé Classé)
 - Classement « Eléments de paysage à protéger et mettre en valeur »
 - Classement des espaces de continuités écologiques des éléments des trames verte et bleue
 - Eléments de paysage et sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique
 - OAP
- **ZAP**, Zones agricoles protégées
- **PAEN** (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) instaurés par le département avec l'accord des communes concernées et sur avis de la chambre d'agriculture.

Outils de communication et pédagogie

- Documentation et conseils prodigués par l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE)

2. Cultiver et diversifier les paysages agricoles des portes et clairières de la forêt

2.2. Les clairières des pâtures et haras

Encourager la qualité des pratiques et renforcer les trames écologiques et paysagères

> Valoriser la qualité et la fonctionnalité des espaces ouverts en y développant la trame écologique

- **Localiser et caractériser le rôle des espaces ouverts dans la TVB** et la continuité de la sous-trame herbacée pour veiller à son maintien : identifier et cartographier les trames et sous-trames d'espaces ouverts dans les PLU pour protéger et s'assurer du maintien des continuités d'espaces ouverts (en cohérence avec le SRCE)

- **Maintenir et soutenir les pratiques agricoles, professionnelles ou pédagogiques favorisant les prairies** notamment dans les clairières et fonds de vallée pour éviter le refermement de ces milieux

- **Valoriser la qualité écologique des prairies en y développant des trames végétales** par la plantation d'arbres isolés, de haies, par le maintien de bandes enherbées, par la mise en valeur du cycle de l'eau,...

- **S'inspirer des projets et réalisations** déjà mises en oeuvre sur le PNR pour reconstituer les espaces ouverts

> Gérer les matières organiques produites par l'activité animale

- **Aménager des plateformes de dépôts et de compostage intégrées au paysage** en s'appuyant sur les grandes structures géographiques et les lignes d'implantations des exploitations, en valorisant les abords des fossés de récoltes des eaux de pluie, en développant des aménagements paysagers autour, etc

- **Mettre en commun les plateformes de stockage des matières organiques**

- **Mettre en place une filière locale de gestion** en concertation avec les agriculteurs et acteurs du territoire pour développer les usages et débouchés de ces produits

- **Tester les potentiels de transformation et de valorisation** : combustion, méthanisation, lombricompostage, etc

> Affirmer l'excellence du territoire en valorisant les bonnes pratiques de gestion préservant l'équilibre des prairies et leurs intérêts écologiques

- **Accompagner et former les propriétaires à la gestion écologique** de ces prairies, sur l'impact du surpâturage sur le milieu, etc

- **Développer les échanges entre acteurs et valoriser les actions vertueuses** pour appuyer et alimenter la sensibilisation de la filière

- **Diviser les parcelles pour assurer une meilleure rotation et laisser le temps pour la régénération des prairies**

- **Limiter le nombre de bêtes aux capacités des sites**, éviter le surpâturage

- **Alternier la fauche et le pâturage** pour améliorer la qualité des prairies

- **Diversifier les semences** pour enrichir et valoriser la qualité des prairies

- **Faucher régulièrement les zones de refus** pour garder un équilibre à l'échelle des parcelles

- **Disperser les points d'eau** dans l'espace

- **Adapter la fauche pour préserver des zones de refuges : adapter le calendrier, faucher haut, depuis le centre vers l'extérieur, en plusieurs fois, etc**

Expériences similaires

Plantation participative de Haies aux Bréviaires



Exemple de renforcement de la trame paysagère au sein de pâtures par une replantation de haies dans un format de chantier participatif.

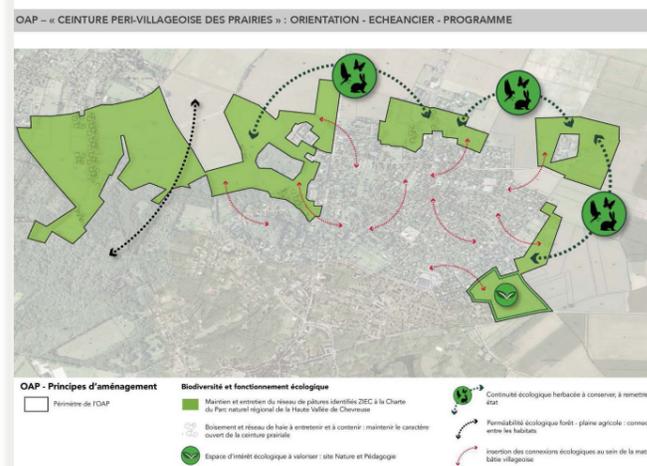
Concours agricole des prairies fleuries

Ce concours récompense tous les ans les meilleures pratiques agri-écologiques. Les prairies sont évaluées en fonction de leur intérêt fourrager, écologique et mellifère. L'idée forte de ce concours ? Les éleveurs sont jugés sur les résultats de leur gestion et non pas sur leurs pratiques. Le jury examine les parcelles selon des critères précis (productivité, valeur nutritive, santé des troupeaux, maîtrise des dynamiques de végétation, diversité floristique, renouvellement de la biodiversité, valeur patrimoniale floristique et faunistique, ressource mellifère...). En 2014, le Parc a rejoint le rang des participants, tous les éleveurs du territoire ont été conviés à participer.

source parc-naturel-chevreuse.fr



OAP Village de Méré, cabinet Atopia



Les Orientations d'Aménagement et de Programmation permettent de repérer, d'approfondir et donner corps aux orientations prises dans les PLU.

A Méré, ces OAP permettent de préciser et conforter le projet de paysage sur les secteurs de prairies constituant les abords du village en définissant les principes d'aménagements et de gestion à mettre en oeuvre

2. Cultiver et diversifier les paysages agricoles des portes et clairières de la forêt

2.3. Les cultures de proximité

Encourager la reconquête et la diversification des formes d'agriculture locale et vivrière



L'évolution des paysages depuis le milieu du XX^e siècle est marquée par la disparition des petites cultures à proximité des espaces habités. Ainsi les vergers, le petit maraîchage ou encore les jardins privés productifs qui nécessitaient une pratique régulière et une bonne connaissance des terrains cultivés ont progressivement disparus du tissu urbain et périurbain, limitant la présence et la diversité de cette nature en ville et appauvrissant la qualité des espaces de respirations et les transitions entre espaces habités et cultivés.

Pourtant, la proximité de la métropole parisienne, l'attractivité et l'image de marque liée à la qualité du cadre de vie ou encore l'évolution des attentes des consommateurs et des habitants laisse aujourd'hui entrevoir de nouvelles perspectives et débouchés pour ces formes de petite agriculture. En effet la demande toujours plus importante pour une alimentation saine, tracable, produite et distribuée localement, l'intérêt croissant pour la découverte et le partage des pratiques et des modes de production donne à cette agriculture de proximité un vrai potentiel de développement.



Objectifs de qualité

- diversifier et renouveler les formes d'agriculture en retrouvant la fine trame paysagère qui caractérisait autrefois les lisières et abords des villages, notamment les vergers et les jardins vivriers
- développer une agriculture locale, responsable et respectueuse de son environnement et permettant les circuits courts
- valoriser les services associés à ces activités et développer leur vocation sociale, d'usages
- intégrer la notion de services écosystémiques aux choix d'aménagement et valoriser le rôle positif de la biodiversité au sein des espaces de production

Secteurs concernés

- Les terres dont les sols permettent ce type de cultures, notamment les abords de villages, les pentes et les fonds de vallées

Plan guide de référence

- Vallée de la Guesle, Hermeray/Raizeux
- Plaine du Perray, Les Bréviaires
- Vallée de la Rabette, Clairefontaine

Acteurs concernés

- Les agriculteurs et exploitants
- Les Communes
- La Chambre d'agriculture
- La Safer
- Les habitants
- Les associations (ex Fabric des colibris de Rambouillet et sa région)

Sources et outils de financements

- Financement par les nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) Conventions de mise à disposition par la SAFER
- Le pôle Abiosol regroupant la Fondation Terre de Liens Ile-de-France, le GAB et le réseau des AMAP Ile-de-France
- Aides à l'installation / conversion
- Soutien à l'émergence et au développement de filières de proximité dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Conseil Régional IdF
- appel à projets permanent « jardins solidaires » de la région Ile-de-France

Outils réglementaires et contractuels

- **Plan de Parc**
- **PLU :**
 - Zonage A (Agricole) ou Ap (Agricole protégé, inconstructible) pour les secteurs sensibles
 - Zonage N (Naturel) ou Np (Naturel protégé) selon les enjeux
 - Classement en EBC (Espace Boisé Classé) des trames paysagères structurant les zones cultivées
 - Classement « Eléments de paysage à protéger et mettre en valeur »
 - Classement des espaces de continuités écologiques des éléments des trames verte et bleue
 - Eléments de paysage et sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique
 - OAP
- **ZAP** Zones agricoles protégées
- **PAEN** (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) instaurés par le département avec l'accord des communes concernées et sur avis de la chambre d'agriculture.

Outils de communication et pédagogie

- Accompagnement du PNR à la création de vergers « Ma commune à croquer »
- Guide méthodologique de mobilisation et de valorisation du foncier de l'État et de ses opérateurs

2. Cultiver et diversifier les paysages agricoles des portes et clairières de la forêt

2.3. Les cultures de proximité

Encourager la reconquête et la diversification des formes d'agriculture locale et vivrière

> Engager une politique agricole et foncière sur les espaces stratégiques et sensibles

- **Pérenniser les espaces agricoles dans les PLU**, et au besoin pour les plus sensibles, par des acquisitions foncières
- **Acquérir le foncier agricole non exploité** pour y installer des porteurs de projet ou des activités à destination des habitants : jardins partagés, free-picking, wooffing local,...
- **Mettre en place des zones agricoles protégées (ZAP)** pour protéger l'espace agricole
- **Engager une politique d'échanges parcellaires**, d'achats de fonciers pour installer des agriculteurs
- **Utiliser les baux environnementaux** pour imposer des pratiques respectueuses de l'environnement
- **Proposer aux exploitants un cahier des charges** définissant des règles et objectifs de qualité environnementale, paysagère et urbaine comme les chartes agriculture et urbanisme

> Recréer la «ceinture comestible» des villages et retrouver des cultures vivrières, sociales et culturelles : jardins partagés, vergers

- **Mettre à disposition des terrains communaux disponibles** pour y développer une agriculture de proximité pour les habitants ou des structures associatives en lisière des clairières
- **Développer de vergers partagés** associés aux espaces de nature des villages, notamment des mares. Ces actions peuvent bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise du PNR.

> Diversifier, développer les circuits courts et les pratiques agricoles de proximité : maraîchage, arboriculture, vente à la ferme, points de distribution

- **Soutenir les activités de petite agriculture encore présentes sur le territoire**
- **Lancer des appels à projet «circuits courts»** : jardins partagés, micro-activités...
- **Privilégier les porteurs de projets «responsables»** pour les nouveaux agriculteurs (biodynamie, permaculture et agriculture biologique (approprié à une partie du territoire qui accueille plutôt de petites exploitations). Favoriser ce genre d'implantations dans les zones agricoles au contact direct des espaces naturels sensibles mais aussi dans les lisières urbaines, en limite des villages. Profiter de l'expertise du PNR dans l'accompagnement de ces projets
- **Former et sensibiliser les acteurs** aux pratiques vertueuses
- **Créer des points de ventes** de produits locaux ou AMAP. Associer autant que possible ces sites aux parcours quotidiens et aux itinéraires de randonnées ou aux aires d'accueil du public
- **Aménager des parcours spécifiques** pour inciter les touristes à visiter les bourgs, fréquenter les commerces locaux
- **Développer des équipements communaux type pressoirs associatifs pour favoriser l'usage des vergers**
- **Capitaliser sur les événements festifs** de mise en valeur des produits locaux et de qualité, sur le modèle de la fête des fermes,...

Références et expériences similaires

Plantation participative d'un verger pédagogique à Poigny

En 2012, l'équipe municipale a souhaité marquer son entrée dans le Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse par la mise en place d'un projet symbolique consistant à planter un verger pédagogique sur le terrain situé en face du stade de Poigny-la-Forêt. Le terrain a été mis à disposition de la commune par son propriétaire dans le cadre d'un contrat de prêt à usage. Le verger est planté de cerisiers, pruniers, pommiers, poiriers, noyers, cassissiers, framboisiers et groseilliers. *source poigny-la-foret.fr*



Plantation participative d'un verger communal sur le terrain de l'abbaye à Méré et sensibilisation citoyenne



La commune de Méré a souhaité repenser un espace vert situé au cœur du village en y ajoutant une dimension paysagère et pédagogique grâce à la plantation de pommiers, poiriers et pruniers. L'objectif de la commune était d'allier production de fruits et conservation d'espaces libres pour les manifestations communales. 17 arbres fruitiers ont ainsi été plantés avec l'aide du Parc. 5 classes de l'école de Méré et une soixantaine d'habitants ont participé à ces deux journées de chantier de plantation. *source PNR.fr*



2. Cultiver et diversifier les paysages agricoles des portes et clairières de la forêt

2.3. Les cultures de proximité

Encourager la reconquête et la diversification des formes d'agriculture locale et vivrière

Références et expériences similaires

Installation d'un maraîcher et arboriculteur bio à Magny les Hameaux : mise à disposition de terres et chantier participatif



Ce projet illustre l'intérêt et les enjeux de la réimplantation d'une agriculture de proximité responsable et les dynamiques sociales qu'elles peuvent engager : l'installation de l'exploitation fait l'objet de chantiers participatifs, organisés en partenariat avec la mairie et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, soutiens du projet. De la pose des clôtures à la construction de serres en passant par les plantations, ce sont des dizaines de bénévoles et riverains qui soutiennent et participent ainsi au lancement de cette ferme arboricole et maraîchère.

Avec 3 ha de maraîchage bio et 5 ha dédiés à l'arboriculture, l'exploitation peut livrer plusieurs dizaines de paniers bio par semaines. C'est donc un projet ambitieux qui est amené à trouver son public et son équilibre de fonctionnement en s'insérant dans le tissu social et économique du territoire. Financé par la région, l'Europe et la mairie, le projet permet également de créer des emplois et à terme de la formation.

Références et expériences similaires

«Monépi», épiceries participatives à Chateaufort, Saint-Aubin, Jouars



Un Épi est une épicerie participative, éventuellement associée à un potager, appartenant à ses adhérents, et prônant un circuit alimentaire court, sain et respectueux de la planète. Né à Chateaufort, à l'initiative d'habitants mobilisés pour créer leur propre épicerie participative, afin de pallier l'absence de commerce de proximité sur leur commune, le concept à aujourd'hui essaimé sur le Parc.

«Monépi» est un groupement d'achats d'adhérents en relation directe avec les producteurs, à vocation



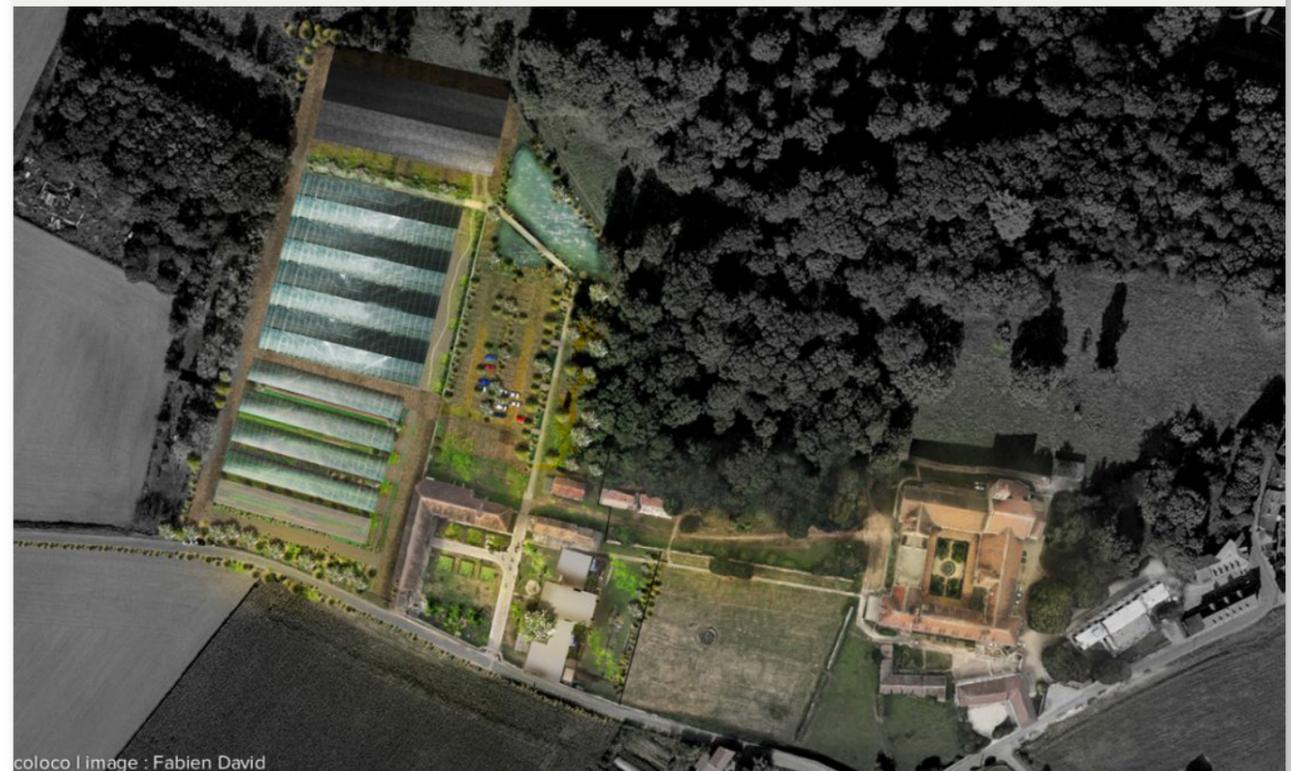
associative et à but non lucratif. Le fonctionnement de l'épicerie (partage des tâches, choix des produits...) s'appuie sur une plateforme informatique développée par les adhérents.

Le local, généralement fourni par la ville, permet de stocker et distribuer les produits aux adhérents, mais c'est également un lieu convivial de rencontres. C'est un lieu d'échanges où peuvent aussi se tenir des dégustations de produits ou des animations spécifiques par des producteurs (source PNR)



Références et expériences similaires

Implantation du Jardin de Cocagne de Limon à Vauhallan



Le Jardin de Cocagne de Limon s'est implanté sur l'ancienne ferme de la communauté bénédictine sur le territoire de l'abbaye Saint-Louis du Temple. Sur les 18 hectares de terrains attenants à la ferme se développe ce nouveau modèle de Jardin de Cocagne de grande envergure, qui sert de référence aux autres Jardins du réseau. Il propose une production diversifiée de légumes biologiques, vendue tout ou partie sous forme de paniers hebdomadaires bio auprès d'adhérents-consommateurs franciliens. La surface disponible sous serres et plein champ installée offre sur une unité de production qui doit permettre la livraison à terme d'un millier de paniers hebdomadaires bio.

L'emploi de personnel sous contrats d'insertion interviendra sur chacune des composantes de l'activité (production, conditionnement, logistique/transport). La formation est également au cœur de l'activité du site d'exploitation. Situé à proximité des Potagers de Marcoussis et du Jardin de Cocagne de Saint-Quentin-en-Yvelines à Magny-les-Hameaux, des synergies s'opèrent entre ces trois exploitations : transformation et mise en bocaux des légumes en été, période de surproduction pour le Jardin mais de sous-consommation de la part des adhérents, etc.

<http://www.reseaucocagne.asso.fr/jardin-cocagne-du-limon/>

2.4. Le bâti agricole

Préserver et améliorer la qualité architecturale et l'insertion des bâtiments dans le paysage



Les paysages agricoles sont marqués par la présence toujours vivace d'exploitations finement implantées au coeur des espaces cultivés et dans les tissus villageois. Ces centres de la vie agricole constituent ainsi des éléments identitaires marquant les spécificités locales, offrant l'image d'un paysage habité et cultivé. Les fermes patrimoniales encore présentes témoignent de ce caractère et de ces traditions.

Ebranlé par l'évolution des techniques agricoles qui le rendent parfois difficile d'exploitation, ce patrimoine ancien peut rapidement être dénaturé par des travaux peu judicieux de réhabilitation ou même abandonné au profit de bâtiments plus modernes et fonctionnels. Avec

l'intérêt croissant pour la production agricole et de redécouverte du patrimoine local, le maintien, la restauration et l'adaptation de ce bâti aux pratiques contemporaines représentent de forts enjeux pour la préservation de paysages agricoles dynamiques et animés.

Dans un contexte de modernisation et d'adaptation permanente de l'agriculture, il est également important d'accompagner le développement des bâtiments agricoles pour s'assurer d'une bonne insertion dans leur paysage d'inscription (relief, exposition, traitement paysagers des abords, etc) et favoriser leur intérêt écologique (matériaux, énergie, gestion des eaux, etc).

Objectifs de qualité

- Adapter le bâti aux enjeux contemporains, diversifier les usages et ouvrir les exploitations à de nouveaux publics
- Préserver des sièges d'exploitations vivants et dynamiques
- Mettre en valeur les exploitations agricoles, anciennes et nouvelles, et à travers elles leurs paysages de référence
- Rénover et valoriser le bâti en tenant compte des enjeux de biodiversité : végétaliser, inclure des aménagements dédiés, minimiser les risques pour la faune

Secteurs concernés

- Les fermes patrimoniales identifiées dans l'inventaire du Parc
- Les fermes non recensées dans l'inventaire mais présentant un intérêt écologique et paysager
- Les nouveaux bâtiments agricoles

Plan guide de référence

- Vallée de la Guesle, Hermeray/Raizeux
- Plaine du Perray, Les Bréviaires
- Vallée de la Rabette, Clairefontaine

Acteurs concernés

- Les communes
- Les agriculteurs et exploitants
- Les haras et centres équestres
- Les pratiquants et touristes

Sources et outils de financements

- Aide du PNR HVC pour la restauration des enveloppes extérieures des bâtis des corps de fermes (façades, couvertures, murets, douves...), pour la reconversion du patrimoine rural en lien avec une activité économique, pour l'intégration architecturale des bâtiments agricoles neufs
- Subventions de l'Etat, de la Région Ile de France, du département des Yvelines pour des réalisations de qualité ou mettant en oeuvre des économies d'énergies et un développement durable (DDAF, Chambre d'agriculture, Conseil Régional, Conseil Général, ADEME)
- Fondation du patrimoine (notamment la défiscalisation)

Outils réglementaires et contractuels

PLU :

- Servitudes et dispositifs de protection du code de l'urbanisme
- Préconisation sur l'aspect extérieur des constructions neuves, rénovées ou réhabilitées (art L151-18)

Inscription/Classement aux Monuments historiques

AVAP (Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine) pour protéger des secteurs contenant ou non des Monuments historiques, à protéger du fait de leur valeur esthétique, historique, culturelle ou paysagère.

Outils de communication et pédagogie

- *Découvrir les grandes fermes. Histoire et architecture de ce patrimoine méconnu*, Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, 2010
- Inventaire des fermes patrimoniales, Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, 2009, existant et à compléter
- *Guide couleurs des façades. Les grands bâtiments isolés*, Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, édition mise à jour en 2010.
- *Guide éco-habitat*, Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, édition mise à jour en 2008
- *Guide méthodologique pour l'aménagement paysager des abords de ferme*, Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture/FNCAUE, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 1997
- *Guide de valorisation du patrimoine rural*, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche/DATAR/Educagri Ed., 2001

2. Cultiver et diversifier les paysages agricoles des portes et clairières de la forêt

2.4. Le bâti agricole

Préserver et améliorer la qualité architecturale et l'insertion des bâtiments dans le paysage

> Protéger les fermes remarquables

• Repérer les fermes patrimoniales dans le PLU et donner des préconisations sur leur évolution. S'appuyer des exemples disponibles sur le territoire du Parc.

• Inscrire l'inconstructibilité des abords des fermes dans les documents d'urbanisme

• Protéger le patrimoine bâti et végétal identitaire : respecter l'intégrité des cours, conserver les patrimoines et motifs paysagers

• Développer une politique de soutien pour la reprise ou le maintien des fermes

> Restaurer et moderniser le bâti agricole ancien pour l'adapter aux enjeux contemporains dans le respect de son contexte et de son histoire

• Restaurer les éléments bâtis dans les règles de l'art en préservant les caractéristiques et les spécificités du bâti pour les projets de réhabilitation ou d'extension

• Replanter et redessiner les motifs paysagers disparus aux abords des fermes : vergers, arbres isolés, haies, fossé, etc

• Profiter des réhabilitations pour mettre en oeuvre des démarches de sobriété énergétiques et de valorisation de la biodiversité : habitats pour la faune cavernicole (chauves-souris, oiseaux, reptiles et petits mammifères terrestres)

> Assurer la qualité des nouvelles constructions et améliorer l'intégration des bâtiments agricoles existants très visibles dans le paysage

• Prendre en compte le relief et le contexte pour s'insérer finement dans le paysage : intégrer la végétation existante, limiter les mouvements de terrain

• Privilégier des matériaux, couleurs, clôtures qualitatifs et discrets, respectant l'identité locale et s'insérant harmonieusement dans le paysage en s'appuyant notamment sur les conseils du PNR ou en faisant appel à des professionnels

• Eviter le mitage en regroupant les bâtiments agricoles

• Mettre en valeur les chemins d'accès par des alignement d'arbres

• Planter les abords des bâtiments d'une ceinture végétale d'arbres tiges, de haies ou encore de bandes enherbées.

• Mettre en place une réglementation spécifique pour les bâtiments agricoles dans les documents d'urbanisme en instaurant une obligation d'accompagnement végétal pour tout nouveau bâti

• Engager un partenariat avec le CAUE et le PNR pour bénéficier d'une aide technique

> Ouvrir les fermes au public et diversifier les activités

• Faire découvrir et mettre en réseau les exploitations : portes ouverte, vente directe, fête des fermes permettant la découverte de ce patrimoine et la rencontre des acteurs ...

• Développer l'accueil à la ferme, la cueillette

• Favoriser le logement pour les jeunes agriculteurs et diversifier l'offre des logements offerts dans les fermes, en proposant par exemple des logements pour les étudiants ou pour les randonneurs

Références et expériences similaires

Bâtiment agricole écologique et contemporains, exploitations Janin



Références et expériences similaires

Fiches conseil du PNR

3. Conforter un urbanisme rural pour habiter harmonieusement le massif et ses bords

L'urbanisation de la forêt de Rambouillet et des franges de la Beauce et du Drouais démontre un espace habité développé en bonne intelligence avec son territoire d'inscription et au caractère rural encore préservé. La diversité des situations rencontrées montre également une diversité de formes urbaines tirant parti des qualités offertes par le milieu d'inscription : proximité de l'eau, pentes et exposition, fertilité et culture des sols, etc, ont ainsi conditionné les implantations urbaines : les vallées sont le siège de villages étirés le long des cours d'eau, sur les pentes au dessus des niveaux de zones inondables. Les plaines et plateaux ouverts découvrent des villages polycentriques regroupés autour de leurs noyaux. Les infrastructures de transport, voie ferrée et nationale, sont également le moteur d'une urbanisation plus importante autour des villes du Perray et de Rambouillet. Enfin, ce territoire offre un réseau de grands domaines et de bâtiments remarquables hérités de sa riche histoire.

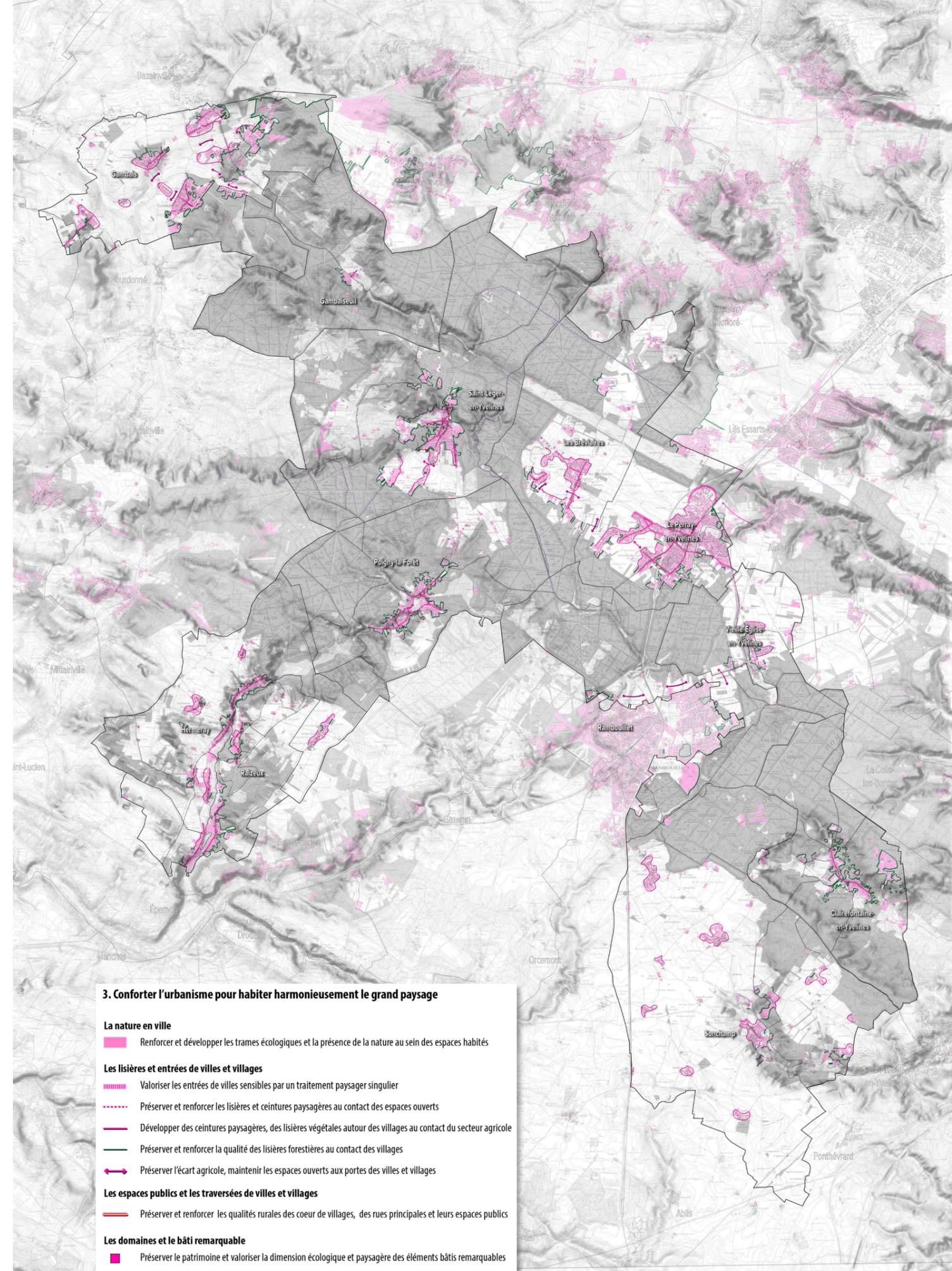
Pourtant, le territoire a connu au cours des dernières décennies un développement urbain non négligeable, qui a produit de nouvelles formes bâties, souvent peu liées à leur contexte d'implantation et aux tissus villageois anciens. Cette période d'expansion autour des centres, aujourd'hui freinée, a généré une nouvelle enveloppe urbaine redéfinissant le rapport des villes et villages à leur environnement. Parfois heureuse, cette relation est pourtant trop souvent marquée par un manque de dialogue et de prise en compte de l'identité locale et du contexte paysager. Les limites et lisières des espaces bâtis se sont ainsi souvent appauvries, perdant de leur diversité de natures et d'usages et négligeant le rapport entre les espaces habités et cultivés.

Les évolutions urbaines ont également marqué une certaine perte de la trame de nature à l'intérieur des villes et villages. Pour répondre aux attentes et besoins de logement et parfois par manque de prise en compte ou de connaissance, les jardins, mares ou vergers ont ainsi trop souvent disparus lors d'opérations de densification ou de constructions neuves.

Enfin, l'espace public des villes et des villages a également souvent perdu une part de sa qualité et de son identité rurale. La banalisation des matériaux et des agencements, la simplification de la gestion ou encore l'importance prise par les logiques d'aménagements voués à la voiture participent à une certaine banalisation et surtout une perte de qualité d'usages, de déplacements et de la place du piéton dans l'espace public.

Ainsi les principaux enjeux de qualité concernant l'urbanisation sont :

- la valorisation des lisières et limites urbaines, de la relation entre l'espace bâti et son paysage d'inscription
- la préservation du caractère et de l'identité rurale de l'espace habité
- la préservation, la valorisation et la réhabilitation du bâti remarquable
- la mise en valeur des centralités et des espaces publics
- la recherche de qualité dans les opérations de densification, de constructions nouvelles et de rénovations
- le développement des trames naturelles au sein des villes et villages



3.1. La nature en ville

Développer les trames écologiques et la présence de la nature au sein des espaces bâtis



L'enjeu de la nature en ville se pose aujourd'hui tant du point de vue du paysage que de l'écologie. Cette question répond en effet tout d'abord à des besoins et aux aspirations des habitants d'aménager et de vivre dans un cadre valorisant, au contact d'une nature domestiquée. Elle interroge également la relation des villes avec leurs fondements géographiques et leur rapport au grand paysage et nécessite de préserver ou de retrouver les structures et les grandes logiques paysagères en maintenant les continuités, les échanges et les dynamiques entre ces différents milieux.

L'enjeu est également de préserver les équilibres biologiques (eau, air, sols), les cycles et rythmes du vivant et l'expression d'une biodiversité spontanée au sein des espaces habités. Bien qu'entourés d'espaces à caractère naturel, les villes et villages peuvent également constituer des refuges pour la biodiversité, en offrant des habitats, complémentaires ou suppléants

ceux offerts par les espaces cultivés : les jardins privés, les espaces verts, les espaces publics ou encore les interstices et délaissés, forment un réseau véritablement accueillant pour l'expression de la diversité biologique.

Les pratiques et les modes de gestion influent directement les capacités d'accueil, d'équilibre et de résilience des milieux habités. Une gestion écologique, alternative à l'utilisation des produits phytosanitaires, implique donc la mise en oeuvre d'une certaine ingénierie écologique et une bonne compréhension des mécanismes et des interrelations du vivant afin de faire avec, et non contre, l'existant, et d'intégrer le temps des dynamiques naturelles dans le quotidien de la ville. Ainsi plus que de s'efforcer à contenir et maîtriser le végétal, la bonne gestion cherchera à intégrer en amont de la conception et du dessin des espaces publics des bons principes de gestion, favorisant le travail du jardinier et redonnant du sens à son action.

Objectifs de qualité

- Favoriser les continuités écologiques et paysagères en affirmant la qualité et la diversité des formes de nature au sein des espaces habités
- Proposer une gestion adaptée et raisonnée des espaces publics favorisant la qualité des paysages urbains et l'épanouissement de la diversité du vivant
- Affirmer l'exemplarité des pratiques d'aménagement et de gestion de la nature en ville
- Intégrer les dispositifs favorables à la biodiversité dans les aménagements urbains

Secteurs concernés

- Espaces publics des villes et villages
- Corridors de nature en ville
- Jardins de particuliers

Plan guide de référence

- Vallée de la Guesle, Hermeray/Raizeux
- Plaine du Perray, Les Bréviaires
- Vallée de la Rabette, Clairefontaine

Acteurs concernés

- Communes
- Communauté d'agglomération Rambouillet Territoire
- PNR HVC
- CAUE des Yvelines
- Natureparif
- Architecte des Bâtiments de France
- Agriculteurs
- Habitants

Sources et outils de financements

- Aide de la Région Ile de France pour les projets liés à l'adaptation au changement climatique, mesures pour la gestion des eaux en ville, dispositifs paysagers de maîtrise des ruissellements d'eaux pluviales
- Programme «Zero-Phyto» piloté par le PNR pour la réalisation de plans de gestion différenciée
- Aide du PNR pour des équipements, à hauteur de 70%, concourant à une moindre consommation d'énergie et à une réduction de la pollution lumineuse.
- Aide du PNR «Qualité de la ressource en eau : plans de gestion différenciés des espaces publics » pour favoriser la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires.
- Aide du PNR à « l'acquisition de système d'entretien alternatif des espaces publics » pour les collectivités
- Aide du PNR pour les «travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics»

Outils réglementaires et contractuels

PLU

- Réglementation sur les clotures.
- Réglementation sur surfaces imperméabilisées, sur les caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères
- Réglementation permettant la végétalisation des toitures
- réservation de la nature en ville par des «emprises jardins» ou «coefficient de biotope» permettant de garantir une surface minimum d'espaces de jardin. Une partie peut être réalisée en toiture terrasse ou en places de parking perméables, auquel cas la surface à réaliser est plus importante
- Protection des corridors de l'urbanisation :
 - EBC pour classer les bois, les bosquets, les haies, les alignements...
 - Article L.123-1-7 pour classer les éléments paysagers dont l'intérêt est culturel, historique ou écologique (corridors).
 - Zonages corridors permettent d'encadrer les projets limitrophes.

Outils de communication et pédagogie

- Formation par les missions Nature/ Environnement et Paysage du PNRHVC
- Fiches outils éditées par le PNRHVC : *Guide écojardin, Trame Verte et Bleue en milieu urbain, éclairage public*
- Charte régionale de la biodiversité
- Formations Plante et Cité, Hortis, etc
- Opérations «*Embellissons nos villes*» à Rennes, «Fleurir son pas de porte», à Pornichet, «Je jardine ma ville»
- Centre de ressource Trame Verte et Bleue du Ministère de la transition écologique et solidaire
- *Conception et gestion écologique des cimetières*, Guide pratique, Natureparif

3. Conforter un urbanisme rural pour habiter harmonieusement le massif et ses bords

3.1. La nature en ville

Développer les trames écologiques et la présence de la nature au sein des espaces bâtis

> Développer à l'échelle communale une stratégie de trame verte et bleue et de nature en ville

- **Mettre en oeuvre les stratégies de Trame Verte et Bleue** en repérant et en inscrivant les différents éléments de la trame dans le PLU : les foyers de biodiversité les corridors mais également les zones de perturbations et de rupture. Ces éléments pourront être complétés par des OAP sur des sites spécifiques

- **Sensibiliser les acteurs concernés, des élus aux habitants, pour favoriser l'appropriation des enjeux et des outils de la présence de la nature en ville** en accompagnant et formant les élus et techniciens, en proposant des animations pédagogiques avec les scolaires, les structures associatives et citoyennes locales, en associant les habitants aux travaux et aux évolutions de la gestion

- **Communiquer et former les techniciens à la gestion sans produits phytosanitaires** en développant les techniques alternatives de gestion; en utilisant la lutte biologique intégrée favorisant les prédateurs naturels des insectes ravageurs ; en adaptant les techniques et outils au désherbage mécanique ; en limitant les surfaces à désherber ; en développant des indicateurs d'observation et de suivi de la biodiversité

- **Associer et anticiper les modalités de gestion futures dès la conception de nouveaux espaces** pour garantir la pérennité et la qualité des aménagements et limiter la charge pour la collectivité

> Adopter des bonnes pratiques pour préserver la fertilité des sols

- **Limitier les labours et le travail du sol** pour ne pas casser la structure du sol et mélanger ses horizons

- **Utiliser des paillages et des couvre-sols vivants pour protéger les sols** semer pour éviter le désherbage et limiter l'assèchement des sols

- **Donner des dimensions et une structure généreuses aux fosses et massifs de plantations** pour favoriser le développement des végétaux et de leurs systèmes racinaires, limiter le stress hydrique

> Favoriser le développement du végétal et réintroduire les cycles naturels dans l'aménagement et la gestion des espaces publics

- **Recoloniser les surfaces minérales au profit d'espaces plantés** en désimpermabilisant les sols et en reformant des espaces paysagers

- **Transformer les gazons en prairie et mettre en valeur les milieux herbacés** en remplaçant la tonte régulière par une gestion différenciée permettant de laisser la végétation se développer, et tardive pour préserver des zones de refuges et permettre les cycles de reproduction de la faune ; en appauvrissant les sols par la fauche et l'exportation des produits de coupe ; en préservant des «bandes de propreté» entretenues plus fréquemment en limite des chemins pour rendre, par contraste, la prairie «sauvage» plus acceptable et compréhensible par les riverains.

- **Valoriser le patrimoine végétal existant par la gestion et la taille raisonnée** en pratiquant des tailles douces permettant de maîtriser le développement des plantes tout en valorisant des ports «naturels» ; en pratiquant des tailles après floraison pour garantir les cycles de floraison/ pollinisation/ fructification

- **Développer la dimension comestible et utilitaire du paysage** en réintroduisant des variétés fruitières : variétés de fruitiers anciens, petits fruits mais aussi fruits, feuilles et fleurs comestibles, plantes potagères, médicinales et aromatiques, etc

- **Développer les plantes et aménagements «auxiliaires» favorables à l'accueil de la faune** en privilégiant l'utilisation de plantes favorisant la présence de la petite faune et en adaptant la gestion aux cycles naturels de reproduction ; en créant des habitats «construits» de type ruchers, hôtels à insectes, pierriers, murs habitats, etc ou plus «naturels» type fascines, bois morts laissés en place, arbres à cavité, etc

- **Intégrer la flore spontanée dans les aménagements** en permettant à la flore spontanée de se développer dans certains espaces stratégiques et en sensibilisant la population pour changer le regard sur la gestion de ces plantes.



Exemples de valorisation des espaces publics ordinaires comme continuités écologiques et paysagères, Le Perray et Les Bréviaires, extrait du plan guide

3. Conforter un urbanisme rural pour habiter harmonieusement le massif et ses bords

3.1. La nature en ville

Développer les trames écologiques et la présence de la nature au sein des espaces bâtis

> Mettre en valeur la présence de l'eau à travers les aménagements et le dessin de l'espace public

- Retrouver la présence de l'eau à ciel ouvert en privilégiant des modes de gestion alternatifs de l'eau autour de la voirie et des espaces publics
- Redonner une place centrale aux cours d'eau, étangs et mares en réaménageant et en tournant les espaces publics vers cette ressource

> Valoriser le potentiel écologique et paysager associé aux étangs et faire des étangs communaux des centralités villageoises

- Valoriser et restaurer la végétation des berges, préserver au minimum un ourlet de prairie non fauchée
- Aménager des profils étagés permettant l'installation d'une diversité
- Adapter la gestion et la régulation hydraulique des étangs pour concilier la préservation et la valorisation des habitats naturels avec les fonctions de loisirs (niveaux d'eaux, débits, rôle tampon lors des crues, etc)
- Déconnecter les rivières des étangs communaux pour limiter les transferts thermiques perturbant les équilibres du milieu et néfastes pour le développement de la faune
- Assurer un entretien spécifique de la végétation pour préserver les qualités du milieu : éclaircir ponctuellement la strate arborée pour laisser entrer la lumière, préserver des zones de refuges
- Installer ponctuellement du mobilier simple et discret pour permettre des usages récréatifs et de loisirs

> Valoriser la présence du réseau des rigoles dans la traversée de villes et villages

- Mettre en valeur les continuités paysagères et physiques offertes par ces ouvrages en y développant les parcours et cheminements et en y associant des aménagements paysagers valorisant ces traversées
- Entretenir et maintenir le profil des ouvrages pour assurer le bon écoulement des eaux
- Pratiquer un entretien différencié des berges en fauchant de manière alternée, seulement 1 à 2 fois par an, et tardive afin de maintenir des zones d'habitats et des refuges pour la faune
- Favoriser la compréhension et l'acceptation du maintien des bandes enherbées en communiquant auprès de la population

> Valoriser le réseau des mares et la présence de l'eau dans les espaces privés

- Compléter la connaissance et préserver le réseau des mares existantes, caractériser leur état et leur fonctionnalité dans la trame bleue et les inscrire dans les documents d'urbanisme
- Restaurer et inciter à la création de mares dans les jardins lorsque le contexte le permet
- Valoriser le potentiel écologique et paysager des mares en adoucissant les berges, créant des zones abritées et en plantant les berges ou en les laissant se coloniser naturellement
- Développer la gestion de l'eau à la parcelle en introduisant des obligations de limitation des rejets ou de non rejets dans les PLU
- Inciter à la récupération des eaux pluviales pour des usages domestiques, l'arrosage, le nettoyage de voirie, etc ...



Exemple de valorisation du potentiel écologique et paysager d'un étang communal, Sonchamp



Développement des continuités écologiques et paysagères autour d'une rigole, Le Perray-en-Yvelines, extrait du Plan guide

3. Conforter un urbanisme rural pour habiter harmonieusement le massif et ses bords

3.1. La nature en ville

Développer les trames écologiques et la présence de la nature au sein des espaces bâtis

> Valoriser les jardins des particuliers en faveur de la biodiversité

- **Préserver et valoriser les éléments du patrimoine naturel existants** : mares, vieux arbres, vergers, etc (voir fiche 3.4)
- **Sensibiliser les habitants aux enjeux de la nature en ville et les inciter à mettre en oeuvre des solutions sur leurs parcelles** favorables à l'accueil de la faune et de la flore : gestion de l'eau, plantations, d'arbres, d'arbustes, gestion des surfaces enherbées, implantation de nichors ou de petits habitats, etc. Ce travail pourra s'appuyer sur les guides et outils de communication du Parc.
- **Qualifier les clôtures et limites de propriétés comme motif paysager et support de biodiversité** en réglementant et donnant des préconisations dans les PLU, notamment :
 - **favoriser des profils ouverts** comme les sauts de loup et les clôtures ajourées ou surelevées pour laisser passer la petite faune;
 - **planter de part et d'autre des clôtures** pour absorber la structure et faire «déborder» les jardins dans la rue ;
 - **favoriser les haies naturelles et diversifiées** pour offrir un rendu plus naturel, multiplier les intérêts écologiques et assurer une meilleure résilience en cas de maladie ;
 - sinon **favoriser les matériaux naturels et perméables** comme le bois non traité, plessage en saule, fascinage, etc) et les agencement permettant des perméabilités visuelles et physiques (pour la faune).

> Valoriser les cimetières comme espace naturel et refuge pour la biodiversité en adaptant leur gestion

- **Mettre en oeuvre la démarche zéro pesticide et adopter des plans de gestion écologique et paysagère des cimetières communaux** pour en faire des espaces réellement «verts» et permettre un entretien qualitatif sans pesticide en appliquant des méthodes de gestions alternatives

- **Adapter l'espace à la gestion écologique** : revêtements, largeurs des bandes, gestion du fil d'eau, etc

- **Reintroduire le végétal** en plantant le long des allées, en favorisant l'enherbement semé ou spontané pour limiter le désherbage, en limitant les surfaces imperméabilisées

- **Aménager des dispositifs favorables à la biodiversité** : murets à cavités, nichoirs, mares, prairies, etc

- **Communiquer et sensibiliser**

> Limiter la pollution lumineuse en mettant en place une stratégie globale d'éclairage

• **Préserver et mettre en valeur une trame de «corridors noirs» en lien avec la TVB et en s'inscrivant dans les actions de sensibilisation engagées par le PNR** pour limiter la pollution lumineuse en (voir notamment les fiches outils de l'espace public)

• **Intégrer l'éclairage en amont des projets**

• **Adapter l'éclairage aux besoins réels et aux situations rencontrées :**

- **en éteignant ou abaissant l'intensité lumineuse** à partir d'une certaine heure (par exemple entre 23h et 5h);
- **en évitant tout éclairage direct du ciel nocturne ;**
- **en limitant les éclairages des bâtiments publics ;**
- **en proscrivant l'allumage d'enseignes lumineuses hors période d'ouverture**
- **en supprimant l'éclairage public des voies de circulation hors agglomération**
- **en modernisant les équipements** par des matériels plus économes et moins impactants pour la faune : éclairage orienté, détecteurs de présence, usage de leds ou de lampes sodium basse pression, etc

Références et expériences similaires

Cimetière naturel de Fouché, Niort

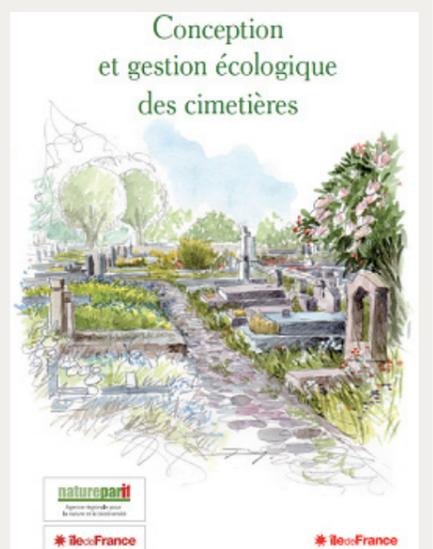


La Ville de Niort propose une alternative aux modèles de nécropoles actuels en créant un cimetière dit «naturel», dans un cadre champêtre et arboré. Ce lieu de mémoire et de recueillement est pensé pour réduire au maximum son empreinte écologique et relier le plus possible le visiteur à la nature.

Ce cimetière a entièrement été conçu par les services municipaux en harmonie avec le patrimoine végétal du site. Les richesses naturelles ont été préservées au maximum en optant pour un travail mécanique du sol très léger. Les surfaces minérales ont été réduites et dissimulées par le végétal. Le mobilier (bancs, clôtures, fontaines...) a été réalisé en matériaux naturels. Ce «jardin» fait l'objet d'une gestion douce et raisonnée où la végétation spontanée est reine et les déchets verts valorisés sur site pour leur intérêt écologique. L'utilisation de produits phytosanitaires est proscrite et les machines à essence utilisées avec parcimonie pour la tonte des seules allées piétonnes.

Ce site est aussi source d'inspiration et d'expression artistique. Des sculptures, ornent le cimetière.

source ville de Niort



3. Conforter un urbanisme rural pour habiter harmonieusement le massif et ses bords

3.2. Les lisières et entrées de ville

Affirmer les limites des villes et villages en valorisant les espaces de transitions avec la forêt et les cultures



Le développement de l'urbanisation au cours des dernières décennies, ainsi que les voiries et réseaux associés, ont profondément modifié les profils des bourgs et des villages. Autrefois groupés autour de centres villageois et entourés par une ceinture vivrière qui offrait un espace de transition entre l'espace habité et cultivé, les emprises bâties se sont progressivement étendues, modifiant profondément l'aspect des enveloppes urbaines et leur rapport au grand paysage. Ainsi, les vergers, prairies et petits jardins vivriers qui entouraient les villages ont laissé place à de nouvelles constructions n'entretenant trop souvent que peu de relations avec leur environnement. Répondant à des besoins en matière de logements résidentiels, économiquement abordables, ces bâtis se présentent généralement sous forme de petites opérations dont les enjeux d'aménagement portent à la fois sur la qualité du bâti, du respect des spécificités locales mais également de leur intégration dans la trame naturelle et urbaine. On peut en effet regretter certaines situations de constructions nouvelles insuffisamment inscrites dans la trame villageoise, ne permettant pas la continuité des parcours, ne ménageant pas d'ouverture ni de continuités visuelles vers le

grand paysage et n'offrant que trop peu de qualités et de potentialités d'usages.

Pourtant ces espaces de transition composent des paysages emblématiques. Ils offrent aux visiteurs leurs premières perceptions des communes, ce qui justifie en soi l'attention particulière qui doit leur être portée. Ces espaces de transitions offrent également un potentiel remarquable en termes écologiques (par la rencontre fertile de deux milieux distincts) mais également économiques et sociaux. Outre la pérennisation des espaces cultivés, ils ouvrent des perspectives de développement pour des formes de petite agriculture «vivrière» (vergers, petit élevage, jardins partagés, etc) et peuvent permettre d'y développer des cheminements et des liaisons ouvrant l'espace à de nouveaux usages. Les lisières sont enfin des milieux de transition et de brassage entre différents milieux, d'où un rôle écologique important : territoire de (re)production, de circulation et d'échanges... Des lisières diversifiées offrent donc l'opportunité de constituer des milieux accueillants et un maillage écologique fonctionnel.



Objectifs de qualité

- Mettre en valeur les entrées des villes et villages
- Affirmer et qualifier les limites et relations entre les espaces habités, agricoles et forestiers
- Préserver ou créer des structures paysagères ceinturant les «villages-abrités» ou «villages-bosquets»
- Mettre en place des continuités physiques et visuelles entre le tissu urbain et son environnement naturel
- Aménager des espaces de transitions offrant de nouveaux usages mêlant loisirs, convivialité et production
- Lutter contre l'éparpillement et le mitage de la forêt et des cultures

Secteurs concernés

- Abords des villages et les zones de contact entre espaces habités, naturels et cultivés
- Entrées de ville du Perray et de Rambouillet

Plan guide de référence

- Vallée de la Guesle, Hermeray/Raizeux
- Plaine du Perray, Les Bréviaires
- Vallée de la Rabette, Clairefontaine

Acteurs concernés

- Région Ile de France, AEV
- Conseil Départemental
- Communes
- Communauté de communes
- Chambre d'agriculture Syndicats d'agriculteurs, SAFER
- PNRHVC
- Bureaux d'études spécialisés: architectes, paysagistes, urbanistes, écologues
- Riverains, Association d'habitants

Sources et outils de financements

- Subventions du Conseil Départemental des Yvelines aux communes ou recoupement de communes pour des opérations d'acquisition et/ou d'aménagement d'espaces paysages plantés, situés en agglomération ou à proximité immédiate, qui seront ouverts au public.
- Programmes Agriurbains : Aide d'investissement de la Région Ile de France
- Financement du PNRHVC « Travaux de requalification des franges (entrées de ville, lisières forestières, limites urbaines ...) » pour les collectivités

Outils réglementaires et contractuels

PLU, PADD, OAP le règlement du PLU peut orienter la qualité des clôtures, inciter à la mise en place de systèmes de gestion de l'eau, imposer la construction des lots dans une bande constructible donnée, inciter à l'utilisation de revêtements perméables et à la préservation et la plantation d'arbres et de haies
PAEN : Protection des espaces agricoles et naturels périurbain
ZAP : Zones agricoles protégées
Bande des 50m de lisière préservée de l'urbanisation instituée par le SDRIF

Outils de communication et pédagogie

- Guide des bonnes pratiques pour la protection et la gestion des lisières en milieu urbanisé de l'AEV
- Animations et fêtes agricoles avec la participation des acteurs locaux

3.2. Les lisières et entrées de ville

Affirmer les limites des villes et villages en valorisant les espaces de transitions avec la forêt et les cultures

Au niveau des entrées de ville

> Préserver la lisibilité et la simplicité des entrées de villes et villages

- Réglementer et encadrer les affichages pour limiter la profusion de signes banalisants en mettant en place une stratégie concernant la signalétique, la publicité et la résorption des points noirs.
- Simplifier les aménagements et limiter les émergences et éléments superflus : réseaux aériens, éclairage, etc

> Affirmer et marquer les entrées de villages par les paysage et l'identité végétale

- Préserver les éléments paysagers identitaires existants : arbre isolé, alignement, verger, souvent associés
- Conforter l'image et la perception des villes et villages en recréant des traitements paysagers qualitatifs et singuliers en préservant les écarts et espaces de respiration, en favorisant le développement aux abords de cultures valorisantes (vergers, maraichers, etc), en introduisant des essences spécifiques, remarquables permettant de qualifier et différencier les zones
- Valoriser la trame viaire comme support d'expression de la nature en ville et de circulations douces en accompagnant les circulations par des plantations d'arbres, des prairies fleuries

> Limiter l'impact des zones d'activités en composant des transitions paysagères

- Conforter ou créer des épaisseurs et structures végétales en limite de zones en créant des bosquets d'essences forestières champêtres
- Inscrire ces structures végétales au sein des trames et corridors écologiques existants en adaptant la composition et les essences choisies au contexte : en privilégiant des essences forestières à proximité des boisements voisins, en prolongeant les prairies le long des infrastructures ou encore en se raccordant aux trames arborée existantes
- Inciter les acteurs du site à adopter de bonnes pratiques de gestion sur leurs emprises privées: valoriser les vastes espaces non utilisés par une gestion extensive et écologique : faire évoluer les pelouses en prairies, prairies fleuries, enrichies et valorisées par une gestion différenciée ; développer des dispositifs favorables à la biodiversité (ruches, hôtel à insectes, zones humides, etc)
- Assurer la continuité et la qualité des parcours piétons et cycles sur les voies principales en les redimensionnant et en aménageant des voies douces
- Réintroduire des massifs de plantations sur les trottoirs, entre les stationnements et réduire les surfaces minérales en enherbant les zones inutilisées
- Favoriser la gestion des eaux pluviales à ciel ouvert lors des travaux en aménageant des systèmes de noues et de massifs filtrants pour animer et valoriser l'espace public tout en économisant l'usage de réseaux enterrés
- Valoriser la qualité des clotures et les limites des emprises privées, éléments majeurs de la composition et de la perception de l'espace en privilégiant des matériaux qualitatifs, en favorisant le développement d'un ourlet végétal de part et d'autre de la clôture et en pratiquant une gestion écologique et extensive de la strate herbacée



Exemples de requalification de l'entrée de ville du Perray par la diversification des pratiques agricoles, extraits du Plan guide

3. Conforter un urbanisme rural pour habiter harmonieusement le massif et ses bords

3.2. Les lisières et entrées de ville

Affirmer les limites des villes et villages en valorisant les espaces de transitions avec la forêt et les cultures

Autour des villages en général

> Préserver les ceintures paysagères existantes des villages

- **Préserver les structures végétales existantes** en classant en espace naturel les fonds des jardins, les remises boisées et autres haies ceinturant les villages
- **Inciter au développement de ceintures végétales** en réservant des emplacements à vocation paysagère en limites des parcelles situées au contact des espaces forestiers ou agricoles
- **Intégrer des préconisations qualitatives dans les PLU pour les jardins existants et les nouvelles opérations** : recul, matériaux, essences, ports, etc

> Développer des lisières vivantes, aux usages et fonctions diversifiés

- **Aménager des chemins de «tour de village»** en confortant les chemins communaux, d'exploitation ou en créant des emplacements réservés
- **Relier ces chemins à la trame viaire et aux sites stratégiques** (gares, bus, chemins) pour les ancrer dans les parcours et déplacements quotidiens
- **Ménager des transitions riches et diversifiées** ayant une vocation utilitaire en créant des jardins familiaux pour les riverains ou des vergers collectifs pour les associations, en recréant du maraîchage, en créant des espaces de loisirs, des prairies humides et ouvrages de gestions des eaux de pluies, etc
- **Développer les usages et pratiques sociales de ces espaces** en renforçant leur contenu : rassemblements, pédagogie, production partagée, loisirs, etc
- **Créer des ambiances et des transitions paysagères spécifiques en adoptant une palette et des ambiances végétales propres aux espaces de lisières, forestiers et agricoles** : limiter les palettes horticoles et planter des essences favorables aux différentes espèces animales (plantes à nectar, baies, espèces anciennes, fruitiers; planter des essences compatibles avec des essences forestières ; favoriser la diversité des essences et des structures (et non monospécifique)

En secteur forestier

> Valoriser la bande inconstructible des 50m pour assurer une transition douce vers la forêt

- **Traduire la bande des 50 m dans les PLU**
- **Préciser le statut** public ou privé de ces espaces pour en définir l'aménagement et l'entretien
- **Préserver des passages et des espaces collectifs** autant que se peut, même dans le cadre d'une opération d'aménagement privée pour faciliter l'accès à la forêt et valoriser les usages de la lisière.
- **Développer les usages et les typologies d'aménagements compatibles** avec la réglementation: au minimum un cheminement mais aussi bassins de rétention des eaux pluviales, aires de jeux, équipements « nature » pédagogiques et ludiques, parcs, jardins, jardins familiaux, petit producteur, friches, conservatoires botaniques (verger, fruticetum, arboretum, collection d'espèces anciennes, etc.)

En secteur agricole

> Inciter les agriculteurs à adapter leurs pratiques et leurs modes de gestion au contact des zones habitées

- **Encourager la diversification agricole sur le pourtour des villages** en y adaptant les cultures, limitant l'usage d'intrants, préservant des zones tampons, etc
- **Inciter au développement et à la plantation d'arbres, de haies**
- **Favoriser les échanges entre exploitants et habitants** pour préserver une saine cohabitation
- **Renforcer les liens avec les exploitations, ouvrir les fermes** et organiser des espaces et temps de rencontres

Principes de valorisation d'une lisière urbaine



Situation couramment rencontrée, la lisière est ici réduite à sa plus simple expression



Situation souhaitée, la lisière est formée par une structure végétale, type haie vive ou forestière, diversifiée et étagée



Situation souhaitée +, la lisière est formée par une structure végétale de type haie vive ou forestière, diversifiée et étagée, et par un «tour de village», chemin permettant de nouveaux parcours



Situation souhaitée ++, la lisière est formée par une structure végétale champêtre, diversifiée et étagée, par un chemin et accueille de nouveaux usages agro-urbain

3.2. Les lisières et entrées de ville

Affirmer les limites des villes et villages en valorisant les espaces de transitions avec la forêt et les cultures

Références et expériences similaires

> **Prise en compte du contexte forestier dans les documents d'urbanisme, extrait du guide de gestion des lisières forestières**

Acteurs

Communes, aménageurs.

objectifs

Proposer des règlements de PLU qui prennent en compte les spécificités des sites proches d'un milieu forestier en créant un indice forestier.

Enjeux

Créer un indice forestier qui identifie et régleme des secteurs urbains cohérents au contact de la forêt sur une épaisseur d'environ 200 m, en regroupant l'ensemble des dispositions de protection et de valorisation des lisières du règlement.

Les communes pourront par modification ou par révision du PLU créer cet indice forestier en s'appuyant sur les principes de règlement ci-dessous.

Appliquer le règlement de l'indice forestier

Articles 1 et 2 : occupation du sol

La question de l'occupation du sol ne se pose que pour les zones A et N. Les secteurs concernés des zones N en contact ne doivent accepter que des aménagements sportifs et de loisirs sans constructions importantes.

Pour les zones A, le règlement doit limiter les constructions aux bâtiments d'exploitation et au logement de l'exploitant en précisant que ces bâtiments doivent être édifiés à proximité les uns des autres.

Enfin, il est souhaitable de signaler dans ces articles l'interdiction d'urbaniser et de construire dans la bande de protection des 50 mètres.

Zone A : zone agricole

Zone N : zone naturelle

Article 4 : réseaux

Le règlement doit inciter à la mise en place de systèmes alternatifs d'assainissement qui peuvent participer à la création de milieux humides favorables, notamment dans la bande des 50 mètres (une étude de la perméabilité du sol est nécessaire préalablement).

Article 5 : caractéristiques des terrains

Le règlement pourrait imposer une contrainte de taille minimale de parcelle pour permettre un contrôle des éventuelles densifications par partition de terrains déjà bâtis. Cette disposition pourrait s'appliquer uniquement sur les parcelles situées en première ligne face au front forestier. Cet article peut aussi rappeler l'inconstructibilité de la bande des 50 mètres

Article 6 : implantation par rapport aux voies

Il est possible d'utiliser cet article pour imposer la construction, dans une bande constructible, d'une largeur à définir, en fonction du contexte parcellaire, afin de protéger les marges de fonds face aux lisières. Dans le cadre des dispositions de valorisation, une obligation de recul (au minimum 2 mètres et plus selon le contexte), par rapport aux voies pourrait être instituée, ainsi qu'une obligation de plantation de cette marge de recul.

En vue d'obtenir des fronts urbains constitués, cette obligation de recul peut ne pas s'appliquer si les espaces publics attenants (voies, places, parcs) sont suffisamment plantés pour assurer par eux-mêmes les continuités paysagères et biologiques.

Article 7 : implantation par rapport aux limites

Il s'agit ici d'interdire l'implantation de toute construction en fond de parcelles côté lisière en imposant un recul minimum de 3 mètres et R=H.

R : Recul H : Hauteur du bâti

Article 8 : implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété

Non déterminant

Article 9 : emprise au sol

Une limitation de l'emprise au sol (35% à 45% hors stationnements et accès) peut permettre de laisser respirer la lisière en offrant des parcelles plus végétalisées au contact de la bande des 50 mètres ou de la forêt. En terme de valorisation, cette disposition peut être étendue à toute la zone.

Article 10 : hauteurs

Face à la bande des 50 mètres, les hauteurs de bâti devraient être limitées à R+3 afin qu'une partie importante de la bande soit toujours exposée à la lumière.

Dans les tissus existants, compte tenu de l'obligation de recul en fond de parcelles, il importera de définir une hauteur maximale en fonction du contexte de la lisière de manière à favoriser son ensoleillement.

Article 11 : aspect extérieur / clôtures

Le règlement doit imposer des couleurs sombres et discrètes pour les clôtures et les constructions (des tons de beige foncé au brun pour les logements, des tons de beige foncé, brun ou vert pour les activités et les équipements).

Le recours à des matériaux naturels (bois par exemple) doit être recommandé.

La nature des clôtures doit aussi être réglementée selon les typologies de constructions.

Globalement, les clôtures ne doivent pas rendre complètement étanche la parcelle (sur toutes ses faces). Sur rue :

- Pas de clôture ou un grillage discret avec des plantations figurant à l'article 13.
- Des claire-voies d'une tonalité issue de la palette colorée forestière.
- La hauteur des clôtures doit être limitée à 1,80 m.

En limites séparatives :

- Grillage métallique ou en bois ajouré ; un mur si toute la parcelle n'est pas étanche sur toutes ses faces.

En fond de parcelle :

- Grillage métallique ou en bois ajouré.

Article 12 : stationnements

De manière générale, la place réservée aux automobiles (stationnements et accès) doit être limitée dans la mesure du possible et ne pas excéder 15% à 20% de la surface de la parcelle selon contexte et programme (sauf zones commerciales). La détermination précise de la place de ces surfaces réservées aux automobiles devra prendre en compte les nouveaux usages émergents en la matière (mutualisation des parkings, libre service voiture et vélo, covoiturage, etc.).

Une obligation sera instituée de réserver une surface significative au parquage des vélos et autres deux

roues.

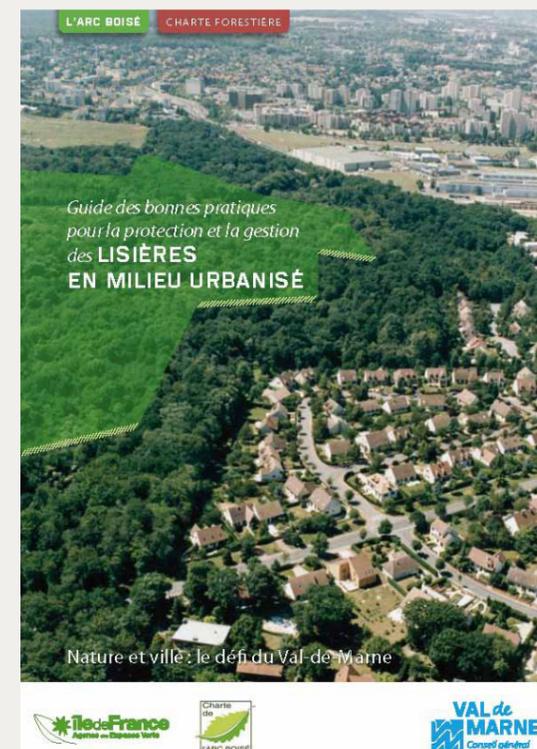
On incitera à l'utilisation de revêtements perméables et on imposera un pourcentage de plantations de haute tige dans les secteurs où les ensembles de stationnements peuvent prendre une grande ampleur (habitat collectif, équipement, activités).

Article 13 : espaces verts / obligation de planter

L'article doit rappeler les protections des Espaces Boisés Classés dont la forêt et les bois. Le cas échéant, les Znieff* seront signalées.

Le règlement doit instituer une obligation de planter, y compris aires de stationnement automobile selon un ratio à déterminer suivant le contexte et les programmes. Le règlement devra identifier les différentes plantations selon leur usage (haies séparatives, arbustes, arbres, etc.). Une liste des essences autorisées issue du peuplement forestier figurera systématiquement dans cet article et renverra à une charte paysagère.

Il est indispensable de réserver un pourcentage d'espaces verts minimum sur la parcelle en cohérence avec le pourcentage maximal de minéralisation (bâti, stationnements et accès) pour assurer un minimum de continuités biologiques.



3. Conforter un urbanisme rural pour habiter harmonieusement le massif et ses bords

3.3. Les espaces publics et traversées urbaines

Renforcer le caractère rural et affirmer la qualité des espaces de la vie collective



Les villages du massif de Rambouillet donnent à voir un caractère rural encore relativement bien préservé. Développées en bonne intelligence avec le relief, l'exposition et inscrits dans un réseau de routes plus ou moins anciennes, ces implantations humaines sont structurées autour des noyaux villageois, entourés de hameaux de plus petite tailles. Ces centres présentent généralement une harmonie de composition et une belle qualité architecturale, marquée par des matériaux de qualité, illustrant la richesse et la diversité des ressources locales et révélant une certaine qualité du cadre de vie et un rapport harmonieux au territoire.

Pourtant, la simplicité et la lisibilité de ces caractères ruraux peuvent parfois être altérées par des interventions

inappropriées. Avec le développement des logiques routières et de la place accordée à la voiture dans les aménagements de l'espace public, la qualité de ces villes et villages est également menacée par des formes de banalisation et d'appauvrissement des usages : la rue devient route, la place du piéton s'appauvrit, l'espace partagé se réduit, ne permettant plus l'épanouissement de la vie collective.

Pour encadrer l'évolution de ces centralités villageoises et continuer d'offrir des lieux permettant l'épanouissement de la vie publique, il est donc important de proposer des aménagements de qualité, respectant l'esprit et l'authenticité des lieux et offrant des espaces apaisés et partagés.



Objectifs de qualité

- Valoriser la qualité des espaces publics et affirmer leur identité à la fois rurale et contemporaine
- Créer et conforter le réseau des espaces publics, accueillant la vie collective
- Retrouver la place du piéton et améliorer la qualité des traversées des villes et des villages
- Faciliter l'appropriation et l'animation des espaces publics par les habitants
- Intégrer le paysage et la biodiversité à la transition écologique des cœurs de ville : attractivité, accompagnement des déplacements alternatifs, gestion des eaux de pluies, atténuation des effets «îlots de chaleur»
- Sensibiliser la population aux enjeux du maintien de la biodiversité et aux techniques de gestion plus écologiques dans les espaces publics

Secteurs concernés

- Cœurs de villes et villages
- Espaces publics autour des constructions neuves

Plan guide de référence

- Vallée de la Guesle, Hermeray/Raizeux
- Plaine du Perray, Les Bréviaires
- Vallée de la Rabette, Clairefontaine

Acteurs concernés

- Communes
- Région Ile de France
- Conseil Départemental 78
- Communauté de communes Rambouillet Territoires, Communauté de communes Les Etang
- CAUE 78
- PNR
- Association d'habitants
- Riverains
- Architectes, paysagistes, urbanistes, écologues

Sources et outils de financements

- Subvention de la Région Ile de France pour la création d'espaces verts
- Aide du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour l'aménagement et la gestion de l'espace public, pour l'aménagement de sentes, et pour la création de mobilier sur mesure

Outils réglementaires et contractuels

PLU
OAP
AVAP
Code de l'urbanisme

Outils de communication et pédagogie

- Fiches-outil de l'espace public du PNR :
- «*l'histoire de l'espace public au début du XXè*»,
- «*Les revêtements de sol*», «*La détente par le mobilier rural*»
- Conseils de la mission paysage du PNR

3. Conforter un urbanisme rural pour habiter harmonieusement le massif et ses bords

3.3. Les espaces publics et traversées urbaines

Renforcer le caractère rural et affirmer la qualité des espaces de la vie collective

> Transformer les routes en rues-jardins et révéler les paysages traversés

- **Créer des bandes fertiles et favoriser le développement de frontage et de micro-jardins sur les trottoirs pour retrouver la place du végétal** dans la ville en impliquant les habitants permettant de valoriser et de personnaliser l'espace public
- **Retrouver la présence de l'eau à ciel ouvert** (voir fiche 3.2) en développant des ouvrages sur voirie
- **Marquer la rencontre des parcours ou des espaces de qualité par un revêtement ou un marquage spécifiques** permettant aux usagers de percevoir les éléments peu visibles dans les traversées
- **Renforcer ces espaces par un traitement paysager spécifique** à travers les essences et les formes utilisées
- **Orienter et informer** en offrant des éléments de découverte et de compréhension des paysages et en soulignant les parcours doux à l'échelle des villages

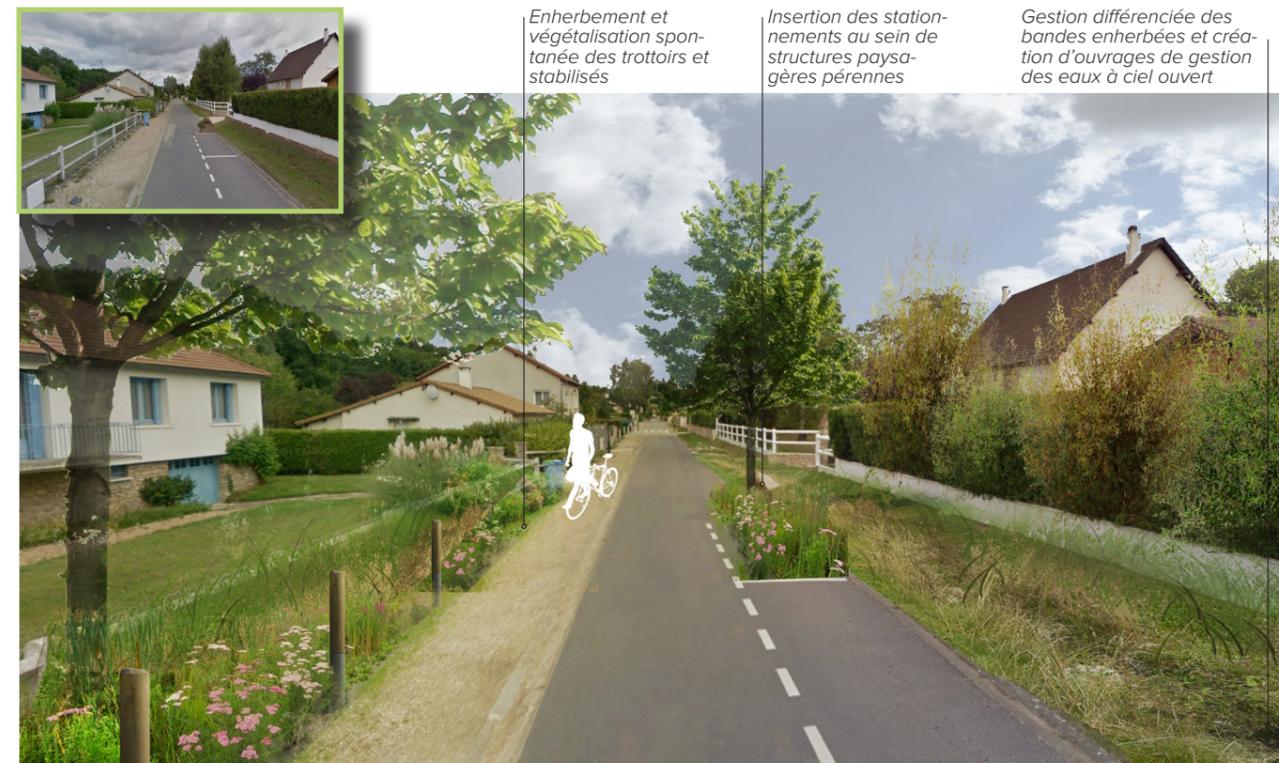
> Réduire les emprises minérales, diminuer le caractère routier des traversées et retrouver la place du piéton dans l'espace public

- **Aménager des espaces publics «partagés»**, limitant au maximum le cloisonnement entre les différents usagers en les mettant sur un même plan et en responsabilisant les automobilistes en leur faisant prendre conscience de traverser un espace public et non une route : démarquer les espaces par une différence de matière et de finition, unifier par un nivellement fin les espaces piétons et motorisés, utiliser le fil d'eau pour structurer l'espace ou encore valoriser les implantations végétales comme élément de lecture et d'apaisement de l'espace
- **Sécuriser les parcours quotidiens** en ralentissant la vitesse de circulation et en diminuant l'emprise de la voirie lorsque la situation le permet

- **Limiter la profusion du mobilier urbain «routier» banalisant** tels que les réseaux aériens, les potelets, les panneaux, etc pour privilégier des implantations végétales, des jeux de matière, des accrochages sur façades
- **Limiter l'impact du stationnement** en intégrant dans des surfaces de massifs plantés, en supprimant ponctuellement des places pour réintroduire des «poches» de parking
- **Favoriser les parcours apaisés et proposer des alternatives aux déplacements** en aménageant des circulations douces

> Affirmer l'identité rurale des espaces publics

- **Faire appel à des professionnels** pour l'étude et l'élaboration des projets : diagnostic, faisabilité, programmes et maîtrise d'oeuvre
- **S'inspirer des cartes postales et documents historiques** pour s'inspirer de l'esprit originel des sites et concevoir des espaces
- **Distinguer les espaces par des jeux de matières**, par exemple sur la matière, les finitions, le calepinage, la granulométrie, etc plutôt que des peintures au sol, afin de préserver un caractère rural, sobre, qualitatif.
- **Choisir des matériaux adaptés**, respectueux du contexte et de l'identité locale (grès, meulière, bois, issus autant que possible des ressources du territoire.
- **Retrouver l'usage de savoirs faire et de techniques traditionnelles**
- **Recycler les matériaux** autant que possible en anticipant les chantiers dès la conception, en imposant cette contrainte dans les cahiers des charges, en aménageant des espaces de stockage ou encore en pratiquant des échanges à l'échelle intercommunale (bourse aux matériaux du PNR)



Enherbement et végétalisation spontanée des trottoirs et stabilisés

Insertion des stationnements au sein de structures paysagères pérennes

Gestion différenciée des bandes enherbées et création d'ouvrages de gestion des eaux à ciel ouvert



Matériaux et revêtements de sols signalant l'intérêt du lieu

Frontage et micro-jardins

Signalétique et orientation vers les attraits du village

Marqueurs végétaux : plantations d'essences et d'ambiances remarquables caractérisant le lieu

Exemples de mise en valeur d'une traversée urbaine, villages-rues d'Hermeray/Raizeux, extraits du Plan guide

3. Conforter un urbanisme rural pour habiter harmonieusement le massif et ses bords

3.3. Les espaces publics et traversées urbaines

Renforcer le caractère rural et affirmer la qualité des espaces de la vie collective

> Mettre en valeur les usages par le mobilier et les supports d'usages

• **Regrouper le mobilier et la signalétique** en s'inspirant de la charte graphique du Parc, afin de limiter la dispersion des signes et faciliter la prise d'information

• **Développer les formes et typologies des supports d'usages**, en créant des mobiliers, permanents et temporaires, réalisés sur mesure par des professionnels et en les implantant stratégiquement dans les espaces publics pour offrir des espaces de convivialité

• **Ponctuer la trame de déplacements doux de mobiliers et d'assises**, disposés tout au long des parcours

• **Faciliter l'appropriation de l'espace public** par la production de mobilier par les habitants, que ce soit au pied de leur porte par le biais de conventions ou à travers l'espace public par l'organisation d'appels à projet ou de chantiers de constructions collectives

Références et expériences similaires

Fabrication de mobilier en chantier participatif à Fontenay les Briis



Afin de préfigurer et de tester les usages sur un espace public central du village, un chantier participatif de construction de mobilier a été organisé par le collectif Approches dans le village de Fontenay les Briis en mai 2017. Une scène / grande table, des assises, et un bar ont ainsi été construits par les habitants et les jeunes des clubs sportifs, ils sont maintenant à disposition des habitants qui les utilisent notamment lors de manifestations (brocante, fête des voisins,...) mais aussi des randonneurs et des cyclotouristes qui font étape sur la place.

Références et expériences similaires

Opérations «Je jardine ma ville/ mon village», CAUE Val d'Oise



« Je jardine ma ville » est une initiative du CAUE du Val-d'Oise (CAUE 95). Le projet est soutenu par le PNR du Vexin français et la direction de l'action culturelle du conseil général du Val-d'Oise (à Auvers-sur-Oise).

Pourquoi ne pas demander aux habitants d'embellir leur ville en fleurissant eux-mêmes talus, rues et trottoirs à proximité de leur maison, dans le cadre d'un projet collectif, à l'échelle de la commune? L'idée germe en 2001 dans la tête de Sylvie Cachin, paysagiste, et Christiane Walter, éco-conseillère au CAUE. L'opération, baptisée « Je jardine ma ville », démarre dans la commune d'Auvers-sur-Oise. La commune fournit plantes et compost. Les riverains se portent volontaires pour créer les massifs tout au long d'un itinéraire, le plus souvent dans le prolongement de leur jardin, et les entretenir par la suite. Ils bénéficient d'un accompagnement pour choisir les plantes les mieux adaptées à la rue et les plus respectueuses de l'environnement.

Références et expériences similaires

Allée des vigneron, Courbevoie



L'allée des vigneron est une action participative qui s'insère dans une mission plus globale de valorisation paysagère et urbaine de la ville de Courbevoie, fruit d'un travail de préparation avec les services techniques de la ville. L'objectif principal était de transformer cette rue asphaltée en promenade plantée et ludique. Cet événement s'est donc déroulé le jour de la journée sans voiture à Paris en résonance avec la fête des jardins. Située aux abords d'un collège, cette ruelle a été requalifiée afin de permettre aux habitants de se réapproprier cet espace public. Elle a été orientée dans un principe de «kinderstrasse» ou «rue des enfants» permettant l'apprentissage du vélo et des jeux de glisse pour les enfants. Les végétaux sont sélectionnés dans le but d'amorcer une réflexion sur l'agriculture urbaine en ville par une palette comestible faite de vignes, de fruitiers et jardins potager de cueillette en libre accès.

3. Conforter un urbanisme rural pour habiter harmonieusement le massif et ses bords

3.4. Le bâti nouveau et rénové

Conforter et densifier les villages par un urbanisme de qualité en relation avec leurs paysages d'inscription



Les villages expriment encore fortement leurs caractères ruraux hérités de l'aménagement et de l'exploitation du territoire. Ce bâti ancien laisse ainsi transparaître les activités anciennes liées notamment à l'agriculture et la foresterie. Il exprime également les caractéristiques géographiques et géologiques de son territoire d'inscription à travers les matériaux et les techniques employées : pierre, enduits, tuiles, couleurs, organisation et orientation du bâti, des rues, des routes, etc expriment cette identité issue du sol et du sous-sol. Malgré le développement et la pression de l'urbanisation au cours des dernières décennies, les logiques anciennes sont encore lisibles et structurent les villages.

Cependant, le point d'équilibre entre le développement urbain et le respect de la qualité des paysages habités est régulièrement mis à l'épreuve à travers les opérations de rénovation et de construction de l'habitat. Si aujourd'hui les enveloppes urbaines sont définies par le Plan de Parc, les phénomènes de mitages ont déjà créé des situations d'étalement qui peuvent nuire à la

qualité et à la lisibilité des paysages, tout en altérant la qualité des continuités écologiques. Par ailleurs, les enjeux de densification que doivent désormais relever les villages peuvent contribuer, par méconnaissance ou manque d'attention, à l'effacement du patrimoine naturel et paysager des jardins, des mares ou encore des vieux arbres. Enfin, au delà de leur intelligence d'implantation, la qualité écologique et paysagère des bâtiments réside également dans le choix et l'utilisation de matériaux de qualité, adaptés à la région et propices à l'accueil de la biodiversité. Prendre en compte la biodiversité dans les projets d'aménagement, de construction ou de rénovation des bâtiments peut passer par des actions concrètes et réalistes applicables immédiatement à l'échelle de la structure du bâtiment.

Le plan paysage et biodiversité vise donc à accompagner la rénovation du bâti ancien et l'implantation de nouvelles constructions afin de préserver l'intelligence du dialogue entre l'espace habité et le grand territoire, de préserver la qualité et la diversité des situations paysagères et d'offrir des services associés (biodiversité, régulation, culture, etc).



Objectifs de qualité

- Préserver le bâti ancien et patrimonial, témoin de l'identité rurale du territoire
- Préserver le patrimoine naturel et paysager des villages et prendre en compte la biodiversité dans les opérations de réhabilitation
- Rénover et valoriser le bâti en tenant compte des enjeux de biodiversité : Végétaliser, Inclure des aménagements dédiés, minimiser les risques pour la faune
- Maintenir le développement urbain dans les enveloppes définies en favorisant la densification
- Garantir la cohérence urbaine et paysagère des nouvelles opérations de construction en s'insérant dans les paysages forestiers et agricoles

Secteurs concernés

- Bâtiments existants à rénover
- Constructions neuves

Plan guide de référence

- Vallée de la Guesle, Hermeray/Raizeux
- Plaine du Perray, Les Bréviaires

Acteurs concernés

- Communes
- Conseil Départemental des Yvelines
- Région Ile de France
- Communauté de communes Rambouillet Territoires
- CAUE 78
- PNR
- Association d'habitants et riverains
- Bureaux d'études spécialisés

Sources et outils de financements

- Aides du Département des Yvelines
- Aides de la Région Ile-de-France.
- Aides de l'Ademe
- Aides financières du PNRHVC :
- «Restauration du petit patrimoine privé, visible de l'espace public »,
- « Restauration d'éléments architecturaux d'intérêt patrimonial visibles depuis l'espace public »,
- « Edification de murs en terre »,
- « Reconversion du patrimoine rural en lien avec une activité économique »

Outils réglementaires et contractuels

- **PLU PADD**, articles 6-8-9-10-13 et OAP sur des secteurs spécifiques
- **AVAP**
- **ZPPAUP**
- **Loi ALUR** pour le changement de destination des bâtiments agricoles et forestiers

Outils de communication et pédagogie

- Guides techniques du Parc sur le bâti considéré individuellement :
- «*Guide des couleurs et matériaux*», «*Construire ou restaurer sa maison*», «*Guide Eco-habitat*», «*cahier de recommandations architecturales*»
- Inventaires menés par le Parc
- Conseils et assistance techniques des différentes missions du PNR
- Conseils du CAUE 78 (Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) sur la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que sur le patrimoine

3. Conforter un urbanisme rural pour habiter harmonieusement le massif et ses bords

3.4. Le bâti nouveau et rénové

Conforter et densifier les villages par un urbanisme de qualité en relation avec leurs paysages d'inscription

> Préserver le patrimoine bâti, naturel et paysager des destructions et de la dilution dans les constructions neuves

- **Compléter les inventaires et faire connaître les qualités du patrimoine** pour ne pas perdre la connaissance des spécificités et savoirs faire locaux : murs, jardins, mares, vergers, bâtis remarquables, petit patrimoine vernaculaire, etc.
- **Protéger les éléments d'intérêts en les inscrivant au PLU et en donnant des prescriptions** notamment via les articles L151-19 du PLU, a minima pour conserver les éléments repérés et assurer leur pérennité.
- **Assurer une veille foncière** et engager si nécessaire des acquisitions pour garder la maîtrise des opérations d'aménagement

> Restaurer et moderniser le bâti rural en respectant l'identité locale et en valorisant ses qualités et potentiels écologiques

- **Engager des restaurations respectueuses** de ces caractéristiques du bâti ancien
- **Profiter des travaux de rénovation pour intégrer des dispositifs d'accueil de la petite faune sur les façades et les toitures et développer des dispositifs favorables à la biodiversité et à la sobriété**, pouvant notamment s'inspirer des techniques traditionnelles : étanchéité, murs et enduits à interstices, clôtures perméables, aménagement des combles, installation de nichoirs, etc
- **Développer la végétalisation du bâti sur les toitures, les façades et les abords** en autorisant et suggérant ces ouvrages dans les PLU pour améliorer la biodiversité et fournir des espaces de repos, de nidification ou de la ressource alimentaire
- **Limiter l'impact des surfaces vitrées et des éclairages pour les oiseaux**

> Densifier l'urbanisation dans les limites du tissu existant par des opérations qualitatives et contextualisées

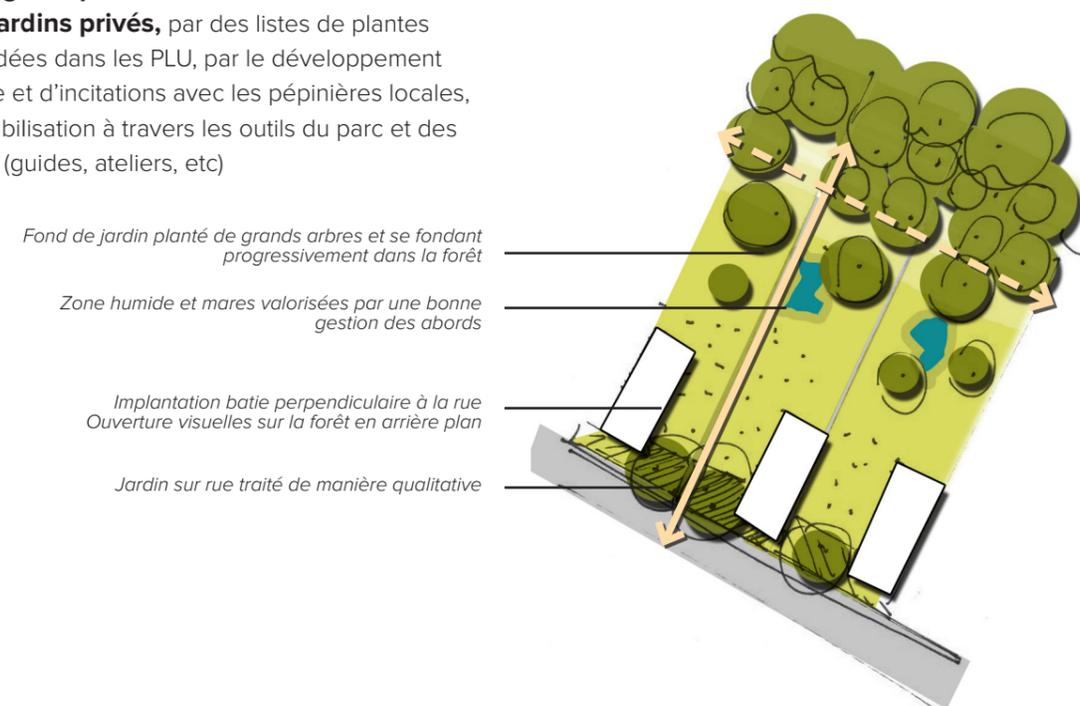
- **Réaliser des études d'insertion urbaine et paysagère et faire appel à des bureaux d'études spécialisés** inscrire les éléments du patrimoine naturel et paysager à préserver dans la programmation
- **Inscrire les éléments du patrimoine naturel et paysager à préserver dans la programmation et le dessin des nouveaux projets** : vieux arbres, mares, murs, etc et favoriser la présence d'espaces et de dispositifs favorables à l'accueil de la biodiversité
- **Elaborer des OAP** sur les secteurs les plus sensibles
- **Développer des projets d'éco-quartier ou de démarche équivalente** pour les plus grosses opérations, afin de tendre vers l'excellence dans les domaines de l'énergie, du traitement des déchets, de la gestion de l'eau, des mobilités responsables et de la biodiversité.
- **Privilégier des formes d'habitats mixtes, économes et généreuses en espaces extérieurs** pour assurer une forte présence végétale et permettre l'appropriation et la diversité des usages pour les habitants.
- **Implanter les nouveaux logements à proximité d'une offre de transport collectifs** pour faciliter des utilisations alternatives à l'automobile et développer le réseau de déplacements doux
- **Insérer les nouvelles constructions dans la trame viaire et de déplacements doux** en excluant les impasses et en créant de nouvelles sentes inscrites dans le réseau existant
- **Reprendre et réinterpréter le vocabulaire et les techniques architecturales vernaculaires**, favoriser l'usage des matériaux locaux et écologiques, l'orientation judicieuse des bâtiments
- **Profiter de la densification pour développer des services et espaces communs** : ateliers, jardins partagés, etc

> Habiter dans la forêt en favorisant les échanges et les transitions à travers la composition des jardins

- **Retrouver des chemins d'accès publics vers la forêt**
- **Aménager la voirie en développant la place du végétal et en reconstituant des ambiances forestières** par la plantation d'essences adaptées, caduques, non horticoles, etc
- **Préserver des vues et dégagements sur la forêt** en orientant les bâtiments perpendiculairement à la rue, en reculant le bâti et en préservant des écarts
- **Valoriser la qualité écologique et paysagère des clotures et des jardins sur rue** en incitant les propriétaires, à travers la sensibilisation et par des recommandations dans les PLU
- **Inciter à la gestion extensive des pelouses et limiter leur avancée dans la forêt** afin de ne pas appauvrir les milieux de lisières
- **Valoriser les milieux naturels associés** types mares et forêts humides en donnant des préconisations d'aménagement et de gestion
- **Encourager la plantation d'essences forestières dans les jardins privés**, par des listes de plantes recommandées dans les PLU, par le développement d'une filière et d'incitations avec les pépinières locales, par la sensibilisation à travers les outils du parc et des communes (guides, ateliers, etc)

> Habiter les secteurs de plaine en s'insérant finement dans l'horizon agricole

- **Maintenir les coupures d'urbanisation** entre les villages, hameaux, caractéristiques de ces territoires, en classant ces espaces en zones inconstructibles
- **Inscrire au PLU et développer une ceinture paysagère** épaisse et diversifiée en limite des constructions permettant de développer une qualité d'usages et créer un dialogue heureux entre l'espace habité et son environnement (voir fiche 3.3)
- **Préserver des vues et des dégagements** pour préserver l'ouverture des paysages villageois et donner à voir le grand paysage
- **Adopter une palette et un langage spécifique**, intégrées au PLU pour encourager le développement d'ambiances champêtres et favoriser les échanges et transitions biologiques



4. Valoriser la qualité des déplacements, des pratiques et de la découverte du territoire

L'identité du massif est attachée à la qualité et aux bienfaits de ses espaces «naturels» mais aussi par les usages et les loisirs qui y sont offerts. Les multiples parcours pédestres, cycles ou chevaux offerts par la forêt, la présence de nombreux centres équestres, de la grande faune, les plans d'eau, les villages de caractère ou encore les multiples activités proposées font du massif et ses abords un haut lieu du tourisme francilien, marqué par une importante fréquentation.

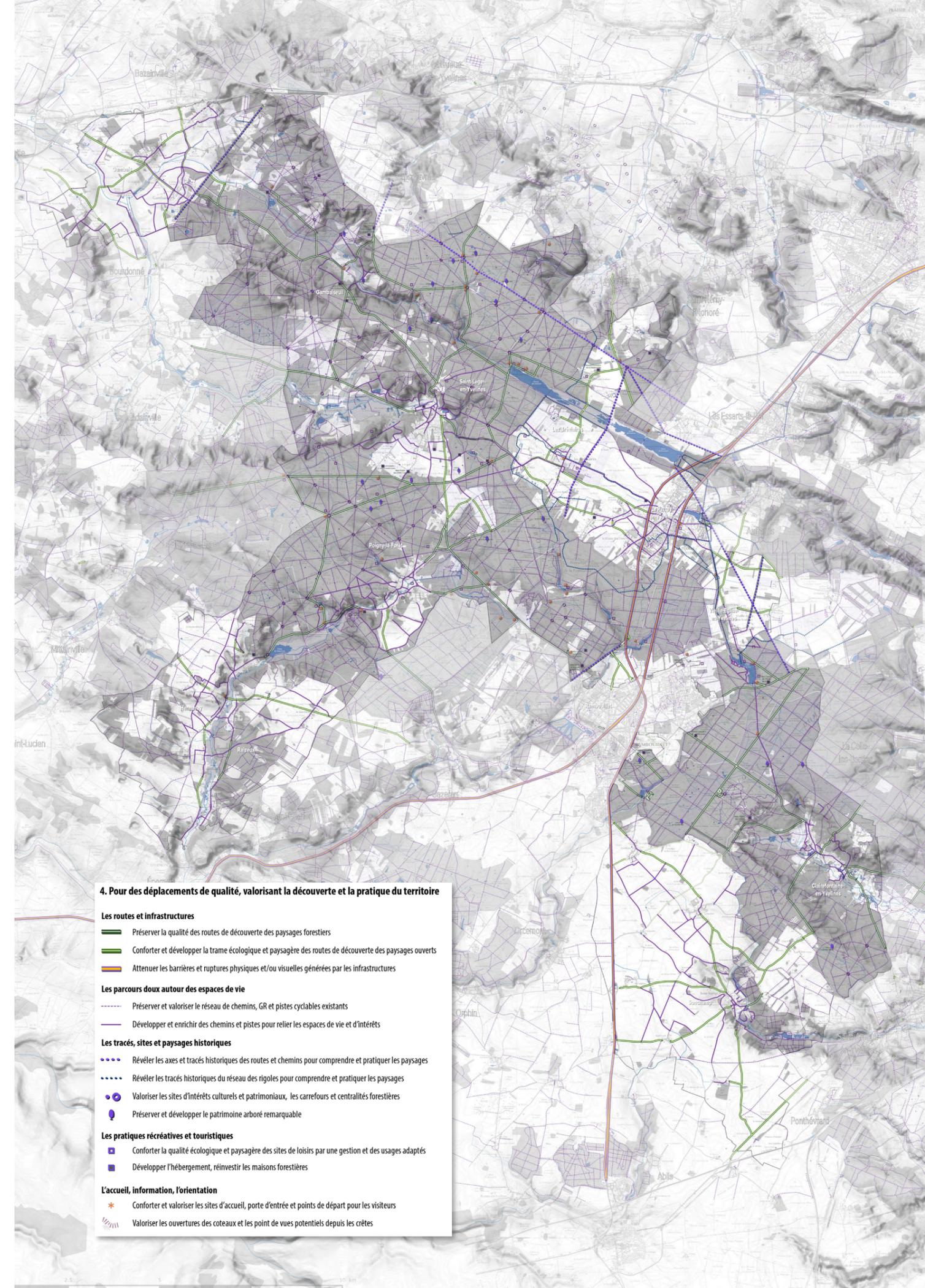
Ce territoire et ses paysages se découvrent également à travers un réseau de déplacement de qualité permettant de rejoindre les différents sites et hauts lieux, marqué par trois échelles et vitesses distinctes :

- . du nord au sud, traversant les villes du Perray et de Rambouillet, le faisceau rapide des infrastructures routières et ferrées scinde le territoire tout en permettant la découverte des principales séquences et ambiances offertes
- . longeant les vallées ou traversant les plaines et plateaux, un réseau de petites routes secondaires dessert les espaces habités et permet la découverte de la diversité des paysages et des milieux naturels abrités par le massif
- . enfin, un réseau de sentiers et de chemins, piétons, cyclables et même autorisé aux chevaux, parcourt les champs et surtout la forêt, où persistent les tracés historiques, permettant une plongée intimiste et une expérience physique et sensorielle remarquables de ces grands paysages remarquables.

Pour autant, et malgré cette richesse de voies douces, le territoire reste marqué par la prédominance de la voiture et certains déplacements du quotidien restent peu propices à l'utilisation de mobilités alternatives. Par ailleurs, le manque d'entretien, la surfréquentation font peser un poids important sur la qualité et la pérennité des chemins. De même, l'intensité des usages sur certaines zones nécessite d'adapter l'accueil du public pour ménager la tranquillité des sites. Enfin, la compréhension du territoire, l'orientation des visiteurs sont rendus parfois complexes par le manque de lisibilité ou de hiérarchie de l'information.

Ainsi les principaux enjeux de qualité concernant les déplacements, l'accueil et la découverte du territoire sont :

- la valorisation des routes et des infrastructures comme support de paysage et de biodiversité
- le développement et la valorisation des liaisons douces dans les parcours quotidiens et leur connection avec les espaces de vie des communes
- l'accueil du public aux abords des sites d'intérêts, la gestion de la fréquentation des visiteurs
- la découverte et la compréhension du territoire par des aménagements et des outils de communication adaptés



4. Pour des déplacements de qualité, valorisant la découverte et la pratique du territoire

- Les routes et infrastructures**
- Préservier la qualité des routes de découverte des paysages forestiers
 - Conforter et développer la trame écologique et paysagère des routes de découverte des paysages ouverts
 - Atténuer les barrières et ruptures physiques et/ou visuelles générées par les infrastructures
- Les parcours doux autour des espaces de vie**
- Préservier et valoriser le réseau de chemins, GR et pistes cyclables existants
 - Développer et enrichir des chemins et pistes pour relier les espaces de vie et d'intérêts
- Les tracés, sites et paysages historiques**
- Révéler les axes et tracés historiques des routes et chemins pour comprendre et pratiquer les paysages
 - Révéler les tracés historiques du réseau des rigoles pour comprendre et pratiquer les paysages
 - Valoriser les sites d'intérêts culturels et patrimoniaux, les carrefours et centralités forestières
 - Préservier et développer le patrimoine arboré remarquable
- Les pratiques récréatives et touristiques**
- Conforter la qualité écologique et paysagère des sites de loisirs par une gestion et des usages adaptés
 - Développer l'hébergement, réinvestir les maisons forestières
- L'accueil, l'information, l'orientation**
- Conforter et valoriser les sites d'accueil, porte d'entrée et points de départ pour les visiteurs
 - Valoriser les ouvertures des coteaux et les points de vues potentiels depuis les crêtes

4. Valoriser la qualité des déplacements, des pratiques et de la découverte du territoire

4.1. Les routes et infrastructures

Affirmer les ouvrages comme supports de continuités écologiques et de découverte des paysages



Si le massif est aujourd'hui morcelé par un important axe de communication emprunté par la route nationale 10 et la voie ferrée traversant Rambouillet et Le Perray, il bénéficie également d'une situation relativement valorisante offerte par un réseau de petites routes charmantes permettant de parcourir et découvrir la diversité de ses paysages.

On observe également une simplification au fil du temps des paysages de bords de routes qui ont vu les alignements d'arbres, les haies et les fossés disparaître progressivement, notamment sur les plateaux agricoles. Ces voies de déplacement posent également des problèmes de fonctionnalité écologiques de plusieurs natures. Les infrastructures et les ouvrages qui y sont liés (barrages hydrauliques, clôtures, talus, glissières, murets...) créent des ruptures infranchissables selon les cas pour la petite, moyenne

ou grande faune. Ces discontinuités fragmentent les milieux et enclavent des espèces dans des territoires restreints soumis à la pression urbaine. Cet enclavement peut aboutir à la fragilisation de certaines espèces, voire à leur disparition. Plus largement, l'ensemble des infrastructures engendrent des pollutions et des nuisances pour l'environnement et pour l'homme : pollution de l'eau, pollution de l'air, nuisances sonores, lumineuses et olfactives... Elles sont un atout pour l'aménagement du territoire mais conduisent à une consommation et un fractionnement des espaces agricoles et naturels, et à une gestion complexe des eaux pluviales... et dégradent les paysages par la multiplicité des équipements liés (bassins de rétention, bretelles de desserte, merlons paysagers...). Toutes ces dimensions doivent ainsi être examinées et prises en considération pour tendre vers une meilleure intégration écologique et paysagère.



Objectifs de qualité

- Valoriser les itinéraires privilégiés de découverte du territoire
- Maintenir une relation de qualité entre les routes et le paysage traversé
- Améliorer le potentiel des continuités écologiques aux abords des routes
- Atténuer l'effet de coupure physique et paysagère des grandes infrastructures, notamment la N10

Secteurs concernés

- Infrastructures : RN 10 et voies ferrées
- Routes de découverte des paysages

Plan guide de référence

- Vallée de la Guesle, Hermeray/Raizeux
- Plaine du Perray, Les Bréviaires
- Vallée de la Rabette, Clairefontaine

Acteurs concernés

- Etat (RN)
- Conseil Général (RD)
- Communes (RC)
- ONF

Sources et outils de financements

- Aide du PNRHVC pour des « Etudes préalables de faisabilité pour l'intégration environnementale des infrastructures routières existantes », pour les collectivités.

Outils réglementaires et contactuels

- **PLU** : Inscription des arbres et haies
- **Loi pour la biodiversité**, qui reconnaît la valeur patrimoniale des alignements d'arbres et crée un régime de protection. Elle impose une compensation en nature et financière en cas de coupe.

Outils de communication et pédagogie

- La charte du PNR décline, dans son annexe (non opposable aux tiers) des préconisations pour une meilleure insertion des infrastructures linéaires, pour la RN 10 (secteur des Essarts-le-Roi, le Perray-en-Yvelines et Rambouillet) et la ligne ferrée Paris - Chartres
- Etudes pour la restauration paysagère des corridors écologiques sur le tracé de la RN 10

4. Valoriser la qualité des déplacements, des pratiques et de la découverte du territoire

4.1. Les routes et infrastructures

Affirmer les ouvrages comme supports de continuités écologiques et de découverte des paysages

> Atténuer les effets de fragmentation et recomposer des paysages de qualité aux abords des routes et infrastructures, notamment RN10 et voie ferrée

- **Ménager des passages sous les voies** afin qu'ils soient perméables à la petite faune (création de banquettes sèches, agrandissement de l'ouvrage)
- **Mettre en place des clôtures canalisant le passage** de la petite faune (hérissons, amphibiens)
- **Limiter les risques de collisions** avec la faune par la réduction de la vitesse et l'information sur la présence et le passage d'animaux
- **Intégrer la dimension paysagère en amont** des études afin de valoriser le contexte dans l'aménagement des abords
- **Composer des séquences et ménager des ouvertures** pour donner à voir et dialoguer avec le paysage environnant
- **Réintroduire des motifs paysagers pour marquer la rencontre des éléments paysagers remarquables et donner une lecture du grand territoire**

> En secteur de plaine, valoriser les routes ouvertes sur le grand paysage par un traitement végétal soulignant les ambiances traversées et participant à la trame écologique

- **Adapter le traitement végétal aux séquences traversées** : développer l'épaisseur des lisières dans les paysages clos, ménager des ouvertures et des fenêtres dans les paysages ouverts, souligner des éléments pittoresque par un traitement spécifique, etc
- **Engager une politique volontariste de replantation d'arbres d'alignements** en accompagnement des routes, là où ces structures ont le plus fortement disparues, notamment dans les plaines agricoles
- **Diversifier la qualité et la structure des haies et accompagner les ouvrages par des aménagements en faveur de la biodiversité** : accotement enherbé (mésophiles), fossé (hydrophiles), talus (xérophiles), arbres et haies brise vue, brise vent, fruitière, etc (mixte)
- **Semer et planter des essences locales adaptées**

> En secteur forestier, valoriser l'épaisseur des accotements et des lisières pour restructurer une trame écologique fonctionnelle

- **Valoriser les perspectives forestières en maintenant une large épaisseur de bandes enherbées**
- **Cultiver l'écosystème des lisières et bords de routes en associant bandes enherbées, fossés et lisières** en les valorisant par une gestion écologique et raisonnée, notamment fauche alternée et tardives des fossés et des bandes enherbées pour laisser les cycles végétatifs s'exprimer, maintien de lisières étagées, dynamiques et diversifiées
- **Prendre en compte la visibilité de la forêt depuis les routes** en préservant quelques beaux sujets remarquables en lisière, en adaptant les coupes et travaux forestiers, en fractionnant les interventions et en maintenant une épaisseur boisée en lisière



alignement discontinu et étagé préservant les vues sur la plaine

Fossé et bande enherbée en gestion différenciée

Exemple de replantation d'arbres le long de la RD90, Raizeux, extrait du Plan guide



boisements forestiers prolongeant les ambiances et écosystèmes au contact du massif

Continuité prairiale maintenue par une gestion alternative et différenciée

Système bocager urbain relayant la trame écologique et valorisant les abords de la zone d'activité

Prairie sous verger articulant le paysage de la plaine

Exemple de valorisation d'une infrastructure, la N10, et de ses abords, Le Perray-en-Yvelines, extrait du Plan guide



Exemple de dispositifs temporaires de protection pour le passage des amphibiens aux abords de l'étang des Bruyères

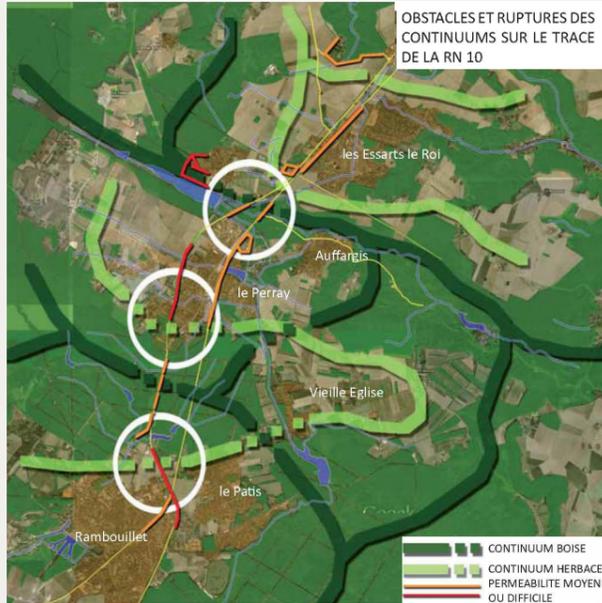
4. Valoriser la qualité des déplacements, des pratiques et de la découverte du territoire

4.1. Les routes et infrastructures

Affirmer les ouvrages comme supports de continuités écologiques et de découverte des paysages

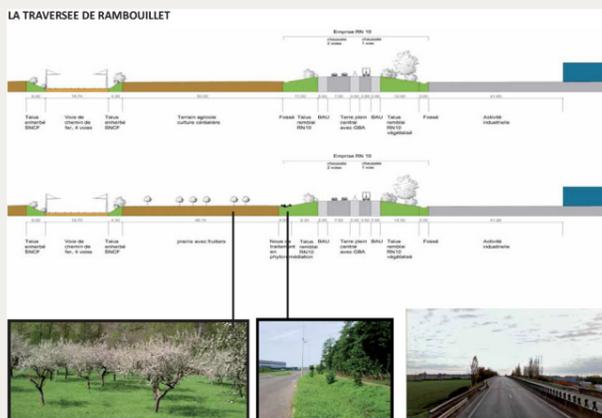
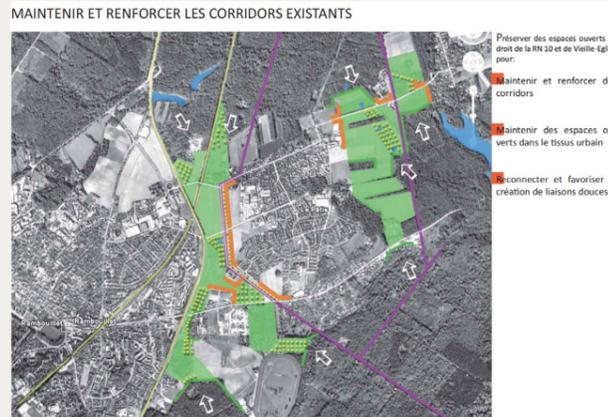
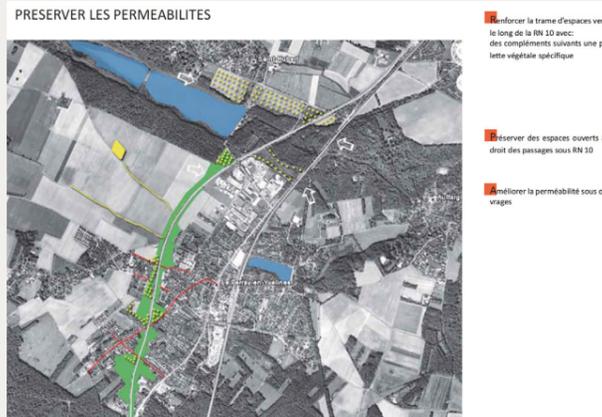
Références et expériences similaires

Etude pour la restauration paysagère des corridors écologiques sur le tracé de la RN10



Cette étude menée par le cabinet Studio Nemo pour le PNRHVC en 2010 visait notamment à :

- réhabiliter la qualité paysagère des espaces traversés par la RN10 entre Coignièrès et Rambouillet
- favoriser le passage de la faune d'est en ouest grâce à des propositions d'aménagement
- approfondir les propositions d'aménagements sur deux secteurs sensibles: les rigoles et la Guitonnerie extraits :



Références et expériences similaires

Guide de gestion des dépendances vertes, conseil général de l'Essonne

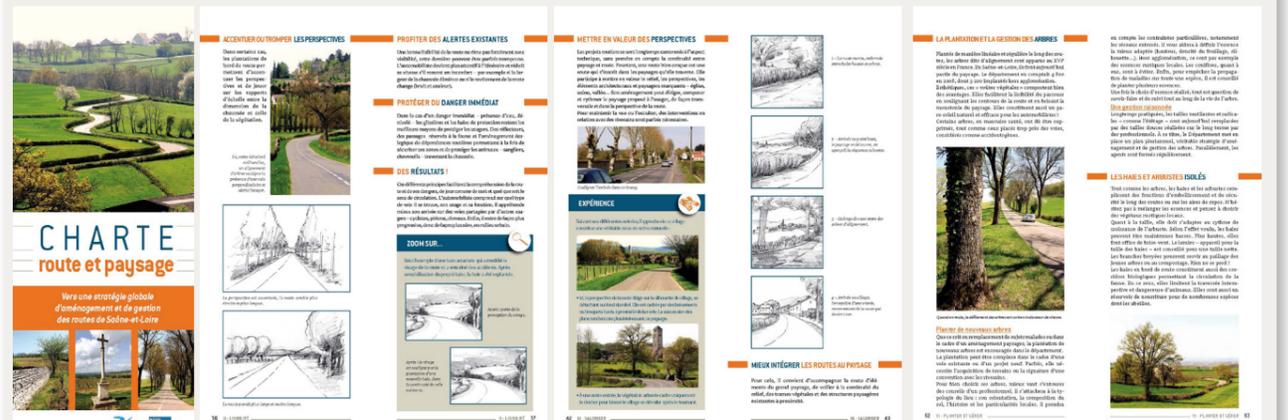


Le Conseil général de l'Essonne s'est doté d'un schéma directeur des dépendances vertes afin de mieux prendre en compte les espaces associés au fonctionnement routier ou accompagnant la voie.

Avec cet outil, la collectivité souhaite mieux prendre en compte les paysages produits et offerts par ces ouvrages ainsi que les enjeux sociaux, économiques, écologiques et culturels liés à leur aménagement et leur gestion.

Références et expériences similaires

Charte route et paysage, conseil général et CAUE de Saône et Loire



« Que l'on soit en voiture, à vélo ou simplement à pied, les paysages se découvrent et s'apprécient essentiellement depuis la route. Tout au long de son parcours, l'utilisateur est marqué par des couleurs, des panoramas, des monuments. Autant d'éléments qui aident à mieux comprendre la route, ses mouvements et ses dangers.

Voilà pourquoi les aménagements et la gestion des routes ne doivent pas se cantonner à la chaussée mais bien prendre en compte le paysage, le patrimoine et la biodiversité locale.

Cette charte a pour objet de sensibiliser élus et agents à ces problématiques en leur donnant des outils et des points de repère. Parce que la route et les paysages sont d'intérêt public, les gestionnaires routiers, les acteurs de l'aménagement mais aussi les riverains sont concernés. » *extrait du Guide*

4. Valoriser la qualité des déplacements, des pratiques et de la découverte du territoire

4.2. Les parcours doux autour des espaces de vie

Valoriser les boucles et itinéraires quotidiens pour relier les villages à la forêt et aux sites stratégiques



L'aménagement et l'exploitation du massif ont laissé en héritage un réseau remarquable de chemins et d'allées, globalement bien préservé, permettant l'exploration et la découverte de la forêt. Sur les terres agricole constituant ses marges, les chemins d'exploitations et chemins ruraux, bien que simplifiés par les remembrements, permettent également la pratique du grand paysage. Ces réseaux sont complétés par des pistes cyclables et des chemins de grandes randonnées invitant aux déplacements doux.

Pour autant, la trame des circulations douces est surtout favorable aux usages touristiques et de loisirs, beaucoup moins pour les usages plus quotidiens : déplacements

domicile-travail, accès aux services, équipements et commerces.

Pour lutter contre ces freins à la mobilité et limiter l'usage de la voiture il apparaît nécessaire de mettre en place une politique volontariste en faveur des mobilités alternatives. Des chemins peuvent ainsi être créés à l'intérieur des villes et villages pour mieux relier les quartier, diversifier les parcours en les inscrivant dans les trajets quotidiens et pour relier les espaces de vie des villages. Mais les chemins doivent également être valorisés pour emmener habitants et visiteurs depuis les coeurs des villages vers la forêt et vers les espaces de découverte et de loisirs.



Objectifs de qualité

- Renforcer l'attractivité d'un territoire apaisé et accessible
- Offrir des alternatives au tout voiture en favorisant les déplacements alternatifs pour les parcours quotidiens des habitants et pour les visiteurs à travers un réseau de liaisons douces structuré, maillé, cohérent
- Faire des chemins des outils de mise en valeur du territoire, permettant la découverte de la diversité des paysages et valorisant la fonctionnalité de la trame écologique

Secteurs concernés

- Chemins vicinaux
- Chemins communaux
- Chemins forestiers
- Pistes cyclables

Plan guide de référence

- Vallée de la Guesle, Hermeray/Raizeux
- Rochers d'Angennes à Guiperreux, Poigny la Forêt
- Plaine du Perray, Les Bréviaires
- Vallée de la Rabette, Clairefontaine

Acteurs concernés

- Région Ile de France
- Conseil Général des Yvelines
- Communauté de communes
- Communes
- ONF
- STIF
- Habitants
- Associations

Sources et outils de financements

- Subventions du Conseil Départemental des Yvelines pour la valorisation de l'intermodalité et les liaisons douces
- Projet de subvention du PNRHVC sur l'aménagement de mobilier d'accroche de vélo dans les communes
- Aide du PNRHVC pour l'aménagement et la restauration de chemins, ainsi que pour l'acquisition foncière préalable à la création de chemins

Outils réglementaires et contactuels

- **PLU**
- PADD
- OAP
- Emprises réservées et principe de desserte
- **SCOT**
- **SDIC** Schéma de Déplacement des Itinéraires Cyclable des Yvelines

Outils de communication et pédagogie

- «*Guide pratique pour l'élaboration d'un Plan Local de Déplacements (PLD)*» qui est la déclinaison locale du PDU Île de France

4. Valoriser la qualité des déplacements, des pratiques et de la découverte du territoire

4.2. Les parcours doux autour des espaces de vie

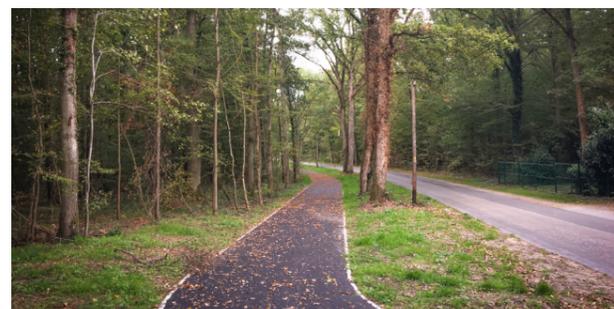
Valoriser les boucles et itinéraires quotidiens pour relier les villages à la forêt et aux sites stratégiques

> Maintenir et développer les structures végétales associées aux chemins pour valoriser les paysages et appuyer la trame écologique

- **Utiliser des revêtements durables et responsables**, matériaux recyclés, liants organiques, etc
- **Aménager l'épaisseur des chemins par des dispositifs favorables à la biodiversité** : en limitant l'imperméabilisation et en gérant le fil d'eau dans des fossés, en créant des haies champêtres étagées, en préservant des bandes enherbées voir des enrochements non maçonnés,...
- **Favoriser les essences adaptées aux contextes et aux écosystèmes présents**, présentant des intérêts pour le bon fonctionnement de la trame naturelle du territoire
- **Introduire des éléments pittoresques et des essences remarquables** pour enrichir les parcours, cadrer des vues, marquer un croisement, raconter le patrimoine, révéler un savoir faire local, etc
- **Adopter une gestion écologique des chemins, fossés et de leurs abords** : mettre en défens certaines zones pour permettre leur régénération naturelle, adapter le calendrier d'intervention pour permettre l'expression des cycles naturels (floraison, reproduction), éclaircir le couvert arboré pour laisser entrer la lumière
- **Mettre en oeuvre une gestion spécifique pour les entrées de la forêt et les zones soumises à une forte fréquentation et dégradées**, notamment par le passage de cavaliers, en protégeant les abords et en pratiquant des éclaircies en lisière pour y laisser entrer la lumière et favoriser la flore inféodée, en fermant les chemins à certaines périodes (notamment de fortes pluies qui accentuent les ornières), en renforçant la structure des sols, en créant des profils asymétriques pour différencier les passages lourds et légers
- **Mettre en place un code de bonnes pratiques** pour les secteurs soumis à la pression d'usages
- **Chercher des partenariats** pour l'entretien : écoles, associations, entreprises locales, mécènes, etc

> Conforter et développer le réseau des mobilités douces, notamment au contact des villages et dans les parcours quotidiens

- **Préserver les chemins existants autour des villages** en classant les voies dans les documents d'urbanisme en principe de desserte et en évitant les remembrements susceptibles de faire disparaître ces voies
- **Préserver, renforcer et créer des parcours doux et apaisés** dans le cadre des parcours touristiques et quotidiens, reliant les espaces de vie et les centralités, permettant des itinéraires agréables et protégés de la circulation routière, et redonnant aux piétons et cycles une place de qualité au sein des villages
- **Renforcer et créer des itinéraires de «boucles» autour des villages pour créer des promenades de proximité** incitant à la découverte des paysages du quotidien (rivières, clairières, patrimoine culturel, etc) et permettant d'enrichir ces parcours (niveaux de difficultés, durée, thèmes, etc)
- **Désenclaver les quartiers résidentiels** en créant des liaisons entre quartiers et en empêchant la création d'impasses de manière à favoriser la fluidité et la diversité des parcours quotidiens et inciter à l'usage des déplacements doux
- **Valoriser les itinéraires de randonnées, notamment dans les espaces agricoles** : plantation d'arbres d'alignements, d'arbres fruitiers, de haies à petits fruits, d'arbres isolés à grand développement (fiche 1.3)



Exemple de piste cyclable abritée de la route par la forêt à Raizeux

> Renforcer le réseau des pistes cyclables et développer les mobilités alternatives et soutenables

- **Compléter les pistes existantes notamment depuis les gares de Rambouillet et du Perray vers les villages** pour permettre une continuité de parcours cyclables, en créant des délimitations visuelles (peintures, clous) ou physique (bande enherbée, plots) sur les routes existantes pour partager l'espace tout en assurant la sécurité des usagers ou en créant des voies séparées lorsque la cohabitation n'est pas possible afin d'améliorer la qualité de ces pratiques
- **Favoriser l'utilisation des vélos** en développant les services de location, en aménageant des stations adaptées, en développant les points de recharge pour les vélos électriques, etc. S'appuyer sur les exemples de la Maison de l'écomobilité à St Rémy les Chevreuse, ou l'aménagement de stations Véligo aux gares de Rambouillet et Méré-Montfort pour développer ces usages.
- **Développer l'offre de transports en communs** en améliorant la desserte et la fréquence
- **Développer le service d'autopartage et de covoiturage** engagé sur la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse et Rambouillet Territoires

- **Développer le réseau d'auto-stop** connecté autour de plateformes telles Oui Hop et Rézo Pouce. Pour suivre les actions engagées par une dizaine de communes avec l'installation de panneaux sur la voirie pour inciter et faciliter cette pratique
- **Former les prescripteurs** à travers des chartes et des plans de gestion

Préserver la flore et la faune des chemins

Les chemins abritent des petites plantes pionnières qui craignent la concurrence herbacée et disparaissent dès que le couvert se ferme, et une petite faune de bousiers, d'ornières et de flaques.

Pour maintenir ces espèces, il convient de préserver leur habitat : proscrire la circulation des engins d'exploitation (débardage) en fin d'hiver dans les ornières pour préserver les populations d'amphibiens. L'idéal est que ces chemins soient circulés par des engins seulement en automne et début d'hiver (pas davantage) pour « ouvrir » le milieu. La fréquentation par les promeneurs toute l'année ne pose pas de problème si elle reste modérée.

extrait du guide de gestion des lisières et espaces boisés



Exemple de création d'un chemin permettant de relier Les Bréviaires jusqu'à la gare du Perray en longeant la rigole de Parfons et en recréant une trame végétale à travers l'immensité de la plaine ouverte, selon l'axe géologique francilien, extrait du Plan guide

4. Valoriser la qualité des déplacements, des pratiques et de la découverte du territoire

4.3. Les tracés, sites et paysages historiques

Donner à voir et cultiver l'héritage culturel et paysager



Les paysages de la forêt de Rambouillet sont le produit et l'héritage d'une riche histoire, habitée au fil des siècles par de nombreuses communautés humaines, des plus humbles aux plus royales, qui ont cultivé, façonné ce territoire pour s'y établir et prospérer. La diversité et la qualité des occupations successives ont produit un patrimoine naturel et culturel exceptionnel qui structure aujourd'hui encore les paysages et participe de l'attrait et l'intérêt du massif.

Ainsi de l'histoire des seigneuries et des communautés religieuses, on retrouve les grands domaines, leurs parcs et châteaux, les abbayes, exploitations agricoles ou encore le patrimoine bâti rural lié à l'exploitation des ressources, notamment des rivières. De l'histoire, des chasses royales et de l'exploitation du massif subsistent

également l'ordonnement de la forêt, son maillage de routes et ses carrefours. L'histoire vernaculaire offre également des intérêts à travers le bâti mais aussi à travers le patrimoine naturel des vieux arbres, témoins de pratiques ancestrales (culture des arbres fruitiers (châtaigniers...), bornage des parcelles forestières par pieds corniers, etc).

Ces éléments de patrimoine sont intéressants à la fois par leur caractère remarquable propre mais également à travers la mémoire, la lecture et la construction du paysage qu'ils ont construit. Les sites patrimoniaux témoignent en effet du dialogue remarquable et de la bonne intelligence qu'ils entretenaient avec leur territoire. Rapports qu'il convient aujourd'hui de préserver, de s'inspirer, de partager et de faire vivre.

Objectifs de qualité

- Identifier, protéger et valoriser le patrimoine bâti remarquable du territoire
- Préserver et remettre en valeur les sites et tracés historiques : grandes perspectives, carrefours forestiers en étoiles
- Mettre en valeur les relations et interactions entre le patrimoine et son territoire d'inscription
- Préparer le patrimoine naturel et culturel de demain

Secteurs concernés

- Les grands domaines
- Les sites et bâtiments patrimoniaux
- Les tracés historiques (perspectives, carrefours en étoiles)

Plan guide de référence

- Vallée de la Guesle, Hermeray/Raizeux
- Rochers d'Angennes à Guiperreux, Poigny la Forêt
- Vallée de la Rabette, Clairefontaine

Acteurs concernés

- Les communes
- Communautés de communes
- PNR HVC
- ONF
- Propriétaires des domaines
- CAUE des Yvelines
- Architectes des Bâtiments de France (STAP)
- Service archéologique Départemental et Régional
- Fondation du patrimoine
- Associations, Cerf

Sources et outils de financements

- Aide du PNRHVC pour la restauration du patrimoine bâti remarquable et pour les chemins
- Aides exceptionnelles du Conseil Départemental sur le patrimoine bâti
- Aide du PNRHVC pour « l'Ouverture de points de vue paysagers (abattage, élagage, défrichage) » pour les collectivités, les entreprises, les particuliers et les agriculteurs

Outils réglementaires et contactuels

PLU :

- Inscription des monuments, des chemins au titre des articles L151-19, L151-23 pour identifier les éléments à protéger
- Inscription des cônes de vue l'article L151-23
- Inscription des perspectives paysagères en zone N
- Possibilité d'approfondissement thématique sur le patrimoine dans le cadre des PLU (aide PNR)

Forêt de protection : Notice de gestion

Outils de communication et pédagogie

Existant :

- Inventaire du patrimoine bâti du PNR
- Inventaire du patrimoine naturel du PNR
- Ballades commentées du Parc Naturel Régional de la Haute vallée de Chevreuse
- Panneaux patrimoine PNR
- Fondation du patrimoine

A créer :

- Circuit patrimoniaux
- Notice de gestion

4. Valoriser la qualité des déplacements, des pratiques et de la découverte du territoire

4.3. Les tracés, sites et paysages historiques

Donner à voir et cultiver l'héritage culturel et paysager

> Affirmer les axes historiques, les perspectives et les tracés forestiers pour préserver ces paysages d'exception et garantir leur lisibilité

- Identifier les axes et voies historiques sur les cartes anciennes pour inscrire les éléments paysagers remarquables au PLU : alignements d'arbres, espaces ouverts ménageant des perspectives
- Préserver et restaurer la structure et le profil des voies, en ménageant notamment la formation des lisières et la présence de grands arbres

- Faire appel à des professionnels et donner des préconisations paysagères et écologiques avant tous travaux prenant en compte la dimension historique afin de garantir leur esprit et leur authenticité
- Associer des voies douces et des itinéraires types Voies Vertes et Vélo Route sur les emprises des anciennes voies et chemins historiques



exemples de tracés et d'axes historiques à préserver et valoriser



> Valoriser le patrimoine culturel du territoire et préserver la qualité des paysages des grands domaines

- Compléter la connaissance de ce patrimoine et de leurs caractères remarquables pour assurer leur pérennité dans le temps
- Faire connaître ce patrimoine et l'inscrire dans un cadre touristique en mobilisant les différents médias disponibles, dans le contexte plus large du grand territoire.
- Préserver les vues et les grandes perspectives liées à la présence de ces châteaux et autres abbayes en les classant en zones inconstructibles ou cones de vue ou trame paysagère
- Préserver et valoriser les murs d'enceintes pour leurs qualités historiques, paysagères et écologiques en tant qu'habitats potentiels

- Réglementer l'usage et l'aspect des clôtures pour limiter les effets de cloisonnement et les obstacles aux déplacements de la faune dans les PLU par le règlement ou des OAP
- Mettre en place des plans de gestion et donner des préconisations sur les parcs et jardins composant ces domaines pour maintenir leurs qualités écologiques et paysagères pour maintenir l'ouverture de ces paysages
- Donner des préconisations architecturales et paysagères pour permettre leur entretien et éventuelles restaurations dans le respect des savoirs faire et de la tradition



exemples de patrimoine bâti et de grands domaines inscrits dans le territoire à révéler

4. Valoriser la qualité des déplacements, des pratiques et de la découverte du territoire

4.3. Les tracés, sites et paysages historiques

Donner à voir et cultiver l'héritage culturel et paysager

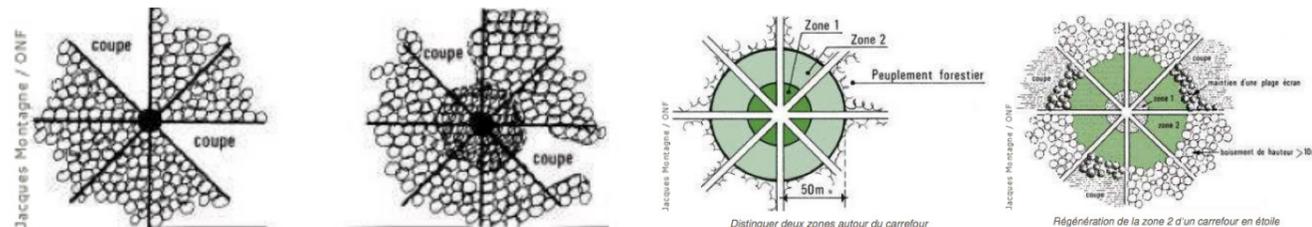
> Valoriser les centralités et les ponctuations forestières remarquables : carrefours, édicules, points de repères, bornes, signalisation ancienne

- **Protéger les sites d'intérêt culturel** en prenant des mesures spécifiques avant toute intervention, notamment des coupes forestières : limitation de l'intervention des engins lourds, interdiction complète de travail du sol
- **Préserver, aménager et redonner la lecture des carrefours forestiers** en classant les allées, en rouvrant certains chemins disparus

- **Mettre en valeur ces centralités** en valorisant ces points de repères et d'orientations par une gestion spécifique des parcelles environnantes
- **Redonner de l'intensité aux centralités en associant de nouveaux usages** : point information, vélo, valorisation des maisons forestières en hébergement, restauration, centre d'art, etc
- **Regrouper les parcelles pour assurer une gestion unitaire et écologique autour des centralités forestières** et ponctuations remarquables. Renouveler les peuplements pour préserver une unité de traitement : visuelle, végétation endogène, aspect naturel



exemple de carrefour constituant une véritable centralité forestière



Préserver l'unité visuelle du carrefour

principes de gestion forestière autour d'un carrefour en étoiles, extrait source ONF

> Préserver les vieux arbres et les anciennes cultures, les inscrire dans un réseau de découverte et de valorisation du patrimoine

- **Identifier et cartographier les vieux arbres remarquables, châtaigneraies abandonnées, pieds corniers, etc pour les inscrire aux PLU**
- **Entretenir et protéger les arbres remarquables** en effectuant une veille sanitaire, en limitant les interventions et en aménageant les abords pour préserver de la fréquentation et du piétinement.

- **Planter le patrimoine végétal du futur en l'intégrant à proximité des villages et des parcours quotidiens** et non au coeur du massif en plantant aujourd'hui les arbres amenés à devenir les futurs arbres remarquables
- **Inscrire ce patrimoine au sein de parcours thématiques et l'utiliser comme support pédagogique** pour différents publics et thématiques
- **Développer la connaissance à travers la signalétique, des guides** (papier, numérique) sur les Arbres remarquables, vieux arbres et sites de biodiversité remarquable (nidification, chasse, chiroptères, ...)



exemples d'arbres remarquables à découvrir au coeur du tissu villageois, ici Gambais, ou au coeur de la forêt



4. Valoriser la qualité des déplacements, des pratiques et de la découverte du territoire

4.4. Les pratiques récréatives et touristiques

Valoriser la destination touristique du massif en conciliant les enjeux de préservation du milieu



Le massif de Rambouillet est une destination touristique de premier ordre et connaît un succès qui ne cesse de se confirmer. La richesse des espaces naturels et du patrimoine culturel associée aux nombreux équipements de loisirs offrent aux visiteurs une grande diversité d'activités, notamment pour les sports de plein air qui caractérisent une certaine identité locale.

Le réseau de petites routes et de sentiers peu fréquentés par les voitures offre également de nombreux itinéraires de randonnées pédestres, cyclistes et même équestres, permettant d'atteindre et de découvrir les espaces naturels et culturels remarquables et de pratiquer les nombreuses activités offertes sur le massif : randonnée, course à pied, vélo, équitation, pêche, chasse, découverte de sites archéologiques, patrimoniaux et naturels, espaces pédagogiques, plage et sports

nautiques, sport équestres, haras, Centre du Football à Clairefontaine, campings, etc.

Dans un contexte périurbain dynamique, le potentiel de développement de ces activités paraît important et devrait à l'avenir susciter encore de nouvelles ambitions. Si celles-ci sont légitimes, il est néanmoins nécessaire de prendre en considération la capacité du territoire à accueillir ces nouveaux usages sans hypothéquer ni mettre en péril ses qualités écologiques et paysagères. Face à la profusion d'activités, il semble également important de fédérer ces activités autour d'un projet commun, propre à l'esprit de la destination «forêt de Rambouillet», respectant les identités et les spécificités locales : les espaces naturels (forêt, landes, marais,...), les animaux (cerf, cheval, la chasse...) ou encore le patrimoine culturel (étangs, rigoles, bâti,...)



Objectifs de qualité

- Mettre en place un vocabulaire propre à l'esprit de la destination touristique «forêt de Rambouillet» respectant les identités et spécificités locales
 - Affirmer l'identité de la destination
 - Valoriser le potentiel touristique et l'accueil des visiteurs
 - Sensibiliser à la sobriété et à la propreté
 - Gérer l'accueil du public et la répartition des flux
- Gérer l'impact des aménagements et des activités tourisme et loisirs sur le paysage

Secteurs concernés

- L'ensemble du territoire, avec notamment des zones prioritaires au regard de l'intérêt et de l'intensité des usages portés par les visiteurs et les habitants

Plan guide de référence

- Vallée de la Guesle, Hermeray/Raizeux
- Rochers d'Angennes à Guiperreux, Poigny la Forêt
- Plaine du Perray, Les Bréviaires
- Vallée de la Rabette, Clairefontaine

Acteurs concernés

- Les communes
- Les communautés de communes
- L'ONF
- La Safer
- Les acteurs de l'économie touristique
- Office du Patrimoine Culturel et Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse
- Les chasseurs

Sources et outils de financements

- Programmes européens Life, Feder
- Fond régional pour le tourisme (modernisation, promotion, formation linguistique, sécurisation des sites et parcours)

Outils réglementaires et contactuels

- Code du tourisme

Outils de communication et pédagogie

- Office du Patrimoine Culturel et Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse
- Site du Parc Naturel Régional de la Vallée de Chevreuse
- Site du Smager
- Espace Rambouillet
- Haras Nationaux
- Charte du promeneur de l'ONF «j'aime la forêt, ensemble protégeons la»
- Carte touristique du PNR

4. Valoriser la qualité des déplacements, des pratiques et de la découverte du territoire

4.4. Les pratiques récréatives et touristiques

Valoriser la destination touristique du massif en conciliant les enjeux de préservation du milieu

> Développer une identité locale commune pour fédérer et promouvoir les initiatives en assurant leur cohérence et leur qualité

- **Associer les différents acteurs de la filière à l'élaboration du projet** en engageant une concertation à travers les institutions existantes et avec la collaboration du PNRHVC afin de partager et faire converger les objectifs portés par la collectivité

- **Développer l'image du massif forestier en s'appuyant sur les éléments et thématiques identitaires, notamment :**

- les espaces naturels, la faune et flore
- le réseau des étangs et rigoles et son patrimoine
- l'itinérance à pied et à cheval

- **Interpréter cette identité à travers des figures emblématiques, réelles ou allégoriques** pouvant servir de portes d'entrées à la découverte du territoire et de ses paysages, par exemple autour de personnages historiques ou des figures du cheval ou du cerf, emblématiques de la forêt

- **Développer une charte ou un guide des bonnes pratiques à destination des acteurs économiques** en mettant au point des engagements collectifs de qualité et de durabilité des pratiques (préservation des habitats, respect des réglementations, information, sensibilisation des utilisateurs, etc) et des engagements spécifiques par acteurs et filières pour prendre en compte les spécificités liées à leurs activités

- **Accompagner les acteurs économiques dans leur positionnement et dans l'évolution de leurs pratiques** à travers le PNRHVC

- **Sensibiliser et accompagner les élus, techniciens** aux enjeux du développement économiques et touristiques en organisant des formations, en élaborant et diffusant des guides de bonnes pratiques pour la gestion et en organisant des visites de terrain montrant la mise en place d'actions exemplaires

- **Sensibiliser les habitants** à travers les outils de communication existants, les événements et manifestations culturelles et par des actions participatives

- **Editer des guides, brochures** disponibles à l'office du tourisme et dans certains lieux-clé.

- **Développer les supports de communication numériques** facilitant la révélation et la compréhension des paysages identitaires, éventuellement géolocalisés

> Développer des circuits thématiques autour du patrimoine paysager, naturel et culturel

- **Développer des parcours de découvertes** sur la base des thématiques retenues, par exemple des itinéraires autour des zones humides, découverte des grands domaines, observations naturalistes, etc

- **Créer des événements et manifestations, supports de pédagogie et de découverte** en lien avec le Parc et les événements existants : visites guidées, expositions en plein air, oeuvres et installations artistiques, éphémères

> Développer le réseau d'hébergement pour permettre des parcours longs, sur plusieurs jours

- **Créer des hébergements légers en milieu naturel** pour permettre des observations tel le brâme du cerf qui attire un public nombreux

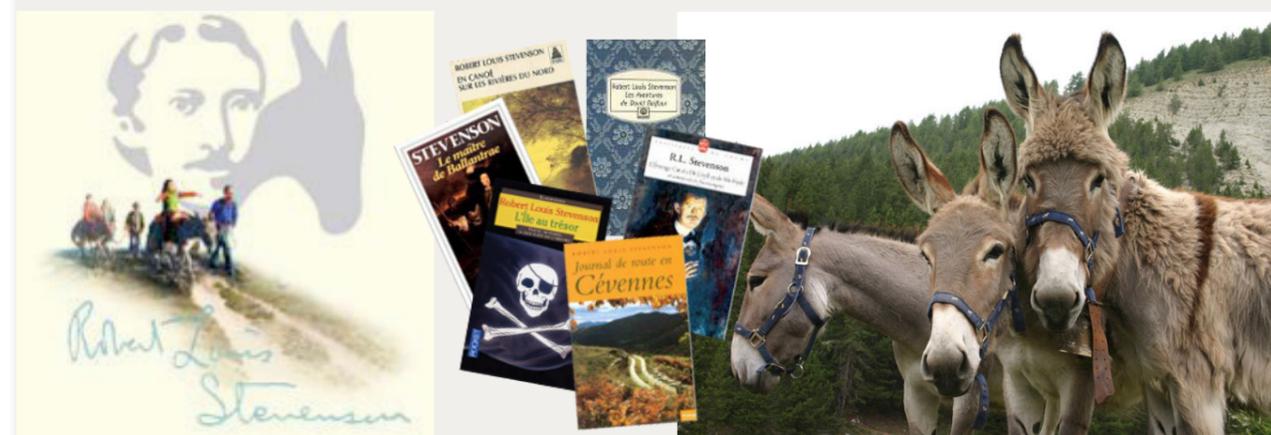
- **Développer l'hébergement chez l'habitant** permettant de faire découvrir le pays «de l'intérieur», d'investir les habitants dans la promotion de leur territoire et créer des compléments d'activités

- **Réinvestir et réinterpréter le patrimoine des maisons forestières**, pour des usages contemporains à réinventer : écogites, délaissés refuges pour la faune et la flore, opérations témoins de réhabilitation exemplaire, etc



Références et expériences similaires

Le chemin de Stevenson



C'est le nom donné au GR 70 en référence au parcours effectué à travers les Cévennes, en compagnie d'une ânesse, par l'écrivain écossais Robert Louis Stevenson, personnage central de l'organisation et du développement touristique du territoire : mise en réseau des prestataires économiques, touristiques et culturels, accompagnement des randonneurs, mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, coordination des projets et des initiatives locales

Références et expériences similaires

Les randonnées et refuges périurbains, bruit du Frigo

Les refuges périurbains sont des oeuvres architecturales et artistiques développées par le collectif Bruit du frigo, conçue et réalisées par Zébra3/Buy-Self, en collaboration et avec le soutien de Bordeaux Métropole. Disséminées sur l'agglomération, ces installations s'inscrivent sur le parcours de grandes randonnées, les «randonnées périurbaines», organisées par la métropole, invitant les habitants à la découverte et l'exploration de leur territoire. Les oeuvres conçues dans une approche sensible de leur environnement naturel invitent à la promenade et offrent, comme en grande montagne, le refuge pour la nuit à travers une expérience insolite.



#1 Le Nuage



#2 Le Hamac



#3 Les Guetteurs



#4 La Belle Etoile



#5 Le Tronc creux



#6 La Vouivre

4. Valoriser la qualité des déplacements, des pratiques et de la découverte du territoire

4.5. L'accueil, l'information, l'orientation

Améliorer l'expérience physique et la découverte du territoire tout en préservant la tranquillité des sites



Le massif de Rambouillet, situé aux portes de Paris, est considéré comme «une forêt périurbaine», essentielle au bien-être des quelques 10 millions de visiteurs annuels mais surtout de la population riveraine. La diversité des paysages, la richesse des milieux naturels et les nombreuses activités offertes dans ce cadre exceptionnel, sont des éléments essentiels de l'attractivité de la forêt.

Ces activités culturelles, environnementales, ou économiques (sport, chasse, hébergement de loisir, etc.), doivent être accompagnées d'une protection des espaces naturels afin de minimiser les risques liés à la surfréquentation, notamment pour la régénération des peuplements, le maintien de la biodiversité et la tranquillité des sites. C'est uniquement dans ce cadre, que l'impact sur la forêt pourra être neutre. Devant une

demande sociale de plus en plus forte et une population qui considère parfois que les espaces naturels sont un bien collectif, il est nécessaire d'établir des politiques cohérentes entre les collectivités, propriétaires et usagers.

Si l'accueil est en grande partie assurée à travers les aménagements offerts par l'ONF (parking, point information, espace de détente, etc), permettant de canaliser et d'accompagner les visiteurs dans la découverte et la jouissance du territoire, il existe autour de la forêt domaniale une diversité d'acteurs et d'usages qui nécessitent d'être coordonnées pour encadrer et donner lisibilité et cohérence à cette abondance d'initiatives tout en assurant la pérennité et l'équilibre des milieux naturels.

Objectifs de qualité

- Offrir un accueil de qualité et préserver les entrées de site
- Mettre en valeur les paysages de portes de la forêt
- Valoriser les bourgs et villages comme lieux d'accueil des visiteurs
- Favoriser l'économie locale et l'attractivité des villages
- Faire des gares, des parkings et des entrées de sites en général des lieux de qualité valorisant l'image du territoire et marquant sa spécificité
- Offrir au public des dispositifs d'information en lien avec les mobilités douces des pistes cyclables, chemins de randonnée
- Gérer les usages et assurer la tranquillité des sites

Secteurs concernés

- Secteurs de portes d'entrées du massif
- Entrées dans la forêt, notamment à proximité des haras
- Abords des sites remarquables
- Espaces d'accueil à l'intérieur et aux portes des villages

Plan guide de référence

- Vallée de la Guesle, Hermeray/Raizeux
- Secteur des Rochers d'Angennes à Guiperreux, Poigny la Forêt
- Plaine du Perray, Les Bréviaires
- Vallée de la Rabette, Clairefontaine

Acteurs concernés

- Communes
- ONF
- Visiteurs
- Acteurs de l'économie touristique
- Office du Patrimoine Culturel et Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse

Sources et outils de financements

- Aide du PNRHVC pour « l'Ouverture de points de vue paysagers (abattage, élagage, défrichage) » pour les collectivités, les entreprises, les particuliers et les agriculteurs
- Aide du PNRHVC pour « l'équipement en signalétique des chemins de randonnées Parc »

Outils réglementaires et contactuels

- **Forêt de protection**
- **Code général des collectivités territoriales** pour l'interdiction d'accès à certaines voies normalement ouvertes à la circulation pour protéger certains espaces naturels remarquables.
- **Code forestier** pour la régulation de l'accès et du stationnement des véhicules dans la forêt
- **Code civil** pour la régulation de l'accès aux forêts privées
- **PLU** Règlement local de publicité

Outils de communication et pédagogie

- **«Notice de gestion»** de la forêt de protection
- **Convention entre les gestionnaires de forêts et les usagers** : par exemple la Convention nationale entre la Fédération Française de Cyclisme & ONF sur la pratique du vélo et du VTT en forêt domaniale ou la Convention nationale entre la Fédération Française de course d'orientation et l'ONF
- **Charte du promeneur** «J'aime la forêt : ensemble, protégeons-la !». 14 recommandations essentielles autour des thèmes suivants : cueillette, déchets, feux, chasse, chantiers forestiers, véhicules à moteur, cyclistes, cavaliers, marcheurs, sportifs, ...

4. Valoriser la qualité des déplacements, des pratiques et de la découverte du territoire

4.5. L'accueil, l'information, l'orientation

Améliorer l'expérience physique et la découverte du territoire tout en préservant la tranquillité des sites

> Développer l'accueil du public dans les villages, aux portes de la forêt

- **Valoriser l'intégration paysagère des zones de stationnement dans les coeurs villageois**, en créant des dispositifs paysagers, en limitant les emprises minéralisées, en réduisant le mobilier et les signes superflus
- **Créer des zones de stationnement temporaires aux abords des villages** pour permettre des usages différents suivant les heures, les jours, les saisons et permettre le «délestage» des stationnements en coeur de village. Aménager ces zones en limitant l'imperméabilisation des sols, en assurant la gestion du cycle de l'eau et en favorisant la présence et le développement de la biodiversité
- **Faire des espaces d'accueil des points de départ pour les excursions** en valorisant l'orientation et l'information sur les itinéraires et en développant les services offerts (commerces, restauration, etc)
- **Mettre en valeur ces centralités en associant la desserte des transports en commun et des modes doux** pour faciliter la découverte de la forêt et ses sites remarquables : développement des pôles de location de vélo/vélo électriques autour de ces points d'accueil touristiques

> Favoriser l'orientation et l'information à l'échelle du massif

- **Harmoniser les supports d'informations** en s'appuyant sur la charte du PNR et la signalétique de l'ONF
- **Mettre en oeuvre des stratégies spécifiques à l'échelle des communes** pour maîtriser les affichages publicitaires et lutter contre la prolifération des signes, en mettant éventuellement en place un RLP (Règlement Local de Publicité)
- **Développer des sites et points d'information**, relais de l'office de tourisme, dans les villages et à proximité des points d'accueil : information sur les sites naturels et le patrimoine local, sur les activités de loisirs, sensibilisation pour le grand public, plan des randonnées et pistes cyclables, plan et horaires des transports en commun, etc
- **Développer des formes de signalétique et d'information sensibles**, adaptées au contexte naturel, dans les zones moins fréquentées ou plus sensibles, pouvant s'inspirer par exemple du Land Art ou des aménagements des réserves naturelles
- **Développer des supports numériques**, complémentaires des supports physiques, pour offrir une expérience interactive du paysage
- **Créer un site de référence pour les usagers de la forêt**, en complément de l'espace Rambouillet, marquant son entrée et permettant l'accueil des visiteurs pour ensuite les guider et les orienter au sein de la forêt. Par exemple un Observatoire de la Forêt, sous le modèle d'un Eco-musée ou d'un Centre de recherche alliant l'ouverture grand public, les acteurs locaux de la filière bois, les associations et acteurs de la protection de la nature ainsi que les institutions publiques et parapubliques du domaine de la recherche. Inscrire cet équipement dans un réseau équivalent déjà existants (Vosges, Landes,...)

Références et expériences similaires

Aménagement de parkings paysagers et accueil du public en zones sensibles



chaussée végétale

4. Valoriser la qualité des déplacements, des pratiques et de la découverte du territoire

4.5. L'accueil, l'information, l'orientation

Améliorer l'expérience physique et la découverte du territoire tout en préservant la tranquillité des sites

> Faire comprendre le temps long et les dynamiques de la forêt

- **Développer les interventions et partenariats de sensibilisation** notamment avec les scolaires mais également auprès des habitants, des visiteurs
- **Développer les chantiers pédagogiques, en relation avec l'ONF**, les communes ou les propriétaires privés intéressés, mêlant professionnels et citoyens «ordinaires» pour initier aux pratiques et problématiques forestières, faciliter les échanges et retour d'expériences entre les praticiens et les usagers.
- **Diversifier les supports de diffusion et de sensibilisation** orchestrés par l'ONF, le CRPF et le PNR pour toucher du grand public :

- créer des ouvrages et supports ludiques (bande dessinée,
- développer les outils numériques et interactifs,
- créer un observatoire photographique de la forêt
- créer des parcelles pédagogiques-témoins

> Mettre en valeur des points de vues de découverte et d'appréhension des paysages

- **Repérer les coteaux offrant des points de vue dominants** sur la forêt et les inscrire au PLU
- **Réaliser des aménagements et dispositifs légers** de type belvédères ou stations d'observation permettant l'appréhension des paysages tout en évitant la dispersion des visiteurs sur les sites
- **Valoriser les points de vue depuis le patrimoine bâti des villages** en permettant l'accès aux clochers, citernes, etc.
- **Valoriser les points de vue «secondaires»** (clairières, routes, ...) donnant une visibilité sur les paysages ordinaires du massif mais tout aussi révélateurs de ses réalités en ménageant des vues par la gestion ou par de petits aménagements légers

- **Maintenir et retrouver les points de vue** par une gestion adaptée de la végétation : coupes sélectives, taille en transparence, pâturage, etc (voir fiche 1.3)
- **Appliquer un plan de gestion et d'entretien** de la végétation et des aménagements autour de ces points de vue afin de maintenir et pérenniser leur ouverture et leur lisibilité
- **Développer des actions artistiques et installations temporaires** permettant de donner une lecture alternative de l'espace

> Assurer la tranquillité et préserver les zones sensibles et les sites d'intérêts écologiques de la fréquentation

- **Identifier les zones sensibles, les «réserves biologiques»** proscrites au public pour le maintien des réservoirs de biodiversité et des corridors
- **Renforcer l'information et la signalétique spécifiques à la sensibilité des sites** basée sur un zonage de sensibilité en délivrant des consignes de bonne conduite en zone sensible : silence, non divagation des chemins, chiens interdits, etc...
- **Canaliser le flux des visiteurs à travers des chemins** les amenant progressivement vers les sites d'intérêts pour éviter la dispersion du public et ainsi le dérangement des zones naturelles
- **Aménager des zones de stationnement en amont des sites sensibles** avec des techniques et des matériaux adaptés limitant l'imperméabilisation des sols et permettant le bon fonctionnement du cycle de l'eau, la présence d'une végétation valorisante
- **Bloquer l'usage des engins à moteur** dans les forêts, en particuliers les quads, grâce à l'installation de barrières ou autres moyens de contrôle au niveau des accès recensés et potentiels

Références et expériences similaires

Le sentier de découverte du marais de Maincourt



Situé en fond de vallée sur la commune de Dampierre-en-Yvelines, ce site de 9,6 hectares offre aux promeneurs une balade pédagogique agrémentée de points d'observation à travers le marais, la roselière et les anciennes carrières de grès.

Le site a été restauré en 2013. Plutôt qu'une réfection à l'identique, on a choisi de restaurer le fonctionnement hydrologique et de prendre en compte l'ensemble des éléments d'intérêt écologique, paysager et historique, d'élargir le périmètre et de tracer un nouveau chemin, afin d'apprécier les richesses spécifiques et les points de vue de cette remarquable vallée.
source PNR



© Mariannick Dumazeau



© S. Depardieu

Références et expériences similaires

Le belvédère des Lichens, Gilles Clément



Un platelage de bois, horizontal et «rampant», composé de trois plateaux, semble couler à même la roche et se plie à la découpe des moindres reliefs. L'objectif de cette installation est de faire apparaître la diversité végétale, de la valoriser en la désignant comme territoire du futur biologique (Tiers-paysage) et de faire mesurer par le regard l'étendue considérable offerte à cette diversité.

Annexe - Les outils réglementaires

1. Notice de gestion de la forêt de protection

Les milieux ouverts au sein de la forêt présentent un intérêt particulier et une richesse supplémentaire par rapport aux espaces boisés. La réglementation applicable à la gestion de la forêt de protection propose des recommandations pour la gestion spéciale de certains milieux ouverts : maintenir des espaces ouverts peut s'avérer important pour conserver la richesse écologique de l'ensemble du massif boisé. Ainsi, ces espaces, inclus dans le massif ou à la marge, répondent à la définition de la « destination forestière » de la parcelle, non pas en tant qu'espace de production mais en tant qu'espace de maintien de la biodiversité forestière ou espace de gestion cynégétique (prairie / culture à gibier).

Les règles de la forêt de protection précisent que « de façon générale, les espaces ouverts à la date du classement pourront le demeurer [...] Les zones humides, notamment les mares, plans d'eau et marais tourbeux, ont vocation à rester ou à redevenir des espaces ouverts. Il en est de même pour les fonds de vallon situés dans le périmètre du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, en conformité avec la charte du PNR.

Dans le cadre de l'article R* 412-13 du code forestier, le pâturage, à des fins paysagères ou écologiques, dans des zones boisées, peut être pratiqué.

2. Plan de Parc

Le Plan de Parc identifie les éléments structurant de l'espace en, terme de biodiversité d'enjux paysagers.

Il caractérise par exemple la « sous-trame arborée » ainsi que les principaux corridors écologiques à maintenir et à aménager pour les rendre fonctionnels, ainsi que les réservoirs de biodiversité (ZIEC, SBR)

3. Le Scot

L'article L.122-1-5-II du code de l'urbanisme précise que « le SCOT détermine les espaces et sites naturels, agri-

coles et forestier ou urbains à protéger. Il peut en définir la délimitation ou la localisation. Il transpose les dispositions pertinentes des chartes de parcs naturels régionaux et leurs délimitations cartographiques. Il précise les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques. »

Les SCoT prennent en compte le SRCE et affinent la trame verte et bleue sur leur territoire. Les PLU et PLUI doivent être compatibles avec les orientations et les objectifs du SCoT. Il est par conséquent important que ceux-ci intègrent les problématiques de zones humides.

4. Le PLU

Le PLU est un outil fondamental dans la préservation des trames écologiques et de la biodiversité, et propose plusieurs dispositions sur lesquelles les communes peuvent s'appuyer pour renforcer la double approche paysage et biodiversité dans leur projet communal

a. Rapport de présentation

Il présente l'inventaire et la localisation des zones humides, des prairies, des espaces forestiers,...(diagnostic environnemental) et évalue les incidences du PLU sur les zones humides.

Le rapport de présentation comprend aussi une analyse paysagère, qui pourra reprendre les éléments contenus dans ce PPB..

b. PADD

Le PADD permet de définir et justifier des orientations en faveur de la préservation de la biodiversité et des paysages. Il peut par exemple intégrer des objectifs de gestion et de mise en valeur des zones humides

c. Zonage

Les éléments de la trame verte et bleue (zone humide, prairie, forêt,...) peuvent être protégés par des dispositions du règlement du PLU qui permettent de cadrer, de

limiter voire d'interdire certains aménagements et activités et d'en privilégier d'autres par des recommandations. Classer en zone N les espaces naturels à protéger permet de limiter l'urbanisation mais ne permet pas de tenir compte des spécificités de chaque milieu sauf dans le cas de sous-secteur (NZh, NTv, NTb,...).

L'article L151-13 et L151-23 (protection du bâti et des éléments paysagers) du code de l'urbanisme donne la possibilité au plan de zonage du PLU de délimiter « les zones urbaines ou à urbaniser et les zones naturelles ou agricoles et forestières à protéger ». Le PLU peut donc être l'occasion de repérer, localiser et inscrire une protection des zones milieux sensibles (par exemple les zones humides de la communes, les points d'eau (mares, mouillères), les ripisylves, ...) sur le plan de zonage des PLU et prescriptions dans le règlement

Définir des espaces ou corridors indicés (en zones N ou A) permet de moduler le règlement en fonction des différents enjeux et d'édicter des règles précises : ainsi pour une zone humide, il peut être utile d'utiliser une section spécifique de type « NzH » ou « Azh » ou « N prairie », ou « N corridor écologique »,... et de décliner ce zonage par des dispositions spécifiques aux zones humides dans le règlement.

Le code de l'urbanisme permet aussi de localiser des emplacements réservés sur des secteurs utiles aux continuités écologiques ou présentant un intérêt paysager. Par exemple à proximité d'un cours d'eau, il est possible de fixer des emplacements réservés pour le passage d'un chemin.

d. Règlement

L'article L151-22 du code de l'urbanisme permet d'imposer « une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables [...] afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville ».

L'article L151-23 stipule que le règlement peut « identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre

écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. ». Il est alors possible de rappeler des prescriptions applicables sur certains milieux, comme par exemple l'interdiction de remblais des zones humides, particulièrement si celles-ci ont été repérées sur une ou des parcelles.

Le règlement peut également « localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent. ». Si des sections indicées sont créées en fonction d'enjeux spécifiques – par exemple repérage des zones humides (Nzh, Azh...) de par leur intérêt écologique – le règlement permet d'affirmer leur rôle en tant qu'élément paysager et ainsi de définir des dispositions spécifiques.

Le PLU permet enfin d'imposer des obligations en matière de « réalisation d'espaces libres et de plantations, d'aires de jeux et de loisir » et de « fixer les emplacements réservés aux espaces verts ainsi qu'aux espaces nécessaires aux continuités écologiques, délimiter les espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et définir des règles nécessaires à leur maintien ou à leur remise en état ».

e. Les Espaces Boisés Classés (EBC)

Les espaces boisés classés ont pour objectif la protection ou la création de boisements ou d'espaces verts, particulièrement en milieu urbain ou péri-urbain. Ils concernent les bois, forêts et parcs, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, qu'ils soient enclos ou non et attenants ou non à des habitations. Ce classement peut également s'appliquer à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements.

Le classement en espaces boisés empêche les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Le défrichement est interdit.

Annexe - Les outils réglementaires

f. OAP

L'article L151-7 du code de l'urbanisme précise que les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) peuvent notamment « définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune »

Il est donc possible, par exemple, d'élaborer des orientations d'aménagement et de programmation de manière à intégrer les zones humides à la réflexion d'aménagement, ou de proposer une OAP « TVB » générique, qui précise les conditions de réalisation de la trame verte et bleue sur la commune : indiquer le réseau « écologique » existant, actions à réaliser pour renforcer la TVB (telles que les mares à maintenir, restaurer, créer, les corridors à maintenir, les zones de fragmentation à restaurer, ...) Les OAP peuvent permettre de garantir «La protection des espaces de continuités écologiques est assurée [...] en tenant compte des activités humaines, notamment agricoles. » (Article L113-30 du code de l'urbanisme).

Les OAP permettent également de zoomer sur un secteur de la commune pour un projet spécifique.

g. Les OAP thématiques

L'OAP thématique permet de fixer les orientations d'aménagement et de programmation et d'introduire des éléments qualitatifs pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle du règlement de et dans les projets urbains, en offrant un complément qualitatif et un cadrage des opérations.

Une OAP thématique permet d'édicter des principes à l'ensemble des autorisations d'urbanisme. Elle peut permettre de cartographier les secteurs devant prendre en compte certaines orientations plus ciblées et d'intégrer chaque projet d'aménagement à la cohérence globale d'une politique particulière de la collectivité. Par exemple sur la question de la biodiversité, le maintien ou la restauration de la perméabilité des sols en bordure des cours d'eau, la végétalisation des berges, la créa-

tion d'espaces favorables à la faune dans le bâti et les espaces libres, l'accessibilité et le maintien d'une visibilité sur/vers les espaces naturels, etc. peut être intégré au projet du PLU

h. Exemples d'outils liés au PLU

Parmi les outils et dispositifs que le PLU permet de mobiliser on peut citer par exemple :

- localisation dans le PLU des espaces contribuant à la TVB, dont les zones disposant d'une protection réglementaire (APPB, RNR, ENS). Ces espaces peuvent ainsi être inscrits dans la trame verte et bleue, et dotés de prescriptions particulières (éventuellement applicables à des espaces limitrophes), telles que : mesures de limitation de l'urbanisation, préconisations pour la mise en valeur, ...

- détermination de règles concernant « l'aspect extérieur des constructions neuves, rénovées ou réhabilitées [dimensions, alignement sur la voirie, distance à la limite séparative, aménagement des abords...] afin de contribuer à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, à la mise en valeur du patrimoine et à l'insertion des constructions dans le milieu environnant », conformément à l'article L151-18 du code de l'urbanisme.

- pour conforter la présence et les formes de nature au sein des espaces bâtis, le PLU peut fixer dans le règlement des règles sur la part de surfaces imperméabilisées maximale sur une parcelle, la prise en compte du paysage urbain, le type de clôtures, des règles permettant les toitures végétalisées, ...

- la préservation de la nature en ville peut être soutenue par des emprises minimales d'espaces de pleine terre (« emprise jardins » ou « coefficient de biotope ») permettant de garantir une surface minimum d'espaces de jardin. Les surfaces de toiture (terrasse ou végétalisées) en les places de parking (perméables) peuvent être comptabilisées.

- incitation à la mise en place de systèmes d'assainissement de type noues, pour encourager la création de milieux humides favorables

- Maintien et développement des lisières qualitatives, vivantes et aux fonctions diversifiées, des ceintures végétales (en adaptant les essences et peuplements aux spécificités des écosystèmes locaux)

- définition de bande constructible restreinte (largeur à définir), afin de protéger par exemple les marges de fonds de parcelle face aux lisières ou de maintenir un recul par rapport aux voies de circulation (avec par exemple une obligation de plantation de cette marge de recul)

- aménagement de transitions diversifiées entre grands espaces pour y maintenir ou recréer une « petite agriculture », des vergers, des prairies, des espaces de loisirs, des jardins, des ouvrages de gestion des eaux de pluies, etc

- incitation à l'utilisation de revêtements perméables et la plantation d'arbres de haute tige pour les voiries et zones de stationnements

- Inscription des cônes de vue.

- Inscription de la perspective, zone N

- Inscription des monuments, des chemins

5. Des outils spécifiques

a. Loi du « Bien sans maître »

La loi du « Biens sans maître » donne à la commune la possibilité de s'approprier des terrains abandonnés lorsque leur propriétaire est disparu ou inconnu.

b. Les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP)

Zones dont le maintien ou la restauration présentent un intérêt majeur pour la gestion intégrée du bassin versant, ou une valeur touristique, écologique, paysagère ou cynégétique particulière. Dans ces zones, il peut être établi un programme d'actions visant à les mettre en valeur de façon durable. La délimitation des ZHIEP est faite par arrêté du préfet. Elle a pour finalité la mise en

œuvre d'un programme d'action.

Outre leur nature de zone humide, les ZHIEP présentent un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, ou une valeur touristique, écologique, paysagère ou cynégétique particulière. Elles sont identifiées pour mettre en place une gestion concertée et adaptée : il s'agit de faire émerger un plan d'actions visant à restaurer, préserver, gérer et mettre en valeur de façon durable la zone humide en question. Outre des mesures à mettre en œuvre, le programme d'action :

- détermine les objectifs à atteindre, en les quantifiant

- présente les moyens prévus pour atteindre ces objectifs, notamment les aides publiques (conditions, modalités d'attribution)

- expose les effets escomptés sur le milieu et précise les indicateurs quantitatifs qui permettront de les évaluer

- comprend une évaluation sommaire de l'impact technique et financier de mesures sur les propriétaires et exploitants concernés

Le programme définit les mesures parmi les actions suivantes (art. R.114-6 du Code Rural) :

- couverture végétale du sol, permanente ou temporaire;

- travail du sol, gestion des résidus de culture, apports de matière organique favorisant l'infiltration de l'eau et limitant le ruissellement;

- gestion des intrants, notamment des fertilisants, des produits phytosanitaires et de l'eau d'irrigation;

- diversification des cultures par assolement et rotations culturales;

- restauration ou entretien d'un couvert végétal spécifique;

- restauration ou entretien de mares, plans d'eau ou zones humides.

Annexe - Les outils réglementaires

c. Les Zones agricoles protégées (ZAP)

Les Zones agricoles protégées ont pour but de protéger l'espace agricole et forestier, en milieu péri-urbain. L'article L112-2 du Code rural précise les deux critères pour le classement des espaces agricoles : la qualité de leur production et leur situation géographique.

d. Les PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains)

Les PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) instaurés par le département avec l'accord des communes concernées et sur avis de la chambre d'agriculture. Un programme d'action est élaboré par le département, avec l'accord des communes et avis de la chambre d'agriculture, de l'Office national des forêts ONF et du PNR. Il précise les aménagements et les orientations de gestion permettant de favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière ainsi que la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

e. Création d'une AVAP (Aire de Mise en Valeur du Patrimoine)

Elles peuvent toucher des secteurs contenant ou non des Monuments historiques, à protéger du fait de leur valeur esthétique, historique, culturelle ou paysagère. Les dispositions du règlement du PLU délimitant les zones d'extensions ou d'annexes aux logements existants en zone agricole ne sont soumises qu'à un avis simple de la commission départementale de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPE-NAF)

f. Outils et règles permettant de concilier la découverte du territoire, la gestion des déplacements et la tranquillité des sites

Afin de concilier protection de la nature et activités humaines, la circulation des véhicules à moteur dans les milieux naturels fait l'objet d'une réglementation. En vertu des articles L. 2213-4 et L. 2215-3 du Code général des collectivités territoriales, le maire ou le préfet peuvent interdire l'accès à certaines voies normalement ouvertes à la circulation pour protéger certains espaces naturels remarquables [en se fondant] sur des motifs d'environnement : tranquillité publique, qualité de l'air, protection des espèces animales ou végétales, protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou de leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques.

Le Code forestier précise (art. R 412-16) : dans toutes les forêts de protection, la circulation et le stationnement de véhicules motorisés ou de caravanes, ainsi que le camping sont interdits en dehors des voies et des aires prévues à cet effet et signalées au public. Des places de stationnement ménagées sont disponibles dans la forêt domaniale : si la situation est jugée satisfaisante, le stationnement n'est permis qu'à ces endroits préexistants.

Le Code forestier interdit également « La circulation des véhicules motorisés et des motocross [...] en forêt de protection » et stipule que « les cavaliers ne doivent pas pénétrer dans les sous-bois » (- Article R. 331-3 du code forestier)

Le Code civil (Article 544) rappelle que « les forêts autres que les forêts domaniales (exceptées les zones où la fréquentation est interdite) et les forêts des collectivités ont une fonction d'accueil (qui ne doit pas aller à l'encontre de la vocation de la forêt de protection) ne sont, de fait, pas ouvertes au public ».